

**ANNEXES AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016**

ANNEXE-I
ECARTS ENTRE LES PREVISIONS ET LES ENCAISSEMENTS PAR
NATURE DE RECETTES

ECARTS ENTRE LES PREVISIONS ET LES ENCAISSEMENTS PAR NATURE DE RECETTES

L'article 22 alinéa 1 de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat dispose que : "...le projet de loi de règlement est accompagné...du développement des opérations budgétaires présentées par nature en distinguant les prévisions, les recouvrements et les restes à recouvrer... ».

Le tableau ci-dessous présente une variation négative de **-267 241,46** millions de FCFA issue de la confrontation des recettes prévisionnelles de l'exercice 2016 de l'ordre de **4 234 700** millions de FCFA et des réalisations de **3 967 458,54** millions de FCFA.

(en millions de FCFA)				
IMP	LIBELLES	BUDGET VOTE	REALISATIONS	ECART
A- RECETTES PROPRES		2 986 500,00	2 874 836,74	-111 663,26
I- RECETTES FISCALES		2 316 580,00	2 303 604,69	-12 975,31
721	Impôts et taxes sur les revenus des personnes physiques	239 000,00	217 073,43	-21 926,57
723	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	315 100,00	351 818,51	36 718,51
724	Impôts sur les revenus servis aux personnes domiciliées hors Cameroun	107 700,00	68 690,59	-39 009,41
728	Impôts sur les mutations et les transactions	46 850,00	52 043,90	5 193,90
730	Taxe sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	875 800,00	883 178,95	7 378,95
731	Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	299 200,00	317 108,88	17 908,88
732	Taxes sur des services déterminés	2 820,00	2 468,64	-351,36
733	Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	11 820,00	10 955,19	-864,81
734	Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	30,00	75,79	45,79
735	Autres impôts et taxes sur les biens et services	11 180,00	8 957,40	-2 222,60
736	Droits et taxes à l'importation	339 450,00	330 842,90	-8 607,10
737	Droits et taxes à l'exportation et autres impôts sur le commerce extérieur	25 100,00	16 330,05	-8 769,95
738	Droit d'enregistrement et de timbre	42 530,00	44 060,47	1 530,47
II- AUTRES RECETTES		669 920,00	571 232,04	-98 687,96
171	Remboursements à l'Etat de la dette avalisée	0,00	0,00	0,00
172	Remboursements à l'Etat de la dette rétrocédée	0,00	0,00	0,00
201	Produits de cessions des droits	120 000,00	0,00	-120 000,00
710	Droits et frais administratifs	14 329,00	15 812,75	1 483,75
714	Ventes accessoires de biens	79,00	67,22	-11,78
716	Ventes de prestations de services	17 916,00	12 950,97	-4 965,03
719	Loyers des immeubles et revenus des domaines	3 981,00	3 740,69	-240,31
741	Revenus du secteur pétrolier	442 200,00	456 924,40	14 724,40
745	Produits financiers à recevoir	25 000,00	34 579,62	9 579,62
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relevant des APU	45 000,00	44 660,05	-339,95
771	Amendes et condamnations pécuniaires	1 415,00	2 496,35	1 081,35
B- EMPRUNTS ET DONS		1 248 200,00	1 092 621,80	-155 578,20
150	Tirages sur les emprunts multilatéraux directs à l'extérieur	405 000,00	139 915,23	-265 084,77
151	Tirages sur les emprunts bilatéraux directs à l'extérieur	100 000,00	366 928,28	266 928,28
161	Emission des bons du trésor supérieurs à deux ans	600 000,00	538 274,40	-61 725,60
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	143 200,00	47 503,89	-95 696,11
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL (A+B)		4 234 700,00	3 967 458,54	-267 241,46

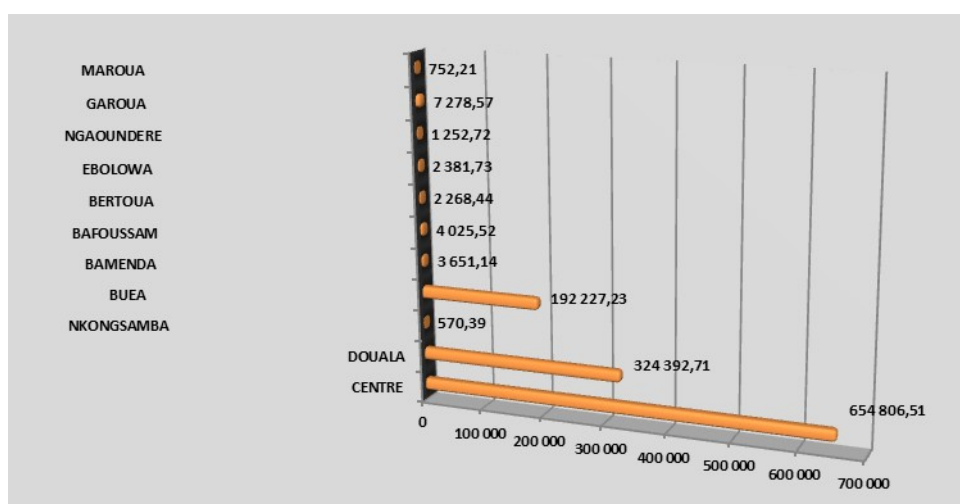
A côté de cette présentation, le tableau qui suit restitue par Circonscription Financière la situation des Restes à Recouvrer (RAR) à fin décembre 2016 d'un montant global de **1 193 607,18** millions de FCFA. Leur forte concentration dans la région du Centre s'explique en grande partie par le volume des opérations de la Direction des Grandes Entreprises.

(en millions de FCFA)

Circonscriptions Financières	RAR antérieurs (1)	Emissions 2016 (2)	Total = (1) + (2)	Recouvrements 2016	RAR à fin décembre 2016
CENTRE (PGT et TGYDE)	650 428,58	273 061,80	923 490,38	268 683,87	654 806,51
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	650 387,42	183 867,48	834 254,90	179 496,04	654 758,86
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	4 688,02	4 688,02	4 688,02	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	380,31	380,31	373,98	6,33
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	41,16	84 125,99	84 167,15	84 125,82	41,32
DOUALA	313 383,30	158 064,00	471 447,30	147 054,59	324 392,71
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	258 449,30	49 659,11	308 108,41	38 649,65	269 458,76
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	54 934,00	0,00	54 934,00	0,05	54 933,95
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	108 404,89	108 404,89	108 404,89	0,00
NKONGSAMBA	558,36	789,87	1 348,23	777,83	570,39
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	547,86	57,46	605,32	45,43	559,89
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	98,24	98,24	98,24	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,40	0,00	0,40	-0,02	0,42
Autres redevables d'impôts et taxes	10,10	634,16	644,26	634,18	10,08
BUEA	191 923,49	28 121,49	220 044,98	27 817,75	192 227,23
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	26 935,14	2 348,59	29 283,73	2 044,69	27 239,04
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	163 423,35	14 639,28	178 062,63	14 639,41	163 423,22
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	1 565,00	11 133,61	12 698,61	11 133,65	1 564,96
BAMENDA	3 868,16	9 102,77	12 970,93	9 319,79	3 651,14
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	3 868,16	132,50	4 000,66	349,52	3 651,14
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	323,40	323,40	323,40	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	169,13	169,13	169,13	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	8 477,73	8 477,73	8 477,73	0,00
BAFOUSSAM	4 060,20	8 704,45	12 764,65	8 739,13	4 025,52
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	4 060,20	1 717,35	5 777,55	1 752,03	4 025,52
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	6 987,10	6 987,10	6 987,10	0,00
BERTOUA	1 386,62	2 841,79	4 228,41	1 959,97	2 268,44
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	1 386,66	929,21	2 315,87	47,43	2 268,44
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	108,35	108,35	108,35	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	15,02	15,02	15,02	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	-0,04	1 789,21	1 789,17	1 789,17	0,00
EBOLOWA	1 250,90	37 743,29	38 994,19	36 612,46	2 381,73
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	1 247,67	1 776,26	3 023,93	642,20	2 381,73
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,06	31 970,80	31 970,86	31 970,86	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	295,51	295,51	295,51	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	3,17	3 700,72	3 703,89	3 703,89	0,00
NGAOUNDERE	821,89	4 058,65	4 880,54	3 627,82	1 252,72

Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	821,89	511,31	1 333,20	80,48	1 252,72
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	142,60	142,60	142,60	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	37,28	37,28	37,28	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	3 367,46	3 367,46	3 367,46	0,00
GAROUA	7 511,43	5 406,06	12 917,49	5 638,92	7 278,57
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	5 030,13	520,40	5 550,53	753,22	4 797,31
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	2 481,30	4 885,66	7 366,96	4 885,70	2 481,26
MAROUA	728,66	4 187,22	4 915,88	4 163,68	752,21
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	725,96	144,13	870,09	120,58	749,51
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	0,00	1 846,99	1 846,99	1 846,99	0,00
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	2,70	44,71	47,41	44,72	2,70
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres redevables d'impôts et taxes	0,00	2 151,39	2 151,39	2 151,39	0,00
Total général	1 175 921,59	532 081,39	1 708 002,98	514 395,80	1 193 607,18

Restes à Recouvrer par Circonscription Financière (en millions de FCFA)



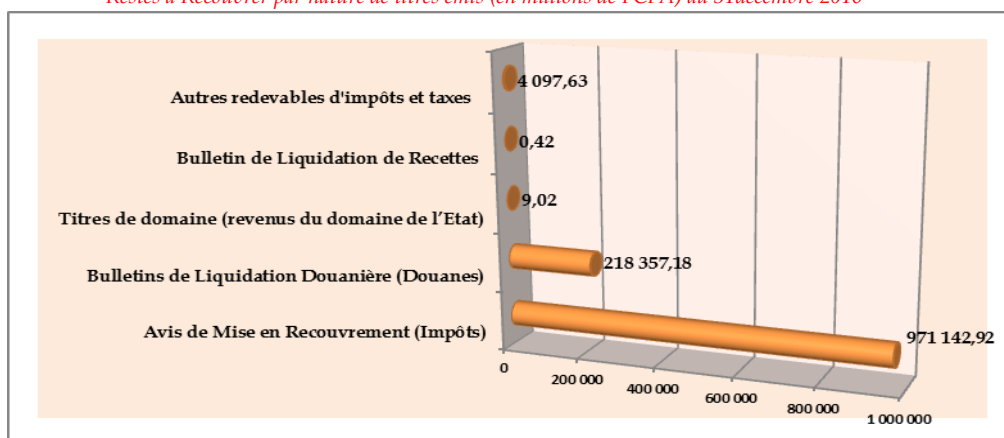
La ventilation par nature des titres émis consacre la plus forte concentration des Restes à Recouvrer dans les Avis de Mise en Recouvrement et dans les Bulletins de Liquidation Douanière.

Ladite ventilation se décline ainsi qu'il suit :

(en millions de FCFA)

Nature	RAR antérieurs (1)	Emissions 2016 (2)	Total = (1) + (2)	Recouvrements 2016	RAR à fin décembre 2016
Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	953 460,39	241 663,81	1 195 124,20	223 981,27	971 142,92
Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	218 357,41	53 719,45	272 076,86	53 719,69	218 357,18
Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	2,70	1 040,20	1 042,90	1 033,88	9,02
Bulletin de Liquidation de Recettes	0,40	0,00	0,40	-0,02	0,42
Autres redevables d'impôts et taxes	4 100,69	235 657,92	239 758,61	235 660,98	4 097,63
Total général	1 175 921,59	532 081,39	1 708 002,98	514 395,80	1 193 607,18

Restes à Recouvrer par nature de titres émis (en millions de FCFA) au 31 décembre 2016

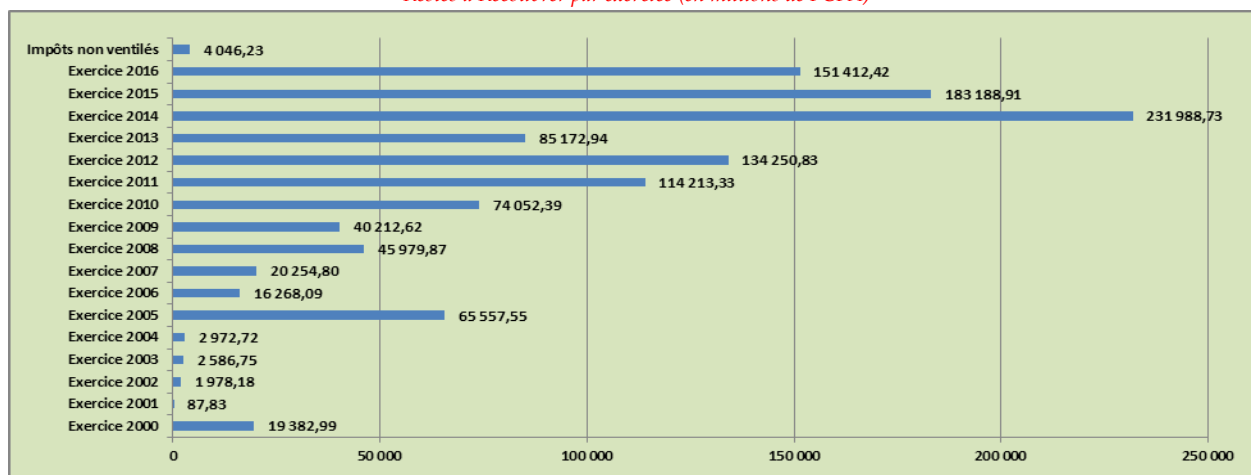


La déclinaison des Restes à Recouvrer par exercice budgétaire reste assortie d'une forte concentration des Restes à Recouvrer en 2014 de **231 988,73** millions de FCFA, suivie des côtes des exercices 2015 et 2016. Le tableau ci-après en dresse le détail :

(en millions de FCFA)

Exercice / nature des titres émis	Avis de Mise en Recouvrement (Impôts)	Bulletins de Liquidation Douanière (Douanes)	Titres de domaine (revenus du domaine de l'Etat)	Bulletin de Liquidation de Recettes	Autres redevables d'impôts et taxes	Total	Proportion en %
Exercice 2000	19 382,99	0,00	0,00	0,00	0,00	19 382,99	1,62%
Exercice 2001	87,83	0,00	0,00	0,00	0,00	87,83	0,01%
Exercice 2002	1 978,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,18	0,17%
Exercice 2003	2 586,75	0,00	0,00	0,00	0,00	2 586,75	0,22%
Exercice 2004	2 972,72	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,72	0,25%
Exercice 2005	62 593,26	2 963,86	0,00	0,42	0,00	65 557,55	5,49%
Exercice 2006	16 099,72	168,37	0,00	0,00	0,00	16 268,09	1,36%
Exercice 2007	20 254,80	0,00	0,00	0,00	0,00	20 254,80	1,70%
Exercice 2008	45 979,87	0,00	0,00	0,00	0,00	45 979,87	3,85%
Exercice 2009	40 212,62	0,00	0,00	0,00	0,00	40 212,62	3,37%
Exercice 2010	60 049,56	14 002,83	0,00	0,00	0,00	74 052,39	6,20%
Exercice 2011	35 198,72	79 011,92	2,70	0,00	0,00	114 213,33	9,57%
Exercice 2012	108 400,48	25 840,27	0,00	0,00	10,08	134 250,83	11,25%
Exercice 2013	48 427,11	36 727,80	0,00	0,00	18,03	85 172,94	7,14%
Exercice 2014	195 457,58	36 529,46	0,00	0,00	1,69	231 988,73	19,44%
Exercice 2015	160 054,80	23 112,65	0,00	0,00	21,46	183 188,91	15,35%
Exercice 2016	151 405,94	0,00	6,33	0,00	0,15	151 412,42	12,69%
Impôts non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	4 046,23	4 046,23	0,34%
Total	971 142,92	218 357,18	9,02	0,42	4 097,63	1 193 607,18	100,00%
Proportion en %	81,36%	18,29%	0,00%	0,00%	0,34%	100,00%	

Restes à Recouvrer par exercice (en millions de FCFA)



ANNEXE-II
EVOLUTION ENTRE LES DOTATIONS, LES ORDONNANCEMENTS,
LES PAIEMENTS ET LES RESTES A PAYER

EVOLUTION ENTRE LES DOTATIONS, LES ORDONNANCEMENTS, LES PAIEMENTS ET LES RESTES A PAYER

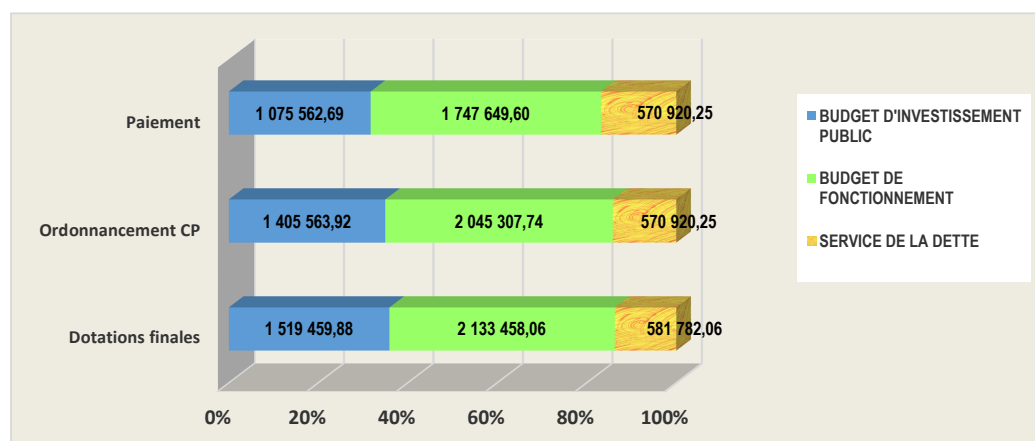
L'article 22 alinéa 1 de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat dispose que : "...le projet de loi de règlement est accompagné du développement des opérations budgétaires présentées par nature en distinguant les prévisions, les paiements et les restes à payer... ».

Le tableau ci-après retrace l'évolution de l'exécution du budget général, depuis les dotations en crédits de paiement jusqu'aux restes à payer.

(en millions de FCFA)

Libellé	Dotations finales	Ordonnancement CP	Paiement	Restes à payer
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC	1 519 459,88	1 405 563,92	1 075 562,69	330 001,23
INVESTISSEMENT	1 246 135,20	1 133 718,60	883 731,40	249 987,19
PARTICIPATION	25 000,00	24 919,16	1 211,10	23 708,06
REHABILITATION ET RESTRUCTURATION	30 000,00	29 900,00	20 290,62	9 609,38
INTERVENTION EN INVESTISSEMENT	218 324,67	217 026,16	170 329,57	46 696,59
BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2 133 458,06	2 045 307,74	1 747 649,60	297 658,14
CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES	730 113,50	705 019,63	506 543,95	198 475,68
SALAIRES	890 200,00	828 919,54	818 065,41	10 854,13
PENSIONS	194 000,00	194 000,00	178 436,63	15 563,37
DEPENSES COMMUNES	319 144,56	317 368,57	244 603,60	72 764,97
SERVICE DE LA DETTE	581 782,06	570 920,25	570 920,25	0,00
DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	269 447,44	269 447,44	269 447,44	0,00
DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	312 334,62	301 472,81	301 472,81	0,00
Total général	4 234 700,00	4 021 791,90	3 394 132,53	627 659,37

L'évolution entre les dotations, ordonnancements CP, paiements, Restes à recouvrer (en millions de FCFA)



L'exécution du **budget d'investissement public (BIP)** fait ressortir des ordonnancements de **1 405 563,92** millions de FCFA sur des prévisions de **1 519 459,88** millions de FCFA alors que les paiements s'élèvent à la somme de **1 075 562,69** millions de FCFA et les restes à payer de **330 001,23** millions de FCFA. Lesdites dépenses d'investissement sont constituées du BIP des ministères et des organes institutionnels, des dépenses de participations, de réhabilitation et de restructuration ainsi que des interventions en investissement.

S'agissant du **BIP des organes institutionnels et des ministères**, les ordonnancements s'élèvent à **1 133 718,60** millions de FCFA pour des dotations finales de **1 246 135,20** de FCFA tandis que les paiements et les restes à payer se chiffrent respectivement à **883 731,40** millions de FCFA et **249 987,19** millions de FCFA.

Les restes à payer des dépenses de **participations** s'élèvent à la somme de **23 708,06** millions de FCFA pour des dépenses ordonnancées de **24 919,16** millions de FCFA et des paiements de l'ordre de **1 211,10** millions de FCFA bien que les dotations finales se situent à **25 000,00** millions de FCFA.

Les restes à payer des dépenses de **réhabilitation et restructuration** s'élèvent à la somme de **9 609,38** millions de FCFA pour des dépenses ordonnancées de **29 900,00** millions de FCFA et des paiements de **20 290,62** millions de FCFA, le tout adossé sur des dotations finales de **30 000,00** millions de FCFA.

Les **interventions en investissement** ont été payées pour un montant de **170 329,57** millions de FCFA pour des dotations finales de **218 324,67** millions de FCFA. Leurs restes à payer s'élèvent à la somme de **46 696,59** millions de FCFA pour des interventions en investissement ordonnancées de **217 026,16** millions de FCFA.

L'exécution du **budget de fonctionnement** quant à elle fait ressortir des ordonnancements à hauteur de **2 045 307,74** millions de FCFA pour des dotations finales de **2 133 458,06** millions de FCFA. Les paiements de ces dépenses courantes s'élèvent à la somme de **1 747 649,60** millions de FCFA tandis que les restes à payer sont de **297 658,14** millions de FCFA.

Le **budget de fonctionnement** est respectivement constitué des dépenses sur biens et services, des salaires, des pensions et des dépenses communes.

Concernant les **biens et services**, des paiements ont été effectués pour un montant total de **506 543,95** millions de FCFA pour des prévisions de **730 113,50** millions de FCFA et des restes à payer de **198 475,68** millions de FCFA.

Les **salaires** quant à eux ont été payés pour un montant total de **818 065,41** millions de FCFA pour des dotations finales de **890 200,00** millions de FCFA.

Enfin, l'exécution du **service de la dette** fait ressortir des ordonnancements équivalents aux paiements, soit **570 920,25** millions de FCFA pour une dotation finale de **581 782,06** millions de FCFA.

ANNEXE-III
SITUATION DES EMISSIONS DES TITRES PUBLICS

SITUATION DES EMISSIONS DES TITRES PUBLICS

Au terme de la mise en œuvre de son programme d'émission 2016, le Trésor Public a mobilisé la somme de 263,47 milliards de FCFA sur le marché de capitaux, soit 98,47 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC et 165 milliards de FCFA sur le marché financier national.

Au cours de l'exercice sous revue, la somme de 217,85 milliards de FCFA représentant les titres émis antérieurement a été remboursée, soit 160,35 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC (150,35 milliards de FCFA de bons du Trésor assimilables et 10 milliards de FCFA d'obligations du Trésor assimilables) et 57,5 milliards de FCFA d'obligations du Trésor sur le marché financier national.

Au cours de la période 2010-2016, le Trésor Public a mobilisé des titres sur les marchés des capitaux pour un montant total de 1 809,181 milliards de FCFA, soit 763,831 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC, 595 milliards de FCFA sur le marché financier national et 450,35 milliards de FCFA sur le marché financier international.

L'encours des titres émis s'élève à la somme de 879,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2016, soit 330,4 milliards de FCFA sur le marché financier national, 98,47 milliards de FCFA sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC et 450,35 milliards de FCFA sur le marché financier international.

Les émissions par adjudication sur le marché de la BEAC

Synthèse des émissions

Au terme de la mise en œuvre de son programme de financement de l'exercice 2016, le Trésor Public a annoncé 29 émissions de titres publics sur le marché de la BEAC, adjugé 26 lignes d'émission et déclaré 03 lignes infructueuses.

Les 22 lignes d'émissions adjugées ont permis de mobiliser la somme de 174,17 milliards de FCFA sur 182 milliards de FCFA sollicités et 443,767 milliards de FCFA d'offres.

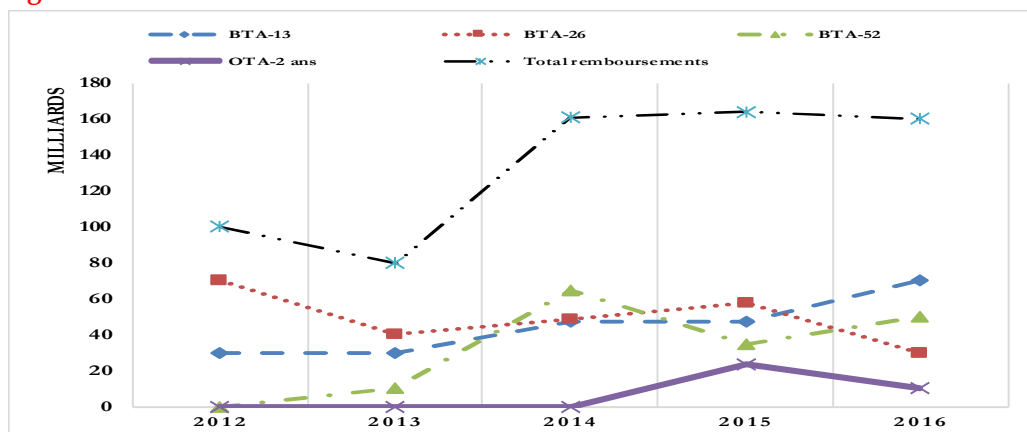
Code émission	Montant demandé	Montant des souscriptions	Montant retenu	TIMP	Taux de couverture
Premier trimestre 2016	42 000 000 000	135 650 000 000	42 000 000 000	2,54%	322,98%
CM1100000296 BTA-13 15-AVRI-2016	7 000 000 000	30 300 000 000	7 000 000 000	2,38%	432,86%
CM1100000304 BTA-13 10-JUIN-2016	7 000 000 000	27 600 000 000	7 000 000 000	2,25%	394,29%
CM1200000337 BTA-26 12-AOÛT-2016	7 000 000 000	19 250 000 000	7 000 000 000	2,52%	275,00%
CM1300000261 BTA-52 27-JANV-2017	7 000 000 000	22 250 000 000	7 000 000 000	2,86%	317,86%
CM1300000278 BTA-52 24-FEV-2017	7 000 000 000	20 850 000 000	7 000 000 000	2,66%	297,86%
CM1300000286 BTA-52 24-MARS-2017	7 000 000 000	15 400 000 000	7 000 000 000	2,57%	220,00%
Deuxième trimestre 2016	56 000 000 000	123 720 000 000	52 420 000 000	2,13%	230,15%
CM1100000312 BTA-13 15-JUIL-2016	7 000 000 000	19 230 000 000	7 000 000 000	2,01%	274,71%
CM1100000321 BTA-13 05-AOÛT-2016	7 000 000 000	17 300 000 000	7 000 000 000	1,98%	247,14%
CM1100000338 BTA-13 23-SEPT-2016	7 000 000 000	21 250 000 000	7 000 000 000	1,54%	303,57%
CM1200000345 BTA-26 28-OCTO-2016	7 000 000 000	18 000 000 000	7 000 000 000	2,10%	257,14%
CM1200000352 BTA-26 09-DECE-2016	7 000 000 000	6 000 000 000	5 700 000 000	2,21%	85,71%
CM1300000294 BTA-52 07-AVRI-2017	7 000 000 000	18 400 000 000	7 000 000 000	2,49%	262,86%
CM1300000302 BTA-52 19-MAI-2017	7 000 000 000	17 520 000 000	7 000 000 000	2,36%	250,29%
CM1300000311 BTA-52 02-JUIN-2017	7 000 000 000	6 020 000 000	4 720 000 000	2,49%	86,00%
Troisième trimestre 2016	49 000 000 000	139 502 000 000	49 000 000 000	2,02%	284,70%
CM1100000346 BTA-13 07-OCTO-2016	7 000 000 000	30 260 000 000	7 000 000 000	1,70%	432,29%
CM1100000353 BTA-13 11-NOVE-2016	7 000 000 000	20 500 000 000	7 000 000 000	1,69%	292,86%
CM1100000361 BTA-13 23-DECE-2016	7 000 000 000	10 423 000 000	7 000 000 000	1,76%	148,90%
CM1200000361 BTA-26 03-FEV-2017	7 000 000 000	28 051 000 000	7 000 000 000	2,10%	400,73%
CM1300000328 BTA-52 21-JUIL-2017	7 000 000 000	16 500 000 000	7 000 000 000	2,42%	235,71%
CM1300000336 BTA-52 25-AOÛT-2017	7 000 000 000	17 619 000 000	7 000 000 000	2,24%	251,70%
CM1300000344 BTA-52 08-SEPT-2017	7 000 000 000	16 149 000 000	7 000 000 000	2,21%	230,70%
Quatrième trimestre 2016	35 000 000 000	44 895 000 000	30 750 000 000	2,47%	129,62%
CM1100000379 BTA-13 06-JANV-2017	7 000 000 000	7 875 000 000	7 000 000 000	2,16%	112,50%
CM1100000395 BTA-13 10-MARS-2017	7 000 000 000	9 000 000 000	7 000 000 000	2,79%	128,57%
CM1200000386 BTA-26 21-AVRI-2017	7 000 000 000	10 000 000 000	6 000 000 000	2,26%	142,86%
CM1200000394 BTA-26 19-MAI-2017	7 000 000 000	7 045 000 000	4 350 000 000	2,40%	100,64%
CM1200000402 BTA-26 16-JUIN-2017	7 000 000 000	10 975 000 000	6 400 000 000	2,69%	156,79%
Total général 2016	182 000 000 000	443 767 000 000	174 170 000 000	2,26%	250,13%

Remboursements

Au 31 décembre 2016, le Trésor Public a honoré toutes les échéances de remboursement soit un montant total de 640,661 milliards de FCFA.

Pour le compte de l'exercice 2016, ces remboursements se situent à 160,35 milliards de FCFA pour les titres publics contre 164,011 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse de 2,23%. Ce volume est composé de 44,06% de BTA à 13 semaines, 18,52% de BTA à 26 semaines, 31,18% de BTA à 52 semaines et 6,24% d'OTA à 2 ans.

Figure 1 : Evolution annuelle des remboursements

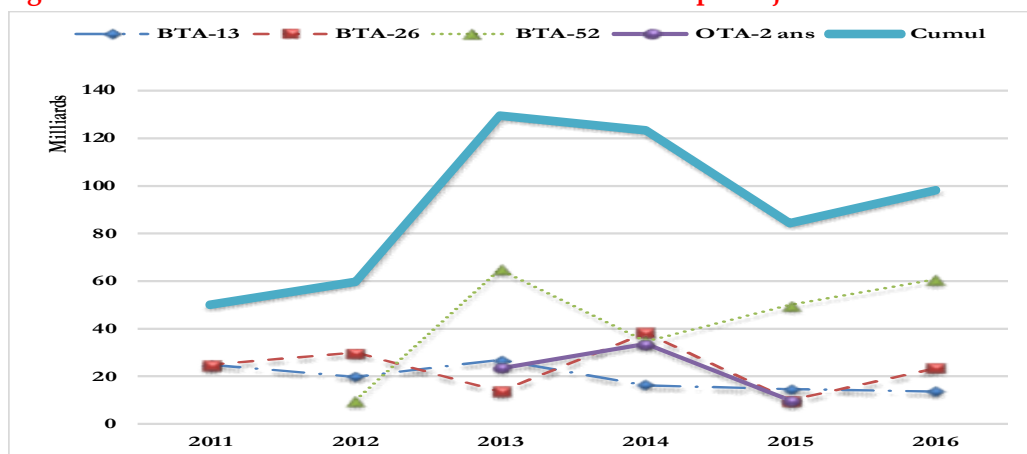


Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Encours

L'encours des titres émis par adjudication s'élève à 98,47 milliards de FCFA au 31 décembre 2016, en hausse de 16,33% en glissement annuel.

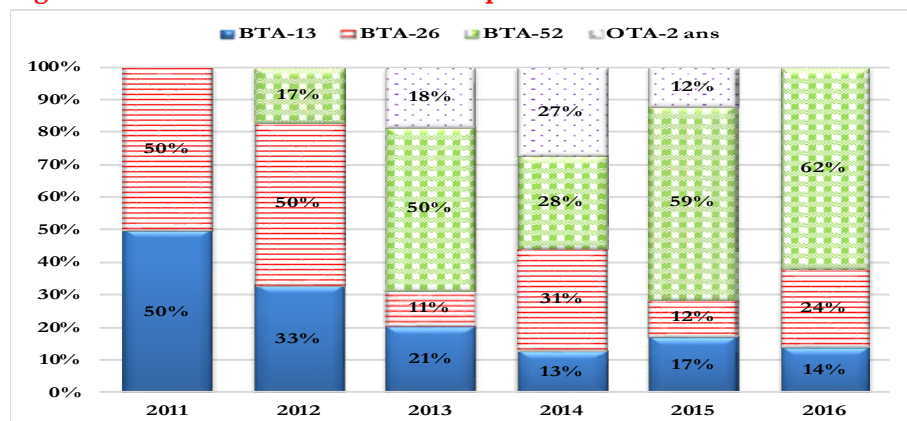
Figure 2 : Evolution annuelle de l'encours des titres émis par adjudication



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Cet encours est composé de 14,22% de BTA à 13 semaines, de 24,12% de BTA à 26 semaines et de 61,66% de BTA à 52 semaines.

Figure 3 : Evolution annuelle de la composition de l'encours des titres



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Le volume de titres détenus par les SVT résidents s'élève à FCFA 79,791 milliards contre FCFA 18,679 milliards pour les non-résidents.

Comparativement à l'exercice précédent, les parts des résidents et des non-résidents se sont appréciées respectivement de 14,06% et 27,11%.

L'encours des BTA à 13 semaines a reculé de 4,44% en glissement annuel pour s'établir à FCFA 14 milliards et est détenu à 72,35% par les résidents et 27,65% par les non-résidents.

Quant aux BTA à 26 semaines, leur encours a augmenté de 137,50% comparativement à fin 2015, pour se situer à FCFA 23,75 milliards. Cet encours est conservé à 70,53% par les résidents et 29,47% par les non-résidents.

S'agissant des BTA à 52 semaines, leur encours a connu une hausse de 21,44% par rapport au 31 décembre 2015 et a affiché un montant de FCFA 60,72 milliards. Cet encours est partagé à 87,14% par les résidents et 12,86% par les non-résidents.

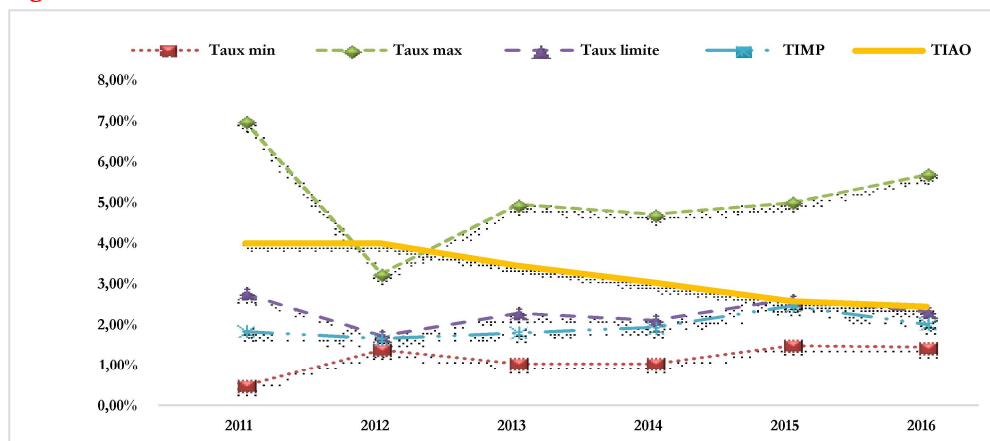
Taux d'intérêt

Les taux en 2016 ont de manière générale enregistré une allure haussière.

S'agissant des BTA à 13 semaines :

- le taux minimum a perdu 5 points de base comparativement à l'année précédente et affiche 1,45% ;
- le taux maximum a cru de 70 points de base par rapport à l'exercice 2015 et se situe à 5,70% ;
- le taux limite, pour sa part, a également diminué de 30 points de base et s'établit au 31 décembre 2016 à 2,34% ;
- le TIMP quant à lui a enregistré une perte de 44 points de base en glissement annuel pour s'établir à 2,03% avec un taux de rendement de 2,08%.

Figure 4 : Evolution des taux BTA-13 semaines

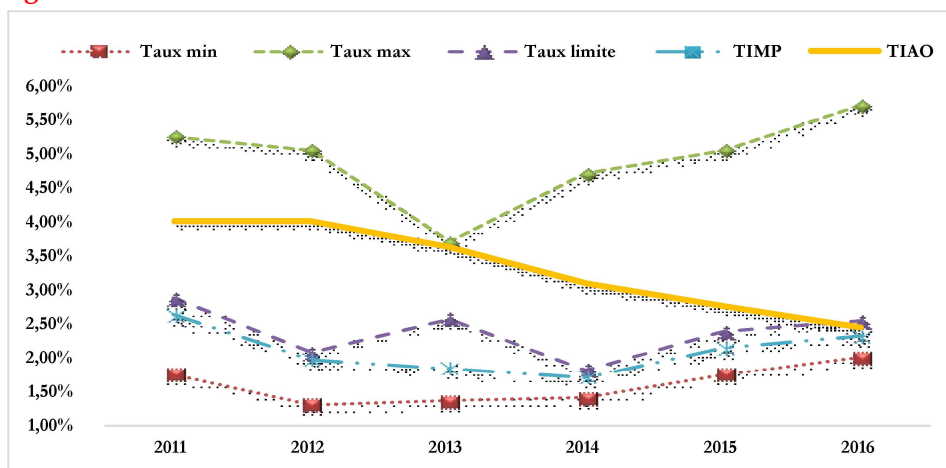


Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Pour ce qui est des BTA à 26 semaines, tous les taux sont en augmentation moyenne de 31 points de base. Ainsi :

- le taux minimum a cru de 25 points de base par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 2% ;
- le taux maximum s'est apprécié de 65 points de base et affiche 5,70% à fin décembre 2016 ;
- le taux limite a gagné 16 points de base par rapport à fin décembre 2015 pour atteindre les 2,54% au terme de l'exercice 2016 ;
- le TIMP quant à lui a enregistré une hausse de 18 points de base en glissement annuel pour s'établir à 2,32% pour un taux de rendement de 2,40%.

Figure 5 : Evolution des taux BTA-26 semaines



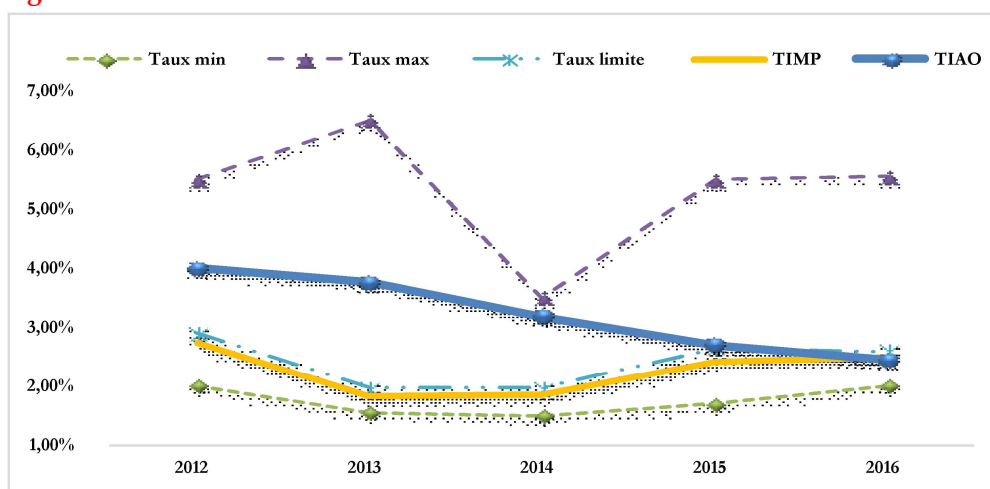
Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Quant aux BTA à 52 semaines :

- le taux minimum a gagné 30 points de base comparativement à l'exercice précédent et s'établit à 2% ;
- le taux maximum a également cru de 5 points de base par rapport à son niveau du 31 décembre 2015 et se situe à 5,55% ;
- le taux limite s'est déprécié de 6 points de base en glissement annuel pour afficher 2,59% au terme de l'exercice 2016 ;

Le TIMP pour sa part a enregistré une hausse de 6 points de base en glissement annuel pour s'établir à 2,48% à fin décembre 2016 pour un taux de rendement de 2,58%.

Figure 6 : Evolution des taux des BTA-52 semaines



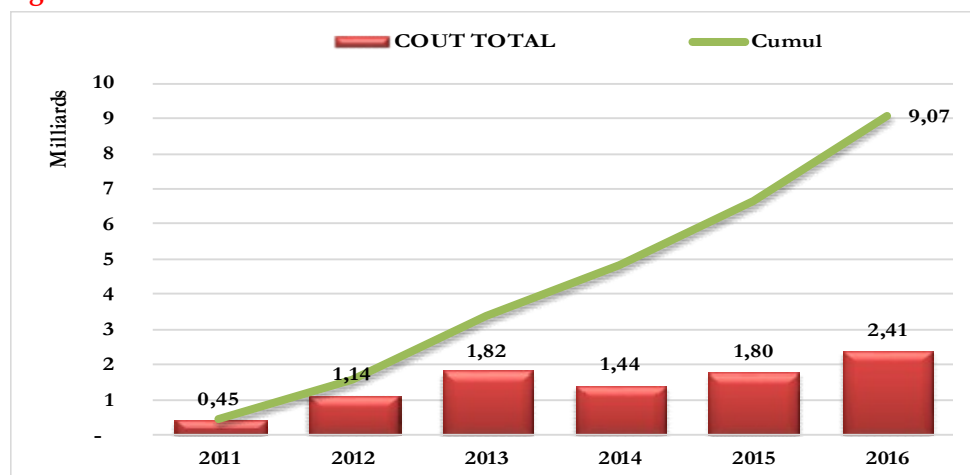
Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Coût des émissions

En 2016, les intérêts précomptés sur les BTA se sont situés à **FCFA 2 388 953 192**, soit un TIMP de 2,26% et un taux de rendement moyen de 2,35%. En y intégrant les commissions d'organisation des séances prélevées par la BEAC qui se sont élevées à **FCFA 21 771 250**, le coût total du programme d'émission des titres publics de l'exercice 2016 s'est situé à **FCFA 2 410 724 442**.

Ce coût est bien entendu lié au montant mobilisé en 2016 qui est en hausse de 39,17% par rapport à celui de 2015. Par conséquent, il connaît une croissance de 33,59% en glissement annuel et est évalué à FCFA 9 069 643 752 sur la période 2011-2016.

Figure 7 : Evolution annuelle du coût total des émissions



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

Emissions par syndication sur le marché financier national

Marché primaire

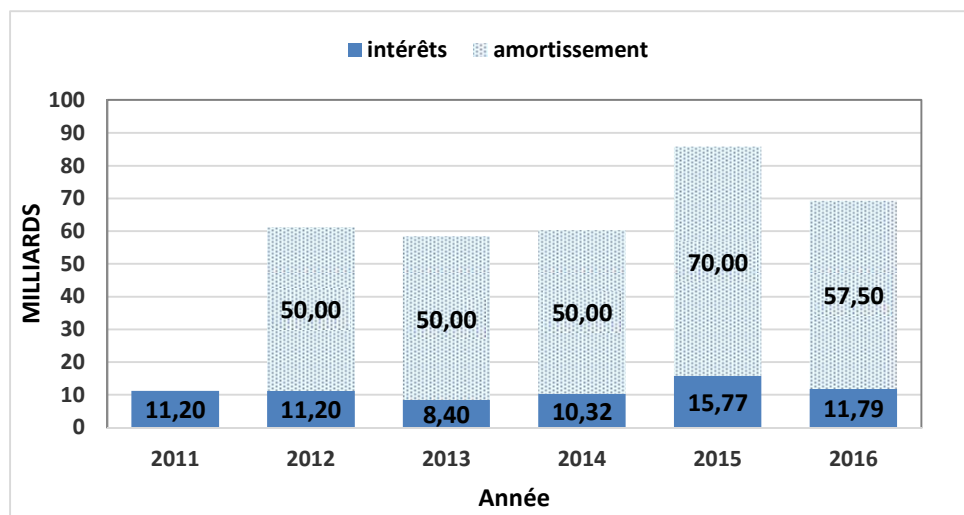
Le Trésor Public a mobilisé la somme de 165 milliards de FCFA sur le marché financier national. Les souscriptions au dit emprunt ont couru du 27 septembre au 12 octobre 2016. Il ressort du dépouillement des offres que l'émetteur a atteint son objectif de mobilisation de 150 milliards de FCFA. L'ouverture des plis établit à 647 le nombre de souscripteurs (personnes physiques et morales) ayant acquis les 16 500 000 de titres. Ce succès témoigne de la crédibilité dont jouit le Cameroun.

Par rapport à « ECMR 5,5% net 2014-2019 » où le nombre de souscripteurs a affiché un total de 1 290 pour 15 000 000 d'obligations, cet emprunt a certes enregistré 647 souscripteurs (soit une baisse de 49,85%) mais totalise 17 314 508 titres souscrits par rapport aux 15 000 000 de titres sollicités, soit un taux de 115,43%.

Le nombre de souscripteurs personnes physiques est passé de 1 165 en 2014 à 518 en 2016 avec un total de titres s'élevant à 1 685 178 obligations, soit une baisse de 13,94%. Quant aux personnes morales, leur nombre a cru de 3,2% passant ainsi de 125 en 2014 à 129 en 2016 avec un total de titres s'élevant à 15 629 330 titres, soit une augmentation de 19,84%.

Au 31 décembre 2016, le Trésor Public a déjà, sur le marché financier national, mobilisé 595 milliards de FCFA de titres de dette et honoré toutes les échéances de remboursement pour un montant total de 346,18 milliards de FCFA dont 277,5 milliards de FCFA en principal et 68,68 milliards d'intérêts de FCFA.

Figure 8 : Evolution annuelle des remboursements



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

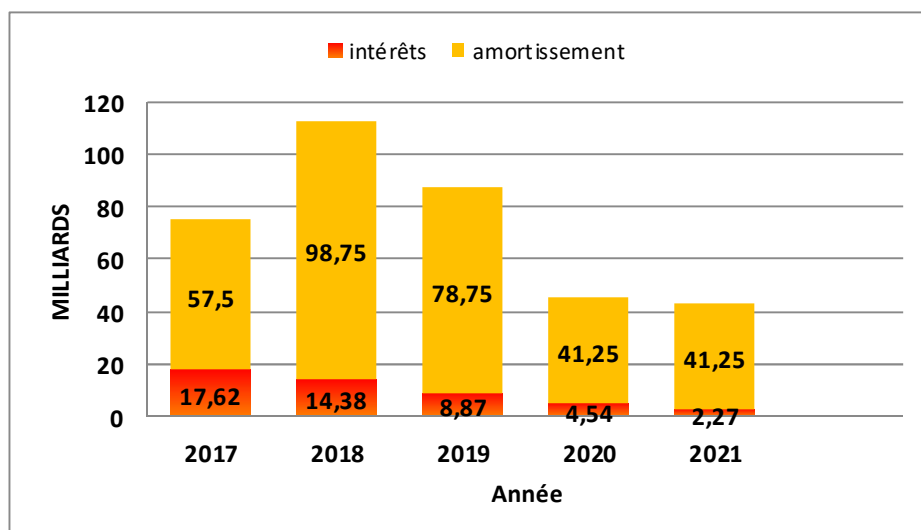
Pour le compte de l'exercice 2016, les remboursements se situent à FCFA 69,29 milliards de titres publics contre FCFA 85,77 milliards en 2015, soit une baisse de 19,21%.

La composition desdits remboursements est la suivante :

- « ECMR 5,9% net 2013-2018 », principal amorti FCFA 20 milliards pour des intérêts de FCFA 3,54 milliards ;
- « ECMR 5,5% net 2014-2019 », principal amorti FCFA 37,5 milliards pour des intérêts de FCFA 8,25 milliards.

Au terme de l'émission de l'emprunt obligataire « ECMR 5,5% net 2016-2021 » et des remboursements susmentionnés, l'encours des titres publics sur le marché de la syndication est de FCFA 317,5 milliards pour un montant total des intérêts à payer de FCFA 47,68 milliards.

Figure 9 : Répartition annuelle de l'encours



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

On observe que l'exercice 2018 présente un pic prévisionnel d'amortissement de FCFA 98,75 milliards. Ceci s'explique par le fait que pour cet exercice, le premier quart de l'emprunt de 2016 sera amorti à hauteur de FCFA 41,25 milliards, soit 41,77% du montant envisagé.

La répartition géographique de cet encours montre qu'il est détenu à 91,97% par les obligataires résidents et 8,03% par les non-résidents.

Marché secondaire

Au terme de l'exercice 2016, le nombre de transactions enregistrées est de 91 pour une valeur totale de FCFA 1,944 milliards dont 89,81% pour « ECMR 5,5% net 2014-2019 ». Au même moment où ce nombre enregistre une baisse de 3,19% en glissement annuel, la valeur totale transactionnelle connaît également une diminution de 79,94%.

Les quantités demandées ont atteint 259 512 titres, soit 70,61% pour « ECMR 5,5% net 2014-2019 », 29,39% pour « ECMR 5,9% net 2013-2018 ». Il ressort donc que les titres émis en 2014 ont été très sollicités par les investisseurs. Toutefois, ces demandes ont enregistré une baisse de 82,62% en glissement annuel.

Par contre, les offres ont affiché un volume de 405 562, soit plus d'une fois et demi le volume des demandes. Comparativement à l'exercice précédent, ces offres présentent une baisse de 98,64%.

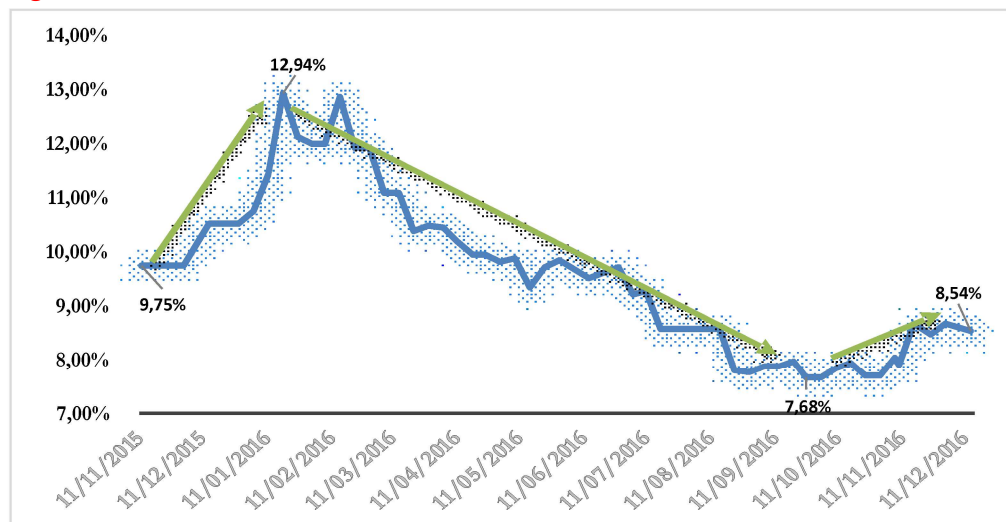
Les Prestataires de Services d'Investissement (PSI) vendeurs et acheteurs étaient Afriland First Bank, EDC Investment Corporation et SCB Cameroun.

Marché international

Pour ce qui est de l'eurobond émis par l'Etat en novembre 2015 au taux d'intérêt de 9,50% avec un rendement à 9,75%, il importe de souligner que sa valeur a évolué dans un environnement marqué par plusieurs fluctuations du marché, notamment (i) la chute des cours du baril de pétrole brut et des matières premières telles que le coton, le cacao et le café et (ii) les problèmes sécuritaires dans certaines régions du monde.

Après un rendement de départ de 9,75% à la clôture de l'émission, il a atteint un pic de 12,94% à la mi-janvier 2016. Fort heureusement, entre janvier et octobre 2016, le rendement du titre va passer de 12,94% à 7,68%, ce qui traduit une meilleure appréciation du risque Cameroun par les investisseurs et une amélioration de la valeur du titre.

Figure 10 : Evolution du taux de rendement de l'Eurobond 2015-2025



Source: MINFI/DGTCFM/DIRTRE

ANNEXE-IV
SITUATION DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

SITUATION DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

L'article 22 alinéa 4 de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat dispose que : « **le projet de loi de règlement est accompagné... des annexes explicatives par budget annexe et par compte spécial ...** »

Dérogeant au principe de l'universalité budgétaire, la pratique des comptes d'affectation s'inscrit en droite ligne de l'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques en ce sens qu'elle favorise la mise en place des politiques gouvernementales dans des domaines précis.

La Loi de Finances 2016, en son chapitre sixième et dans ses articles douzième à vingt-et-sixième, a procédé à l'ouverture de 14 comptes d'affectation spéciale (CAS) équilibrés en recettes et en dépenses à la somme globale de **106 700 000 000 FCFA**.

Ces (CAS) ainsi que leurs dotations respectives se présentent de manière détaillée dans le tableau ci-après :

N°	Compte d'Affectation Spécial	Dotations initiales	Recettes		Dépenses	
			Réalisation	Taux de dépassement	Exécution	Taux de dépassement
1	Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles	2 000 000 000	824 680 480	0,00%	736 371 000	0,00%
2	Compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des Marchés Publics	8 000 000 000	7 069 773 231	0,00%	8 497 189 451	6,21%
3	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à la politique culturelle	1 000 000 000	1 000 000 000	0,00%	683 757 825	0,00%
4	Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat	9 600 000 000	10 482 432 543	9,19%	10 285 943 922	7,15%
5	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à l'activité touristique	1 000 000 000	1 144 848 219	14,48%	1 025 555 008	2,56%
6	Fonds semencier	1 000 000 000	4 011 963 562	301,20%	2 142 677 664	114,27%
7	Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau	500 000 000	239 104 176	0,00%	153 471 726	0,00%
8	Fonds de Développement du Secteur Forestier	2 000 000 000	2 889 336 896	44,47%	2 456 790 261	22,84%
9	Redevance d'usage de la route	60 000 000 000	60 000 000 000	0,00%	30 890 367 000	0,00%
10	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement des télécommunications	14 000 000 000	42 097 136 850	200,69%	16 460 996 920	17,58%
11	Fonds spécial des activités de sécurité électronique	1 000 000 000	618 154 627	0,00%	99 093 779	0,00%
12	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement du secteur postal	1 000 000 000	228 529 853	0,00%	223 519 303	0,00%
13	Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés	3 500 000 000	3 208 808 269	0,00%	3 050 933 557	0,00%
14	Redevance payée par les organismes portuaires autonomes à l'Autorité Portuaire Nationale	2 100 000 000	1 925 000 000	0,00%	1 871 534 503	0,00%
Total		106 700 000 000	135 739 768 706	27,22%	78 578 201 919	0,00%
Ecart entre la réalisation des recettes et l'exécution des dépenses		57 161 566 787				

Au titre de l'exercice 2016, lesdits comptes ont connu des encaissements de recettes pour un montant de **135 739 768 706 FCFA** sur des prévisions totales de FCFA **106 700 000 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **127,22 %**.

Les dépenses quant à elles ont été réglées pour un montant total de **78 578 201 919 FCFA** sur un plafond total de crédits ouverts de **106 700 000 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **73,64%**. La différence entre les recettes totales encaissées de **135 739 768 706 FCFA** et les dépenses totales réglées de **78 578 201 919 FCFA** permet de dégager un solde excédentaire net de **57 161 566 787 FCFA**. Les taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 sont observés sur 5 (cinq) CAS en recettes et sur 6 (six) en dépenses.

La situation individuelle de chaque Compte d'Affectation Spéciale se décline telle que retracée dans les fiches présentées ci-après./-

1. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DES CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES

Le compte d'affectation spéciale auprès du Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles a été créé par les dispositions de l'article dixième de la loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 et est placé auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Le projet de décret d'application régissant le fonctionnement et les missions dudit Fonds reste attendu.

I- EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Les ressources du FSVCN dont le plafond est fixé chaque année par la Loi des Finances sont exclusivement constituées de la subvention reçue de l'Etat. Il est prévu une mise à disposition d'une dotation trimestrielle de **FCFA 500 000 000 (cinq cent millions de FCFA)**.

Toutefois, en attendant la signature du décret sus évoqué, le compte a mené un certain nombre d'activités tel qu'il ressort de la situation de l'exécution du budget ci-contre.

La loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 a ouvert les crédits du Compte d'Affectation Spéciale dénommé Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles pour un montant s'élevant à **2 000 000 000 FCFA (deux milliards de FCFA)**.

L'exécution de cette dotation au titre dudit exercice se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision initiale	Exécution	Taux d'exécution
Report 2015		134 680 480	
Subvention reçue de l'Etat en 2016	2 000 000 000	690 000 0000	34,5%
Total	2 000 000 000	824 680 480	41,23%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision initiale	Exécution	Taux d'exécution
Incidents du 18 février à Bangolan	40 000 000	5 565 000	13,91%
Enlèvement et équipement de la protection civile	100 000 000	14 500 000	14,50%
Activités des réfugiés	350 000 000	162 810 730	46,52%
Acquisitions des denrées pour les réfugiés	750 000 000	328 400 270	43,79%
Inondations à Dabanga	250 000 000	20 000 000	8,00%
Catastrophe de Manyai	160 000 000	39 520 000	24,7%
Commission ad hoc	350 000 000	165 575 000	47,31%
Total	2 000 000 000	736 371 000	36,82%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que la dotation dudit fonds au titre de l'exercice 2016 a été exécutée en recettes à la somme de **824 680 480 FCFA**, soit un taux de 41,23% contrairement à l'exercice 2015 où il se situait à 100%. L'exécution du budget en dépenses quant à elle a connu une importante hausse en passant de **198 520 000 FCFA** en 2015 à **736 371 000 FCFA** en 2016.

II- ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS EN 2016

La dotation au Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles a permis de venir en aide aux déplacés et réfugiés de guerre et aux personnes victimes de catastrophes naturelles. Au rang de ces activités, il est notamment cité :

- la prise en charge des dépenses induites par les incidents du 19 Février 2016 à Bangolan d'un montant de 5 565 000 FCFA ;
- la prise en charge de l'enlèvement et acheminement des équipements de la protection civile destinés aux populations du Centre, Est, Adamaoua, Nord, Extrême-Nord et Nord-Ouest d'un montant de 14 500 000 FCFA ;
- la prise en charge des activités concernant les réfugiés au Cameroun d'un montant de 162 810 730 FCFA ;
- la prise en charge de l'acquisition des denrées au profit des réfugiés et déplacés des régions de l'Est et l'Extrême Nord pour un montant de 328 400 270 FCFA ;
- la prise en charge des victimes des inondations à Dabanga, arrondissement de Logone et Chari pour un montant de 20 000 000 FCFA ;
- la prise en charge de la gestion des opérations et d'enlèvements précoces des catastrophes survenues à Manyai pour un montant de 39 520 000 FCFA ;
- la prise en charge des aides et secours de la commission ad hoc au titre des exercices 2015 et 2016 pour 165 575 000 FCFA.

La hausse des dépenses au titre de l'exercice 2016 s'explique par le caractère imprévisible des opérations à financer par ce fonds, car il s'agit ici des événements qu'on ne peut prévoir de façon exacte. Par ailleurs, la mise en place par le MINATD de la commission d'attribution des aides et secours est de nature à élever ce taux d'exécution.

III- PERSPECTIVES DU FONDS EN 2016

La mise sur pied de textes réglementaires fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du CAS constitue une des perspectives principales du CAS pour l'exercice 2016. Celle-ci permettra un suivi efficace et une grande lisibilité de ses activités.

2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Créée par décret n°2001/048 du 23 février 2001 dans le cadre de la réforme du système des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est un Etablissement Public Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Placée sous la tutelle de la Présidence de la République, son rôle est d'améliorer l'exécution des portefeuilles des projets en aidant à traduire dans les faits les prescriptions du Président de la République. Le compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des marchés publics a été créé par la loi n°2002/014 du 30 décembre 2002 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2003 à son article 16.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CAS

L'Agence de Régulation des Marchés Publics a pour mission la régulation, le suivi et l'évaluation du système des Marchés Publics.

Conformément aux dispositions du décret n° 2005/5155/PM du 30/11/2005 fixant les modalités de fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des marchés publics créé par la loi n° 2002/014 du 30 décembre 2002 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2003, notamment en son article seizième, les ressources du CAS ARMP dont le plafond est fixé annuellement par la Loi de Finances sont constituées par :

- les frais d'acquisition des Dossiers d'Appel d'Offres des Administrations Publiques, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Etablissements Publics Administratifs, des Entreprises du secteur public et parapublic et des projets ;

- les droits de régulation fixés à 0,5% du montant du marché ou de la lettre - commande et acquittés par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué dès la signature du marché ou de la lettre-commande ;
- les produits des amendes et pénalités relatives aux marchés publics ;
- les subventions de l'Etat.

Les dépenses supportées par le CAS ARMP comprennent :

- les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ARMP ;
- le paiement des prestations des observateurs indépendants ;
- le paiement des prestations relatives aux audits des marchés publics ;
- le coût des études sectorielles dans le domaine des marchés publics relevant des organismes internationaux.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS-ARMP EN 2016

La loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun a fixé, pour l'exercice 2016, le plafond autorisé pour l'exécution du budget du CAS - ARMP à un montant de **FCFA 8 000 000 000 (huit milliards de FCFA)**.

De l'exécution des opérations du CAS, il ressort les résultats ci-après :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
A-Recettes Affectées	5 910 000 000	5 432 861 664	91,93%
Subvention de l'Etat	1 500 000 000	1 500 000 000	100,00%
Frais d'acquisition de DAO 2015	1 200 000 000	1 141 392 706	95,12%
DR Ministères 2015	1 500 000 000	1 086 387 000	72,43%
DR EPA&CTD 2015	700 000 000	881 828 698	125,98%
Pénalités de retard 2015	1 000 000 000	823 253 260	82,33%
Autres Recettes	10 000 000	0	0,00%
B-Ressources Propres	8 325 000 000	1 636 911 567	19,66%
Total (A+B)	14 235 000 000	7 069 773 231	49,66%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Brevet et recherche, logiciels	55 000 000	7 380 139	13,42%
Sécurisation terrain	15 000 000	15 000 000	100%
Agencement et aménagement des constructions	35 000 000	22 139 134	63,25%
Matériel de bureau	56 000 000	30 978 620	55,32%
Mobilier de bureau	80 000 000	18 593 555	23,24%
Matériel des services techniques	75 500 000	49 237 180	65,21%
Matériel informatique	248 800 000	5 000 000	2,01%
Autres immobilisations corporelles	2 000 000	2 000 000	100%
Aménagement des voies et réseaux	350 000 000	34 735 728	9,92%
Etude et recherches immobilisables	6 350 000	6 350 000	100%
Investissement	923 650 000	191 414 356	20,72%
Fournitures de bureau (direction)	191 410 000	93 980 848	49,10%
Petit matériel de bureau (direction des études)	19 448 000	9 447 915	48,58%
Consommables informatiques	229 250 000	115 628 960	50,44%
Frais d'impression des documents	133 500 000	23 866 915	17,88%
Abonnement à diverses publications	19 250 000	8 492 352	44,12%
Autres produits et petits matériels	445 430 000	369 150 743	82,88%
Produits d'entretien	23 780 000	22 878 059	96,21%
Electricité	97 050 000	89 503 484	92,22%
Eau	7 580 000	1 580 000	20,84%
Carburant et lubrifiants (direction)	339 660 000	295 408 000	86,97%
Transport de l'ordonnateur et des membres du CD	600 000	0	0,00%
Transport pour missions au Cameroun	133 082 000	74 087 500	55,67%

Transport pour missions à l'étranger	120 000 000	31 003 242	25,84%
Frais de relève	30 000 000	2 344 117	7,81%
Transport des assistants pour la collecte	98 800 000	90 239 031	91,34%
Recettes indûment perçue à restituer	30 000 000	21 739 534	72,47%
Affranchissement courrier	30 000 000	2 997 012	9,99%
Primes spécifiques	10 000 000	9 939 850	99,40%
Frais de tenues de compte	13 000 000	6 250 835	48,08%
Autres Charges	109 985 000	87 411 263	79,48%
Primes pour travaux spéciaux (comités)	705 380 000	315 156 798	44,68%
Frais de mission à l'intérieur	564 865 000	355 952 000	63,02%
Frais de mission à l'extérieur	193 205 000	37 475 000	19,40%
Frais de location véhicules	15 800 000	3 500 000	22,15%
Frais de gardiennage	600 000	600 000	100,00%
Loyers et charges locatives	40 720 000	39 385 000	96,72%
Honoraires versés	186 950 000	13 936 250	7,45%
Honoraires audits des marchés publics	430 000 000	0	0,00%
Honoraires prestation et recouvrement	1 372 945 000	573 513 112	41,77%
Honoraires Observateurs Indépendant	300 000 000	0	0,00%
Frais de représentation	46 050 000	27 099 998	58,85%
Annonces diverses	22 000 000	6 528 950	29,68%
Fêtes et cérémonies	58 550 000	57 743 880	98,62%
Entretien des terrains et espaces verts	16 510 000	6 509 997	39,43%
Cotisations à l'Etat	5 000 000	3 890 633	77,81%
Entretien bâtiment	45 670 000	5 670 000	12,42%
Entretien ascenseurs	45 000 000	24 400 376	54,22%
Entretien installations et climatisation	69 420 000	49 417 240	71,19%
Entretien de matériel de transport	183 900 000	183 900 000	100%
Entretien des autres matériels et mobiliers	26 840 000	16 721 340	62,30%
Autres charges	88 000 000	50 531 109	57,42%
Salaires bruts	3 000 000 000	2 839 616 371	94,65%
Gratifications	220 000 000	219 726 367	99,88%
Primes de rendement	151 975 400	19 707 501	12,97%
Primes retraites, médailles	135 000 000	111 944 383	82,92%
Cotisations à la CNPS (part patronale)	290 582 000	290 581 406	99,99%
Dette sociale échue	249 450 000	131 117 989	52,56%
Autres contributions patronales	80 000 000	65 991 549	82,49%
Frais de stage et de formation	193 184 600	49 057 264	25,39%
Frais de personnel temporaire et st	64 260 000	49 704 997	77,35%
Dons et cadeaux	10 000 000	6 700 000	67%
Autres charges	785 800 000	501 248 427	63,79%
Droits de régulation	5 000 000	0	0,00%
Assurances	212 500 000	187 860 398	88,40%
Autres Charges	653 850 000	483 540 214	73,95%
Frais de la mutuelle	70 000 000	20 986 270	29,98%
Avantages en nature PCA	37 200 000	31 577 471	84,89%
Communiqués de presse, insertions pub	110 000 000	17 198 750	15,64%
Indemnités des membres du Conseil d'Administration	22 500 000	21 067 419	93,63%
Frais d'organisation des colloques,	394 760 000	129 166 976	32,72%
Frais funéraires	10 000 000	1 100 000	11,00%
Provisions de fonctionnement	116 058 000	0	0,00%
Fonctionnement	13 311 350 000	8 305 775 095	62,40%
Total	14 235 000 000	8 497 189 451	59,69%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 6,21 %			

En définitive, l'exécution des opérations en 2016, arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de **FCFA 14 235 000 000**, démontre que les recettes ont connu un taux de recouvrement de 49,66%, en baisse par rapport à l'année 2015 où ce taux se situait à 64,01%. Les dépenses exécutées quant à elles enregistrent un taux d'exécution de 59,69%, en baisse par rapport à 2015 où il se situait à 60,16%.

Par ailleurs, l'on observe que le plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 a été dépassé de 6,21 % en dépenses.

III- PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017

Dans l'optique d'améliorer la gestion budgétaire de l'Agence et de lui permettre d'atteindre ses objectifs de performance, la mise en œuvre des mesures ci-dessous énoncées est envisagée :

- la budgétisation dès 2017 des droits de régulation dus par les ministères ;
- l'amélioration substantielle du taux de mobilisation des Ressources ;
- la maîtrise du rythme d'engagement par un encadrement rigoureux tributaire de la capacité à recouvrer ;
- l'affectation de l'essentiel des Ressources au financement des missions et activités pertinentes permettant à l'ARMP de garder la performance ;
- la mise en place ou l'instauration d'un cadre formel de concertation pour renforcer la synergie d'actions entre les responsables des services du MINFI placés auprès de l'ARMP et ceux de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) dans les domaines suivants :
 - l'identification et la mobilisation des ressources ;
 - l'élaboration et le suivi des plans de Trésorerie périodiques (mensuels et/ou trimestriels) ;
- la stabilisation par le MINFI des modalités de l'exigence des CNE pour les Bons de commande administratifs afin de permettre une évaluation plus objective et réaliste des produits budgétaires et en optimiser la mobilisation ;
- la conclusion d'un partenariat avec le MINFI/DGI pour un captage exhaustif des informations sur les marchés enregistrés en vue d'une facturation complète des droits de régulation afférents ;
- l'engagement d'une démarche auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en vue d'obtenir le ré-assujettissement de certaines CTD autres que Yaoundé et Douala au paiement des droits de régulation.

3. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN A L'ACTIVITE CULTURELLE

Par décret n° 2001/389 du 03 décembre 2001 du Président de la République, il a été créé un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle au Cameroun.

La loi n°2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 a ouvert au sein du ministère des Arts et de la Culture un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle doté d'un plafond de ressources d'un montant de 1 000 000 000 F CFA (un milliard de F CFA).

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de Finances se présente ainsi qu'il suit :

I- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Subvention de fonctionnement versée par l'Etat	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Total	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Développement de la Littérature et art dramatique	60 000 000	33 226 250	55,38%
Financement de l'Art musical	100 000 000	51 353 000	51,35%
Développement de l'Art audiovisuel et photographie	60 000 000	37 770 720	62,95%
Développement de l'Art graphique et plastique	20 000 000	1 000 000	5,00%
Organisation du FENAC	150 000 000	149 992 000	99,99%

Appui aux festivals, manifestations et autres événements culturels nationaux	150 000 000	139 881 975	93,25%
Subventions pour participations – événements culturels internationaux	100 000 000	70 530 860	70,53%
Aide à la création et à la modernisation des organes de gestion collective	60 000 000	40 000 000	66,67%
Appui aux associations culturelles	70 000 000	19 054 720	27,22%
Organisation du Salon du livre 2016	80 000 000	80 000 000	100,0%
Contribution au financement des festivals conventionnés	60 000 000	12 080 300	20,13%
Aides sociales et secours aux conjoints ou aux descendants d'artistes décédés	25 000 000	17 282 000	69,13%
Transferts versés	45 000 000	24 434 000	54,30%
Diverses prestations sociales	20 000 000	7 152 000	35,76%
Total	1 000 000 000	683 757 825	68,38%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle a été exécuté en recettes pour **100%** en 2016, soit une augmentation par rapport à 2015 où il avait été de **99,5%** et en dépenses ; on note une diminution car il passe de **99,59% en 2015 à 68,38% en 2016**.

II- ACTIVITES DU CAS

Les dépenses du CAS pour le Soutien de la Politique Culturelle lui ont permis de réaliser les activités ci-après :

- l'octroi des aides spontanées aux artistes pour l'intervention des œuvres et aux différentes communautés ;
- l'élaboration et la publication du fichier national des droits d'auteurs qui a permis de déterminer de façon précise l'ensemble des artistes devant bénéficier du soutien du CAS ;
- l'organisation du Salon du Livre ;
- l'organisation du FENAC à Yaoundé ;
- l'animation culturelle de la CAN Féminine ;
- l'inventaire et le symposium sur le patrimoine culturel de l'Etat ;
- la participation aux foires et activités culturelles à caractère international et national.

Sur un plan prospectif, le Ministère des Arts et de la Culture envisage réorganiser le fonctionnement du compte en explorant de nouvelles sources de recettes dans l'optique d'une meilleure utilisation des ressources du compte.

4. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat a été créé par décret n° 2009/121 du 08 avril 2009 du Président de la République.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CAS

Les objectifs globaux de ce CAS sont :

- l'amélioration de la recherche dans les Universités d'Etat ;
- l'appui au développement (loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur) ;
- l'amélioration des conditions de travail des enseignants chercheurs des Universités d'Etat ;

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat sont arrêtées annuellement par la Loi de Finances. Elles proviennent :

- des contributions diverses de l'Etat ;

- des fonds issus de la coopération ;
- des dons et legs ;
- de toute autre ressource autorisée par la Loi de Finances au profit des universités d'Etat.

La principale recette du CAS pour la modernisation de la recherche depuis sa création reste la dotation de fonctionnement annuel que communique le Ministre des Finances sous la forme de subvention.

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale sus citées sont destinées au financement :

- de la modernisation de la recherche universitaire ;
- de l'encadrement et du renforcement des capacités des enseignants chercheurs ;
- des prestations spécifiques des enseignants- chercheurs.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

L'exécution de cette dotation s'est opérée conformément aux règles de gestion des finances publiques de la manière suivante :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Subvention versée par l'Etat	10 002 015 000	10 002 015 000	100,00%
Report de l'exercice précédent	153 585 646	153 585 646	100,00%
Autres recettes	326 831 897	326 831 897	100,00%
Total	10 482 432 543	10 482 432 543	100,00%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 9,19%			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Achat de fournitures et de petits matériels d'entretien	199 138 258	197 928 523	99,39%
Achat d'autres fournitures – dépenses courantes	47 812 493	46 575 399	97,41%
Allocation de recherche	10 235 481 792	10 041 440 000	98,10%
Total	10 482 432 543	10 285 943 922	98,13%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 7,15%			

Il se dégage dans les tableaux ci-dessus, relatifs au Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat, un taux de réalisation de 100% en recettes et de 98,13% en dépenses par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2016. Ainsi, le plafond FCFA 9 600 000 000 autorisé par la Loi de Finances a été dépassé de 9,19% en recettes et 7,15% en dépenses.

III- ACTIVITES MENEES PAR LE CAS

Les fonds alloués aux dépenses du CAS malgré la stagnation de son budget ont permis :

- le paiement de l'allocation financière spéciale de soutien à la modernisation de la recherche universitaire aux enseignants-chercheurs des 08 Universités d'Etat ;
- l'appui à la recherche ;
- l'appui à la publication des produits de la recherche (Ouvrages, etc.) ;
- l'actualisation du fichier numérique des enseignants-chercheurs en liaison avec les Responsables en charge de la gestion dudit dossier dans les différentes Universités d'Etat (changement de grade, requêtes, décès, retraites, enseignants nouvellement recrutés, etc.) ;
- l'optimisation du fonctionnement du site web créé et logé à l'Institut de Gouvernance Numérique en vue de la visibilité de l'impact du Compte d'affectation spéciale au plan national et international ;
- le renforcement du plateau technique et électronique ;
- l'acquisition du matériel de bureau et consommables ;
- l'évaluation de l'impact du paiement de l'allocation financière spéciale sur la recherche universitaire.

IV- PERSPECTIVES DU CAS POUR L'EXERCICE 2017

La rétribution des dotations allouées à l'allocation financière spéciale et l'évaluation de l'impact du Compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat va se poursuivre périodiquement à travers l'exécution des actions et tâches ci-après :

- le paiement de l'allocation financière spéciale de soutien pour la modernisation de la recherche aux enseignants-chercheurs des Universités d'Etat ;
- la révision de la fiche de collecte des données de recherche ;
- la consolidation des données collectées ;
- l'analyse des nouvelles données et leur mise en ligne ;
- la production de nouvelles statistiques et de nouveaux indicateurs tels que :
 - l'identification des laboratoires et groupes de recherche ;
 - l'appui financier aux laboratoires et/ou groupes de recherche
 - l'appui à la production scientifique à travers :
 - la production scientifiques et ouvrages les plus représentatifs des trois (03) dernières années;
 - l'organisation de colloques nationaux ou internationaux ;
 - les distinctions scientifiques nationales ou internationales.

5. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DISPOSITIF ET LE SOUTIEN DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE.

Appelé à vendre l'image de la destination Cameroun sur les grands marchés pourvoyeurs de touristes en Europe Occidentale, en Amérique et en Asie à travers la promotion institutionnelle, le Ministère du Tourisme et des Loisirs est confronté à l'absence d'un organisme spécialisé comme **l'Office National de Tourisme** qui existe dans certaines destinations concurrentes. L'Office, de par son autonomie financière, assure le relais de promotion à travers des actions nécessitant à la fois des moyens financiers, humains et logistiques importants.

Créé par décret n° 99/111 du 27 mai 1999 en application des dispositions de la loi n° 98/006 du 14 avril 1998 relative à l'activité touristique, le CAS pour le dispositif et le soutien de l'activité touristique est une solution palliative mise en place pour permettre au MINTOUL d'assurer les missions de promotion touristiques dévolues à l'Office tel que rappelé plus haut.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CAS

A- RECETTES DU CAS

Aux termes de l'article 2 du décret sus-cité, les ressources du CAS proviennent essentiellement du produit :

- de la location des établissements hôteliers construits sur les capitaux publics et confiés en gérance libre à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères ;
- de la concession à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, des sites touristiques classés ;
- des quittances de paiement des frais de dossiers constitués en vue de l'obtention d'une concession touristique ;
- de la redevance perçue lors de la délivrance des autorisations de construction et d'exploitation des établissements de tourisme, des agences de tourisme et des agréments des guides de tourisme ;
- des amendes et transactions ;
- de la quote-part des recettes provenant des droits d'accès dans les parcs nationaux et les réserves de faune et du timbre d'aéroport ;
- des dons et legs.

B- DEPENSES DU CAS

En matière de dépenses, quatre grands axes de dépenses soutiennent les activités du compte :

- les dépenses de promotion du tourisme interne ;
- les dépenses de promotion du tourisme récepteur ;
- les dépenses de promotion des loisirs sains et éducatifs ;
- la promotion des activités de loisir pour enfants, jeunes, adultes et personnes vulnérables.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS POUR L'EXERCICE 2016

Autorisé en recettes et en dépenses par la Loi de Finances 2016 pour un montant de 1 000 000 000 F CFA (un milliard de F CFA), l'exécution du budget du CAS se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Autres recettes (report 2015)	0	604 859 069	
Redevance perçue sur les autorisations de construction	40 000 000	6 945 000	17,36%
Quote-part des recettes provenant des droits d'accès dans les	2 000 000	0	0,00%
Quittance de paiement des frais de dossiers constitués en vue	35 000 000	0	0,00%
Concession à des personnes physiques ou morales, national	5 000 000	4 655 000	93,1%
Location des établissements hôteliers ou de loisirs	20 000 000	24 000 000	120%
Location immeubles bâtis ou non	30 000 000	0	0,00%
Autres transferts	10 500 000	3 673 150	34,98%
Pénalités de retard de paiement	10 000 000	716 000	7,16%
Amendes pour défaut d'autorisation	80 000 000	0	0,00%
Amendes pour production tardive des statistiques	4 000 000	0	0,00%
Défaut d'apposition du panonceau	3 500 000	0	0,00%
Autres Amendes	10 000 000	0	0,00%
Subvention de fonctionnement	1 000 000 000	500 000 000	50,00%
Total	1 250 000 000	1 144 848 219	91,59%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 14,48 %			

Le faible taux de recouvrement des recettes propres du CAS se justifie par le fait que d'importantes sources de recettes inscrites dans le décret n°99/111 du 24 mai 1999 portant création du Compte d'Affectation Spéciale à l'instar des recettes provenant des droits d'entrée dans les parcs nationaux et réserves de faunes, la quote-part des recettes provenant du timbre d'aéroport, les pénalités pour pollution et dégradation des sites touristiques qui sont recouvrées par d'autres Administrations ne sont toujours pas reversées dans le compte CAS / MINTOUL comme le prévoient les dispositions de son décret de création.

B- EXECUTION EN DEPENSES

En matière de dépenses, quatre grands axes de dépenses soutiennent les activités du compte :

- les dépenses de promotion du tourisme ;
- les dépenses de promotion du tourisme récepteur ;
- les dépenses de promotion des loisirs sains et éducatifs ;
- la promotion des activités de loisir pour enfants, jeunes, adultes et personnes vulnérables.

De manière détaillée, l'exécution du budget CAS-MINTOUL pour l'exercice 2016 en dépenses se présente ainsi :

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Achat de fourni de bureau	48 000 000	48 378 291	100,79%
Achat matériel informatique et bureautique	35 000 000	40 048 220	114,42%
Conférences et voyages de Presse	9 000 000	5 915 000	65,72%
Frais d'abonnement, publication et insertion publicitaire promotionnelles	40 000 000	26 317 312	65,79%
Editions, doc promotionnelles et électroniques	77 000 000	62 580 422	81,27%
Travaux spéciaux, préparation budget, contrôle, audit CAS	12 500 000	8 475 000	67,8%
Production films documentaires	9 000 000	9 000 000	100,00%
Achat autres fournitures de service	77 000 000	73 813 741	95,86%

Achat Carburant et Lubrifiants	20 000 000	19 870 720	99,35%
Achat Billet d'Avion / Frais de Transport	15 000 000	9 578 428	63,86%
Autres frais de transport (fret et bagages)	400 000	0	0,00%
Sessions des Commissions Techniques Nationales	22 000 000	20 852 700	94,78%
Frais de poste et télécommunications	20 000 000	19 450 000	97,25%
Frais inscription	600 000	0	0,00%
Frais de Mission à l'intérieur	10 000 000	4 205 000	42,05%
Frais de Mission à l'extérieur	16 000 000	14 570 000	91,06%
Prise en charge des délégations	102 000 000	100 975 000	99,00%
Frais de participation	12 000 000	11 214 200	93,45%
Frais d'organisation des colonies	50 000 000	49 687 000	99,37%
Frais de session du comité	12 000 000	0	0,00%
Suivi et encadrement miss tourisme	4 000 000	4 000 000	100,00%
Organisation de la cérémonie journée Mondiale du Tourisme	10 000 000	10 000 000	100,00%
Appui aux délégations régionales journée Mondiale du Tourisme	8 000 000	8 000 000	100,00%
Autres Manifestations Touristiques	25 000 000	0	0,00%
Partenariat et Suivi des conventions	14 000 000	12 100 000	86,43%
Activités touristique en Europe	45 700 000	20 000 000	43,76%
Relations Publiques	12 000 000	11 355 000	94,62%
Activités Touristiques aux USA	15 000 000	0	0,00%
Organisation eductours et participation aux manifestations touristiques	25 000 000	24 999 495	99,99%
Activités Touristiques en Asie	15 000 000	14 200 000	94,66%
Transport interne et logistique	10 000 000	4 330 000	43,30%
Prise en charge des agents d'accueil et d'orientation	49 000 000	23 735 144	48,44%
Reversement impôts et taxes	72 000 000	71 903 173	99,87%
Organisation de session du CNT	26 000 000	25 509 496	98,11%
Appuis financiers aux initiatives, œuvres, ONG et Promoteurs Tour.	35 000 000	28 875 000	82,50%
Souveraineté/ MINETAT	30 000 000	15 000 000	50,00%
Honoraires des encadreurs et moniteurs et tenues des commissions	11 500 000	11 070 000	96,26%
Prise en charge des arriérés	108 000 000	107 729 731	99,75%
Frais de participation	6 600 000	6 501 200	98,50%
Frais de Participation (Foire FITUR Madrid)	13 700 000	13 602 500	99,29%
Frais de Participation à la China Outbound Travel	12 500 000	0	0,00%
Frais de Participation (Top Resa)	27 000 000	26 852 400	99,45%
Autres frais de participation à ITB Berlin	18 000 000	17 685 000	98,25%
Frais de Participation à la foire BIT de Milan	13 000 000	0	0,00%
Frais de participation aux assises de l'OMT et l'OCI	14 000 000	8 100 000	57,86%
Descente de Contrôle et de Recouvrement	1 500 000	0	0%
Frais de participation aux Foires Nationales	31 000 000	25 700 835	82,91%
Formations et Séminaires	10 000 000	9 375 000	93,75%
Total	1 250 000 000	1 025 555 008	82,04%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 2,56 %			

Il ressort du tableau ci-dessus que le budget du CAS exécuté en recettes à 91,59% est en baisse par rapport à l'année 2015 où le taux d'exécution était de 106,89%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 82,04%, en hausse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2015 qui s'élevait à 72,31%.

III- PROBLEMES LIES A L'EXECUTION DU BUDGET DE 2016

L'exécution du budget du CAS-MINTOUL se heurte à divers problèmes, notamment :

- les difficultés de décaissement en espèces de la subvention de fonctionnement allouée qui entraînent des décalages entre les dates d'exécution et les dates prévisionnelles d'activités et même des annulations dans certains cas ;
- le paiement tardif des prestations effectuées par virement bancaire entraînant des chevauchements entre exercices, ce qui est à l'origine des taux élevés de certaines dépenses en fin d'exercice ;
- l'évaluation en devises (Euro) des factures d'insertions publicitaires dans les magazines étrangers pour la promotion du tourisme qui ne correspondent pas souvent aux prévisions budgétaires ;

- la tendance au retour à la procédure de gestion ordinaire du budget alors que, comme son nom l'indique, le CAS est une procédure exceptionnelle de gestion qui facilite les opérations de promotion qui se déroulent pour la plupart à l'international.

Il convient de préciser qu'en matière de recettes propres, la définition de la quote-part du MINTOUL dans la nouvelle taxe sur les nuitées inscrites dans la Loi des Finances de l'exercice 2017 devrait contribuer à relever considérablement ces recettes et à booster la promotion du tourisme.

IV- ACTIVITES MENEES PAR LE CAS EN 2016

Le budget exécuté par le CAS pour le développement et le soutien de l'activité touristique lui a permis de réaliser en 2016 un certain nombre d'activités liées à la promotion du tourisme interne, à la promotion du tourisme récepteur, à la promotion des loisirs sains et éducatifs et la promotion des activités de loisirs pour enfants, jeunes, adultes et personnes vulnérables.

1- Promotion du tourisme interne :

La promotion du tourisme interne consiste à permettre aux Camerounais de connaître eux-mêmes leur pays et à valoriser ce patrimoine. A ce titre, plusieurs activités de promotion ont été menées, à savoir :

- la participation à la foire transfrontalière de la CEMAC à Kye ossi ;
- la participation au salon de la décentralisation et du développement local ;
- la participation à la semaine de la qualité ; salon économique et commercial NICAMEX ;
- la participation à la foire internationale pour le développement ;
- la participation au festival culturel et touristique BAKA Dream Days à MINTOM ;
- l'organisation des journées de l'entreprise du GICAM ;
- la réalisation d'un voyage de presse dans la région du Sud-ouest, d'un reportage photo dans l'Extrême nord et la réalisation du magazine « destination Cameroun » ;
- l'organisation du séminaire de recyclage et de perfectionnement des chefs de cuisine ;
- la participation à la journée mondiale de l'océan à Douala ;
- la réalisation d'un film documentaire ;
- la mise en œuvre et le suivi de la convention MINTOUL/ANOR ;
- l'organisation des réunions du comité ad hoc et de la session ordinaire du Conseil National du Tourisme ;
- la tenue de 08 sessions de la Commission Technique Nationale des établissements du tourisme ;
- les divers appuis financiers à l'organisation des activités dont les festivals MATUMBA, FESTAFOU 2016, MAYI 2016, le SIARC 2016, le Salon International du Tourisme et des Technologies Médicales, la 13^{ème} édition du tour du Cameroun, le club tourisme de l'université de Yaoundé I, les activités de loisirs pour enfants sourds muets, le voyage d'étude des élèves du lycée classique de Mfou, l'excursion des jeunes à NTUI, l'excursion au site d'Ebogo, le Challenge des AS ANEVA DANSE SPORT, la 18^{ème} édition du FATEA et la 4^{ème} édition du CCEAF.

2- Promotion du tourisme récepteur

La promotion du tourisme récepteur consiste à susciter chez les étrangers, le désir de visiter et de connaître le Cameroun. Au cours de l'année 2016, elle a été réalisée à travers douze principales activités :

- la Foire ITB et au Cameroun Road Show de Berlin en Allemagne ;
- la Foire Fitur et Investour à Madrid en Espagne ;
- la Réunion de la Commission de l'OMT pour l'Afrique à Abidjan ;
- l'Euro 2016 en France ;
- le salon écotouristique de Malaga en Espagne ;
- la 1^{ère} conférence mondiale sur le tourisme pour le développement à Beijing en Chine ;
- le 21^{ème} Salon International du tourisme MIT de TUNIS ;
- l'Atelier d'échange et d'expertise en matière de tourisme et loisirs à Johannesburg ;
- la conférence universelle en faveur d'un tourisme pour tous à Bangkok en Thaïlande ;
- l'assemblée générale de l'OMT à Medellin en Colombie ;
- la conférence des ministres du tourisme africain de l'Union Africaine en Afrique du Sud.

3- Promotion des loisirs sains et éducatifs

La promotion des loisirs sains et éducatifs a pour objectif d'offrir aux jeunes enfants et étudiants Camerounais la culture des loisirs. Les activités suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2016 :

- les camps pilotes de vacances à Garoua et Bafoussam ;
- les centres aérés de loisirs à Mbalmayo et à Mfou ;
- les classes promenades pour jeunes enfants ;
- l'atelier d'imprégnation pour les moniteurs de vacances ;
- l'activité de loisirs en faveur des sourds muets.

4- Promotion des activités de loisirs pour enfants, jeunes, adultes et personnes vulnérables

Cette action vise à offrir des loisirs à toutes les couches de population au Cameroun. Ses activités concernent essentiellement l'organisation de colonie de vacances dans les régions du Cameroun.

V- PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2017

Pour l'année 2017, le Compte d'Affectation Spéciale vise les objectifs suivants :

- amener les établissements à se conformer à la réglementation et aux normes mondiales en matière d'hébergement et de restauration ;
- améliorer la capacité et les prestations hôtelières ;
- doter le Ministère du Tourisme et des Loisirs d'un manuel de procédures administratives ;
- vulgariser les atouts du Cameroun ;
- faire connaître le Cameroun à travers les médias et améliorer l'accueil des touristes ;
- conquérir les grands marchés de touristes internationaux ;
- amener les jeunes enfants du Cameroun à consommer les produits de loisirs de leur Pays ;
- assurer la crédibilité du Ministère du Tourisme et des Loisirs auprès de ses partenaires.

Pour y parvenir, les activités suivantes sont envisagées en plus de celles traditionnellement menées par le CAS, à savoir :

- le renforcement de la lutte contre la clandestinité ;
- la multiplication des sessions de la Commission de Classement des Etablissements de Tourisme ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur du tourisme ;
- le renforcement des axes de coopération avec les acteurs du secteur du tourisme ;
- la consolidation de la présence du Cameroun sur les marchés ;
- la participation aux foires et salons touristiques internationaux ;
- l'organisation des œuvres de vacances.

6. LE FONDS SEMENCIER

Le Fonds Semencier a été créé par décret n° 2005/169 du 26 mai 2005 du Président de la République en application de la loi n° 2001/014 du 28 juillet 2001 relative à l'activité semencière.

La loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 a fixé le plafond du fonds à **1 000 000 000 F CFA (un milliard de F CFA)**.

Au terme dudit exercice, l'exécution de cette autorisation se présente comme suit :

I- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention MINFI	1 000 000 000	1 500 000 000	150,00%
Subvention MINADER	50 000 000	50 000 000	100,00%
Autres recettes	3 026 316 772	2 461 963 562	81,35%
Total	4 076 316 772	4 011 963 562	98,42%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 301,20%			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Dans le cadre du fonctionnement du Fonds Semencier, deux sous programmes ont été ouverts au titre de l'exercice 2016. Le tableau ci-dessous présente les principales activités menées ainsi que leur incidence financière.

Programme 001 : Amélioration de la productivité des filières agricoles

Activités	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Appui à la production des semences de pomme de terre	726 000 000	720 413 200	99,23%
Appui à la maintenance/reconstitution des semences souches de maïs	24 900 000	19 967 965	80,19%
Appui à la production des semences composites certifiées de base maïs	137 060 000	28 348 993	20,68%
Appui à la production des semences hybrides de maïs	131 200 000	9 938 258	7,57%
Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production des semences de maïs hybride	100 000 000	0	0,00%
Appui à la production des semences de haricot	189 000 000	0	0,00%
Appui à la conservation in-situ des variétés de semences de manioc à haut rendement et résistant aux maladies	43 200 000	0	0,00%
Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production des plants de bananier plantain par la culture in vitro	254 350 000	0	0,00%
Appui à la production des plants d'arbres fruitiers (mangues et citruses)	200 000 000	4 985 250	2,49%
Appui à la réhabilitation des fermes semencières	40 000 000	9 887 027	24,72%
Appui à l'IRAD pour la production des noix pre-germées de palmier à huile	140 300 000	0	0,00%
Appui à la production des plants de palmier à huile	125 000 000	0	0,00%
Appui à la maintenance des semences de Guar beans	10 300 000	4 895 250	47,53%
Appui à la création et la maintenance des parcs à bois de fruit de la passion	55 000 000	0	0,00%
Appui à la production des semences d'oseille de Guinée	46 000 000	0	0,00%
Appui à la reconstitution des semences d'arachide de souche	2 000 000	0	0,00%
Appui à la création et maintenance des parcs à bois patate douce à chair jaune	7 850 000	0	0,00%
Appui à la promotion de l'amélioration de la qualité des semences et des plants	349 798 348	246 921 823	70,59%
Appui à la production des semences de poivre	77 000 000	0	0,00%
Appui à la production des semences de piment	30 900 000	0	0,00%
Appui à la production des semences de NIEBE	18 900 000	0	0,00%
Appui à la reconstitution des semences de SOJA	12 900 000	4 850 000	37,60%
Appui à la mise en place des champs semenciers de Manioc à haut rendement	114 000 000	25 000 000	21,93%
Total	2 835 658 348	1 075 207 766	37,92%

Programme 002 : Programme support

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Appui au fonctionnement du comité de pilotage	30 000 000	1 394 033	4,65%
Appui au fonctionnement des services de l'ordonnateur	254 950 000	189 938 444	74,50%
Appui au fonctionnement du secrétariat technique	178 600 000	140 254 445	78,53%
Appui au conseil national des semences et obtentions végétales	4 900 000	0	0,00%
Appui au fonctionnement du laboratoire national des semences et des coins laboratoires régionaux	33 200 000	26 561 414	80,00%
Appui aux activités de la quarantaine végétale	32 500 000	21 465 142	66,05%
Appui au fonctionnement des services techniques de contrôle et d'inspection	133 490 000	123 916 479	92,83%
Appui au fonctionnement des pools d'engins	9 800 000	4 898 413	49,98%
Appui aux services financiers	563 218 424	559 041 528	99,26%
Total	1 240 658 424	1 067 469 898	86,04%

Récapitulatif

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Programme 001 : Amélioration de la productivité des filières agricoles	2 835 658 348	1 075 207 766	37,92%
Programme 002 : Programme support	1 240 658 424	1 067 469 898	86,04%
Total	4 076 316 772	2 142 677 664	52,56%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 114,27%			

Il ressort des tableaux ci-dessus que le budget du fonds semencier exécuté en recettes à **98,42%** est en net augmentation par rapport à l'année 2015 où le taux d'exécution était de **53,84%**. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de **52,56%**, en baisse comparativement à celui de l'exercice 2015 qui se chiffrait à **53,84 %**.

II- ACTIVITES DU CAS

Les réalisations ci-après sont à mettre à l'actif du Fonds Semencier pour le compte de l'exercice 2016 :

- **Appui à la production des semences de pomme de terre**
Le fonds financé a réalisé la production de 706 454 tonnes de semences commerciales certifiées de pomme de terre par des multiplicateurs contractualisés.
- **Appui à la maintenance des semences composites de maïs**
Les appuis du fonds ont permis d'obtenir 8 parcelles de maintenance du matériel végétal élite de 08 variétés de maïs composite et 1260 Kg de semences souches de maïs produits et disponibles.
- **Appui à la production des semences de haricot sec**
Les appuis financiers mandatés par le Fonds ont contribué à créer 80 hectares de champs semenciers de haricot sec pour une production de 39,3 tonnes de semences de haricot sec.
- **Appui à la production des semences de manioc à haut rendement**
En 2016, 5 parcelles de 1 hectare chacune de parc à bois de manioc à haut rendement ont été mises en place.
- **Appui à l'endurcissement des vitro plants de bananier plantain**
En 2016, 150 000 vitro plants de bananier plantain ont été endurcis en vue d'augmenter la disponibilité de la banane plantain.
- **Appui à la production des plants d'arbres fruitiers**
Dans le cadre de la mise à disposition des producteurs de semences plants d'arbres fruitiers de bonne qualité afin d'amorcer la création des vergers commerciaux d'arbres fruitiers, 60 000 plants d'arbres fruitiers ont été réceptionnés et mis à la disposition du programme de développement de l'arboriculture fruitière du MINADER.
- **Réhabilitation des fermes semencières**
Au cours de la campagne agricole 2016, le fonds a procédé à l'acquisition des consommables pour stations mobiles de traitement et de conditionnement des semences graines.
- **Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production du maïs hybride**
Le fonds a appuyé l'IRAD pour la production de 10 tonnes de lignées parentales de maïs hybrides et pour la production de 17 tonnes de semences de maïs livrées au MINADER.
- **Appui à la maintenance des semences de Guar beans**
Le fonds a mis en place 6 parcelles de maintenance de semences de Guar beans.
- **Appui à la création des parcs à bois de fruit de la passion**
Afin de vulgariser la culture du fruit de la passion, 05 hectares de parc à bois de fruit de la passion ont été mis en place à OMBE dans le Sud-Ouest.
- **Appui à la production des semences oseille de Guinée (foléré)**
En vue d'améliorer la production artisanale de boisson rafraichissante, 744 Kg de semences d'oseille de guinée ont été produits dans 40 hectares de champs semenciers.
- **Appui à la reconstitution des semences arachide de bouche**
En 2016, 50 Kg de semences de base d'arachide de bouche ont été produits.
- **Appui à la création des parcs à bois de patate douce à chair jaune**
Dans le but d'améliorer la disponibilité de la patate douce à chair jaune, un parc à bois de patate douce à chair jaune a été construit.
- **Appui à la production des noix pré germées de palmier à huile**
Le fonds semencier a accordé en 2016 un appui financier à l'IRAD pour la réhabilitation de ses champs semenciers et de son plateau technique de production des noix pré germées en vue de permettre aux planteurs de disposer du matériel végétal nécessaire pour la création de 3300 hectares de nouvelles plantations de palmier à huile.
- **Appui à la reconstitution des semences de soja**
En 2016, le fonds semencier a conduit la mise en place de 2 hectares de champs semenciers de soja dans le but d'augmenter la disponibilité des semences de soja.

7. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement a été créé par décret n° 2001 /216 du 02 août 2001.

Ledit Compte a pour objectif de garantir le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, de promouvoir le développement des ressources en eau, l'alimentation en eau potable des centres urbains et des zones rurales, l'assainissement des zones urbaines et rurales et l'hydraulique agro- pastorale.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources du CAS proviennent essentiellement du produit :

- de la taxe d'assainissement ;
- de la redevance de prélèvement des eaux ;
- des amendes et transactions ;
- des contributions de donateurs internationaux ;
- de toute autre contribution volontaire ;
- des dons et legs.

Toutefois, le décret susvisé ne précise pas la nature des dépenses éligibles dans ledit compte.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

La loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 a fixé le plafond des ressources du CAS pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement à un montant de **500 000 000 FCFA (cinq cent millions de FCFA)**.

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de Finances se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Recettes affectées	500 000 000	239 104 176	47,82%
Total	500 000 000	239 104 176	47,82%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Construction, aménagement, rénovation des réseaux d'eau, des ouvrages et installations hydrauliques, barrages et digues	150 000 000	72 619 454	48,41%
Installation et matériels des services informatiques	25 000 000	4 999 894	19,99%
Achat de fournitures et petit entretien de bureau	50 000 000	9 988 071	19,98%
Fournitures et prestations de service pour édition, impression et distribution des documents	25 000 000	3 982 240	15,93%
Carburant et lubrifiants des véhicules automobiles	150 000 000	39 519 814	26,35%
Indemnité de missions à l'extérieur	75 000 000	22 050 000	29,4%
Frais financiers	25 000 000	312 253	1,25%
Total	500 000 000	153 471 726	30,69%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que le taux de recouvrement des recettes en 2016 est de 47,82%, il est inférieur à celui de l'année 2015 où le taux d'exécution était de 98,26%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 30,69%, en baisse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2015 qui s'élevait à 74,62%.

III- ACTIVITES DU CAS EN 2016

Le total des recettes serait largement à la hausse si la totalité des recettes liquidées par la Direction Générale des Impôts étaient entièrement comptabilisées au profit du Compte d'Affectation Spéciale. Contrairement à la réglementation en vigueur, elles sont réparties entre le CAS et d'autres entités telles que la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY).

De plus, il existe dans les délégations régionales des créances non recouvrées du fait d'un manque de suivi. A cela s'ajoute la mauvaise comptabilisation des recettes tant au niveau des Agents Intermédiaires de Recettes qu'au niveau des Trésoreries Générales. Il en résulte une baisse du taux d'exécution par rapport à l'exercice 2015. En plus de celles sus évoquées, d'autres raisons expliquent les faibles performances réalisées au 31 décembre 2016. Elles sont notamment relatives:

- à la mauvaise comptabilisation des recettes par la Direction Grandes Entreprises de la masse la plus importante des recettes qui est affectée au budget de l'Etat à travers l'imputation 7356 ;
- au retard qu'accusent les transferts entre les délégations régionales et le compte de dépôt 470087 à la PGT ;
- aux erreurs de comptabilisation effectuées par les agents intermédiaires des recettes souvent à l'origine des pertes de recettes au profit d'autres comptes ;

Au rang des réalisations à mettre à l'actif du CAMEE au titre de l'exercice 2016, l'on peut retenir :

- les mini adductions d'eau potable dans les localités d'Abong-Mbang dans la région de l'Est, Nio-Minta et Messamendongo dans la région du Centre ;
- les travaux d'adduction d'eau potable aux lieux-dits Nkolo II et Mimboman, les forages d'eau dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest.

IV- PERSPECTIVES

Pour améliorer la mobilisation des ressources, il est envisagé :

- une action intense de recouvrement des recettes.
- la sensibilisation des comptables du Trésor et des Impôts sur la procédure de comptabilisation des recettes du Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement.
- l'élaboration d'un journal annuel de projets devant guider l'action du CAMEE au titre de l'exercice 2018.

8. FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER

Le Fonds Spécial de Développement Forestier est un Compte d'Affectation Spéciale créé par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et régi par le décret n° 96/237/PM du 10 avril 1996 qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Encore appelé « Fonds Spécial », il est destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A- RESSOURCES DU FONDS SPECIAL

Selon les dispositions des articles 9 à 12 du décret du 10 avril 1996 sus- évoqué, les ressources du Fonds sont constituées par :

- la quote-part des recettes provenant :
 - de la redevance forestière annuelle assise sur la superficie ;
 - de la taxe d'abattage des produits forestiers ;

- de la taxe de transfert d'une concession forestière ;
 - des droits de sortie ;
 - de la surtaxe progressive à l'exportation des produits forestiers non transformés ;
 - du prix de vente des produits forestiers ;
 - des amendes, transactions, dommages-intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis.
- les frais de participation des concessionnaires aux travaux d'aménagement ;
 - les recettes affectées par la loi ;
 - les subventions, contributions, dons ou legs de toute personne physique ou morale.

B- DEPENSES DU FONDS SPECIAL

Aux termes de l'article 13 du décret du 10 avril 1996 sus- évoqué, les dépenses du Fonds Spécial comprennent:

- les frais d'aménagement des réserves forestières non concédées en exploitation ;
- les frais de régénération et de reboisement ;
- les frais d'inventaire forestier ;
- les opérations de matérialisation des limites et de création des infrastructures ;
- les équipements requis pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'aménagement forestier ;
- les frais de contrôle technique et de suivi des aménagements forestiers réalisés dans les concessions ;
- les frais de vulgarisation des techniques et des résultats des recherches sur les concessions ;
- le coût des études sectorielles dans les domaines forestiers, notamment sur la conservation durable de la biodiversité ;
- les frais de fonctionnement du Comité des Programmes, du comité technique des agréments et de la commission interministérielle d'attribution des titres d'exploitation forestière ;
- les frais d'appui aux activités de l'Agence Comptable tels qu'approuvés par le Ministre des Forêts après avis du Ministre en charge des Finances ;
- les frais d'audit du fonds spécial ;
- les fonds de contrepartie aux projets lorsque de tels fonds sont fournis par l'Etat ;
- les contributions de l'Etat aux organismes internationaux ;
- les remises aux agents de l'administration chargée des forêts et de toute autre administration ayant participé aux activités de répression et de recouvrement, dans la limite du produit disponible à cet effet.

C- GESTION DU FONDS SPECIAL

La gestion du FSDF est assurée par un Comité des Programmes qui dispose d'un ordonnateur et d'un comptable.

L'ordonnateur, qui est le Ministre en charge des forêts, exécute le budget du Fonds sous sa responsabilité. A ce titre, il assure l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses. Il établit à la fin de l'exercice un compte administratif retraçant toutes les opérations de recettes et de dépenses effectuées qui est transmis au Ministre des Finances et à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Le comptable public du Fonds est un agent comptable nommé par arrêté du Ministre des Finances parmi les comptables du Trésor. Il est principalement chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses du Fonds. En fin d'exercice, il est tenu de produire un compte de gestion qui retrace toutes les opérations effectuées et qui est transmis au Ministre des Finances et à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

II- EXECUTION DU BUDGET DU FONDS SPECIAL

La loi n°2013/017 du 16 décembre 2013 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 a fixé le plafond du FSDF à un montant s'élevant à **FCFA 2 000 000 000 (deux milliards de FCFA)**. L'exécution de cette dotation qui s'est opérée conformément au plan d'action arrêté par le comité des programmes du Fonds Spécial au titre dudit exercice se présente ainsi qu'il suit.

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Subvention de fonctionnement versée par l'Etat	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
Report de trésorerie	663 294 507	663 294 507	100,00%
Produit des prestations techniques (documents sécurisés)	296 401 656	221 700 000	74,80%
Autres produits et profits divers	3 000 000	4 342 389	144,75%
Total	2 962 696 163	2 889 336 896	97,52%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 44,47%			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévisions budgétaires	Exécution	Taux d'exécution
Investissements			
Etudes	35 000 000	3 756 733	10,73%
Entretien des plantations	80 000 000	60 000 000	75,00%
Construction des stands du MINFOF	770 000 000	750 000 000	97,40%
Matériel de bureau	59 000 000	38 859 913	65,86%
Matériel services techniques et scientifiques	45 000 000	24 994 756	55,54%
Matériel informatique	40 000 000	34 946 067	87,37%
Matériel et mobilier de la bibliothèque	50 000 000	42 467 210	84,93%
Fonctionnement			
Fournitures de bureau	125 700 000	120 397 793	95,78%
Frais d'impression des documents	3 000 000	2 994 000	99,80%
Elaboration des états de fin d'exercice	7 000 000	6 997 766	99,97%
Edition du manuel de procédure d'attribution des normes de gestion	100 000 000	0	0,00%
Carburant et lubrifiants	124 000 000	97 422 900	78,57%
Billets d'avion	15 000 000	0	0,00%
Frais de poste et télécommunication (fax courrier postal)	5 480 000	4 480 000	81,75%
Mission à l'extérieur	20 000 000	0	0,00%
Mission à l'intérieur	426 642 003	422 288 000	98,98%
Loyer et charges locatives COMIFAC	10 500 000	10 350 000	98,57%
Honoraires versés	68 700 000	58 347 003	84,93%
Frais de réception des membres des comités	73 799 811	33 478 786	45,36%
Annonces légales	46 000 000	25 304 055	55,01%
Entretien de matériel de transport	48 000 000	47 219 723	98,37%
Indemnités de fonctionnement	13 800 000	13 350 000	96,74%
Gratifications et remises	18 000 000	18 000 000	100,00%
Frais de tenue des comptes bancaires	700 000	166 799	23,83%
Autres frais financiers	500 000	60 102	12,02%
Cites (autorité scientifique/ANAFOR)	50 000 000	50 000 000	100,00%
OIBT	25 000 000	0	0,00%
Programme de gestion durable des ressources forestières (PSMNR)	5 000 000	5 000 000	100,00%
Programme OIBT-cites	10 000 000	0	0,00%
Indemnités des membres des comités	179 700 000	169 252 000	94,19%
Autres charges	498 174 349	405 656 655	81,43%
Frais de colloques et de séminaire	11 000 000	11 000 000	100,00%
Total	2 962 696 163	2 456 790 261	82,87%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 22,84 %			

Le tableau ci-dessus révèle un taux d'exécution du budget en recettes de 97,52%, en nette augmentation par rapport à celui de 2015 qui était de 94,70%. Quant aux dépenses, elles enregistrent un taux d'exécution de 82,87% contre 63,04% en 2015.

L'on constate également que le plafond de FCFA 2 000 000 000 autorisé par la Loi de Finances a été dépassé de 44,47% en recettes et de 22,84% en dépenses.

III- ACTIVITES MENEES PAR LE FSDF

Au cours de l'année 2016, le Budget du FSDF a permis de couvrir « 03 programmes » répartis en actions et décomposés en activités. La plupart desdites activités ont été réalisées, notamment :

- l'appui à la plantation des arbres forestiers dans les dix régions ;
- l'appui des GIC, associations et chefferies traditionnelles ;
- l'appui à l'entretien des plantations forestières dans les dix régions ;
- la finalisation du classement des Unités Forestières d'Aménagement ;
- le suivi du couvert forestier ;
- l'actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières ;
- la gestion durable des mangroves ;
- l'approbation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle forestier ;
- la mise en œuvre de l'APV/FLEGT ;
- le suivi du contentieux forestier ;
- le suivi du recouvrement des recettes forestières ;
- la sensibilisation à la gestion durable des ressources forestières ;
- le suivi des activités des forêts communautaires ;
- l'édition et la vulgarisation du manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ;
- le suivi de la mise en place et du fonctionnement de comités- paysans ;
- la vulgarisation de la brochure d'information sur les forêts communales ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint lié à la gestion des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communes et aux communautés ;
- le suivi et l'évaluation des activités de reboisement ;
- l'organisation du marché intérieur du bois ;
- la participation aux foires d'exposition nationales et internationales ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des artisans ;
- le développement et la cartographie des unités de transformation du bois ;
- l'élaboration d'un plan de validation des sous- produits du bois ;
- le développement de la filière bois- énergie ;
- le développement des produits forestiers non ligneux.

9. REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE

Le Fonds Routier est créé par la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national. Cette loi est modifiée et complétée par la loi n°98/011 du 14 juillet 1998, elle-même modifiée et complétée par la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 qui consacre le Fonds Routier comme un mécanisme destiné à assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national d'une part, ceux de prévention et de sécurité routières, d'entretien du réseau routier et des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes d'autre part, dans le cadre de deux guichets distincts.

Le Fonds Routier au sens de l'article 1^{er} de la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics administratifs et des entreprises du secteur public et parapublic est un Etablissement Public Administratif (EPA) de type particulier relativement à ses organes de gestion, à la rémunération et aux avantages de son personnel et aux règles de tenue de sa comptabilité.

Il est placé sous la tutelle financière du Ministre en charge des Finances et sous la tutelle technique du Ministre chargé des routes. Son organisation et son fonctionnement sont définis par le décret 2005/239 du 24 juin 2005 et complété par le décret 2012/173 du 29 mars 2012.

Le Fonds Routier a pour mission d'assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national, ceux de prévention et de sécurité routière, d'entretien du réseau routier d'une part, il assure également le financement des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes d'autre part.

Il exerce ladite mission par le biais de deux guichets distincts et indépendants à savoir, le guichet « entretien » et guichet « investissement ».

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A- GESTION DU FONDS

Le Fonds Routier est géré par deux organes, à savoir un Comité de Gestion et une Administration.

Le Comité de Gestion est chargé d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Ses missions sont décrites à l'article 13 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 modifié et complété par le décret 2012/173 du 29 mars 2012. Il se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation de son président et en session extraordinaire aussi souvent que l'exige le fonctionnement harmonieux du Fonds. Il est composé de onze (11) membres dont cinq (5) représentants de l'Etat, un (1) représentant des Collectivités Territoriales Décentralisées et cinq (05) représentants des usagers de la route.

L'Administration du Fonds est placée sous l'autorité d'un Administrateur recruté par appel public à candidature pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois. L'Administrateur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion.

Le Fonds dispose pour l'accomplissement de ses missions, de deux guichets : un guichet « entretien » et un guichet « investissement » dont les ressources et les dépenses sont prévues par les décrets le régissant ainsi qu'il suit.

B- RESSOURCES DU FONDS

Les ressources du Fonds sont constituées par :

Pour le guichet « entretien » :

- la redevance d'usage de la route ;
- le droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, la redevance de concession ;
- les dotations budgétaires des ministères destinées à alimenter la ligne d'urgence au titre des interventions d'urgence ;
- les ressources provenant des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- le produit de la taxe à l'essieu ;
- le produit de la taxe de transit ;
- le produit des amendes ;
- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;
- les produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- tous les autres produits ayant un rapport direct avec l'accès à la route et/ou l'usage de celle-ci et qui lui sont alloués par la Loi des Finances.

Pour le guichet « investissement » :

- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;
- les dotations budgétaires des ministères.

C- DEPENSES DU FONDS

Les dépenses du Fonds sont constituées :

Pour le guichet « entretien » :

- des marchés de travaux d'entretien du réseau prioritaire interurbain classés, exécutés par des entreprises privées, à concurrence d'un minimum de 58% du budget annuel du Fonds ;

- des travaux d'entretien des voiries urbaines prioritaires à concurrence de 12% au maximum ;
- des travaux et équipements d'entretien des routes rurales prioritaires à hauteur de 13,5% au maximum ;
- des études routières ou géotechniques et contrôle de travaux à hauteur de 6 % au maximum ;
- de la prévention et de la sécurité routière à concurrence d'un maximum de 4% ;
- de l'entretien courant des installations fixes ou mobiles, nécessaire à la protection du domaine public routier (barrières de pluies, stations de pesage) à hauteur de 3% au maximum ;
- des dépenses de fonctionnement et d'équipement du Fonds dans la proportion maximale de 2,7% du budget annuel du Fonds ;
- des prestations des cabinets d'audit financier et comptable à concurrence d'un maximum de 0,8% du budget annuel du fonds.

Pour le guichet « Investissement » :

- les dépenses réservées aux charges supplémentaires de fonctionnement et d'équipement induites par le fonctionnement du « guichet investissement » au maximum de 0,5% du budget annuel du guichet ;
- des prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable spécifiques au « guichet investissement » à concurrence d'un minimum de 0,0% du budget annuel du guichet (aucun contrat nouveau n'a été passé) ;
- des marchés de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux de réhabilitation, de renforcement, de reconstruction, d'aménagement et de suppression.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
TSPP au titre de la Redevance d'Usage de la Route	60 000 000 000	60 000 000 000	100,00%
Total	60 000 000 000	60 000 000 000	100,00%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Ministère des Travaux Publics	47 782 634 731	22 444 000 000	46,97%
Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat	7 717 365 269	5 672 000 000	73,50%
Ministère des Transports	2 400 000 000	1 267 000 000	52,79%
Fonctionnement Fonds Routier	2 100 000 000	1 507 367 000	71,78%
Total	60 000 000 000	30 890 367 000	51,48%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que l'exécution en recettes du budget du Fonds (RUR) en 2016 enregistre un taux d'exécution de **100%** soit une nette augmentation par rapport à 2015 où il se situait **93,09%**. En ce qui concerne les dépenses, on note un taux de réalisation de **51,48%**, soit une nette diminution de 23,43% points par rapport à l'exercice 2015 où il se chiffrait à **74,85%**.

Les dépenses du MINTP en 2015 ont été exécutées à hauteur de 42,9 milliards de FCFA contre 22,44 milliards de FCFA en 2016, soit une baisse significative de 46,97%. Cette régression s'explique par l'arrivée à terme du Programme Spécial d'Urgence qui représentait en 2015 une part importante des dépenses du MINTP, soit 20,3 milliards.

Les dépenses du MINDUH quant à elles ont été exécutées en 2015 pour un montant de 4,818 milliards de FCFA contre 5,672 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse substantielle de 18,16% par rapport à 2015, cela s'explique par la réalisation des travaux d'aménagement des voies d'accès des stades de Limbé et Yaoundé qui ont abrité la CAN féminine 2016.

Quant aux dépenses du MINT, elles ont été exécutées en 2015 à hauteur de 0,528 milliard de FCFA contre 1,267 milliard de FCFA en 2016, soit une augmentation de 153,60% justifiée par la livraison totale du matériel d'enlèvement des obstacles programmés en 2015.

Il apparaît dans le tableau ci-après que toutes les dépenses suivantes ont été exécutées dans le cadre du fonctionnement du Fonds Routier :

Libellé		Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Services bancaires et autres charges externes		19 722 000	13 884 000	70,40%
Charges de personnel		473 848 000	454 291 000	95,87%
Documentation		1 980 000	1 234 000	62,32%
Entretien et maintenance		45 903 000	44 079 000	96,03%
Fournitures et carburant		57 160 000	52 721 000	92,23%
Frais de télécommunication		39 700 000	35 489 000	89,39%
Impôts et taxes		1 295 000	668 000	51,58%
Indemnités du comité de gestion		192 557 000	153 846 000	79,90%
Location et charges locatives		55 000 000	44 279 000	80,51%
Missions et réception		5 000 000	5 486 000	109,72%
Primes d'assurance		88 199 000	63 630 000	72,14%
Rémunération d'intermédiaire et de conseil		23 875 000	15 488 000	64,87%
Rémunération personnel extérieur		9 300 000	11 250 000	120,96%
Transport		5 500 000	426 000	7,75%
Imprévus		20 000 000	17 495 000	87,48%
Total dépenses de fonctionnement courant		1 039 039 000	914 266 000	87,99%
Audits techniques guichet investissement		101 904 000	0	0,00%
Suivi des recommandations de l'auditeur GI		7 700 000	1 950 000	25,32%
Audits techniques guichet entretien		184 530 000	46 074 000	24,97%
Suivi recommandations de l'auditeur GE		23 100 000	3 200 000	13,85%
Audits comptables et financiers		66 489 000	23 800 000	35,8%
Total dépenses audits 2016		383 723 000	75 024 000	19,55%
Objectif 1 : améliorer le reversement des ressources mobilisées par le Trésor Public au compte ouvert à la BEAC	Programme 1 : consolider l'autonomie du fonds	52 904 000	51 752 000	97,82%
Objectif 2 : apporter un appui à l'amélioration du taux d'engagement des ressources programmées pour chaque ordonnateur et de rendre plus solide la chaîne de la dépense liées au suivi de l'exécution des programmes des ordonnateurs	Programme 1 : améliorer la consommation des ressources et assurer l'effectivité et la qualité des prestations	61 288 000	47 737 309	77,89%
	Programme 2 : assurer l'effectivité et la qualité des interventions	14 760 000	4 363 691	29,56%
	Total dépenses relatives Objectif 2	76 048 000	52 101 000	68,51%
Objectif 3 : promouvoir la gouvernance et la performance des services	Programme 1 : la communication et la diffusion de toutes les informations financières destinées aux différentes parties prenantes	128 980 000	86 864 390	67,35%
	Programme 2 : développer de nouvelles fonctionnalités TOMFR	41 963 000	5 062 610	12,06%
	Programme 3 : promouvoir la performance du fonctionnement des services	377 343 000	322 297 000	85,41%
	Total dépenses relatives Objectif 2	548 286 000	414 224 000	75,55%
Total dépenses liées à l'amélioration de l'exécution des programmes sus visés (MINTP, MINDUH, MINT)		677 238 000	518 077 000	76,50%
TOTAL		2 100 000 000	1 507 367 000	71,78%

III- ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS EN 2016

Le programme d'activités 2016 issu du plan stratégique triennal 2014-2016 en cours d'achèvement a permis de réaliser:

- les travaux d'entretien de diverses voiries urbaines ;
- les travaux et équipements d'entretien du réseau prioritaire inter urbain classé ;
- l'achèvement de plusieurs études routières ou géotechniques et contrôle des travaux ;
- la prévention et la sécurité routière ;

- l'entretien courant des installations fixes et mobiles nécessaires à la protection du domaine public routier ;
- les prestations d'audits techniques, comptables et financiers ;
- le bitumage de plusieurs routes ;
- les travaux de voiries dans les dix régions du pays ;
- les travaux de réfection de certains ouvrages d'art du réseau prioritaire sur les routes classées ;
- la protection du patrimoine routier dans les dix régions ;
- la mise en place du système d'information intégré (TOMPRO 3, TOMPORTAIL).

IV- DEFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER

L'environnement dans lequel évolue le Fonds Routier lui impose une réflexion profonde sur ses défis et perspectives d'avenir.

➤ **Concernant les perspectives, elles se rapportent principalement à:**

- l'amélioration du rendement des recettes routières en automatisant le péage, ce qui réduirait de manière significative les déperditions de ces ressources et en augmenterait de 30% l'assiette de celles-ci ;
- l'évolution vers un Fonds de troisième génération constitue la solution la plus appropriée à la problématique du financement pérenne de l'entretien routier qui permettra d'accéder à une plus grande autonomie financière qui se fait de plus en plus ressentir et au titre de l'exercice 2016.

➤ **Quant aux défis du Fonds, ils concernent :**

- l'apurement des travaux des campagnes antérieures organisés par le Ministère des Travaux Publics. Cette opération permet de :
 - faire l'inventaire des ressources oisives ;
 - clôturer les marchés inactifs ;
 - réallouer les ressources afin de financer d'autres projets ;
- l'amélioration du taux de consommation du BIP ;
- la mise en place des travaux en régie qui doteraient les administrations et les Collectivités Territoriales Décentralisées de moyens d'actions appropriés pour accomplir certaines de leurs missions spécifiques ou urgentes ;
- la révision de la loi portant sur la protection du patrimoine routier pour plus d'efficacité dans la protection du domaine routier national.

10. FONDS SPECIAL DES TELECOMMUNICATIONS

Le Fonds Spécial des Télécommunications (FST) est régi par le décret n° 2012/308 du 26 juin 2012, en application de la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun. Sa vocation principale est le développement des télécommunications au Cameroun.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FST

A- RECETTES DU FST

Aux termes de l'article 3 (1) du décret susvisé, les ressources du FST proviennent notamment :

- des contributions annuelles des opérateurs et exploitants de services des communications électroniques à hauteur de 3% de leur chiffre d'affaires annuel hors taxes ;
- des subventions de l'Etat ;
- des revenus issus de la production et de l'édition l'annuaire universel d'abonnés ;
- des excédents budgétaires de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- de la quotité des droits d'entrée et de renouvellement issus de la vente et du renouvellement des autorisations ;
- des dons et legs.

B- DEPENSES DU FST

Selon les dispositions de l'article 5 du décret du 26 juin 2012 sus évoqué, les ressources du FST sont destinées en priorité au financement :

- du service universel des télécommunications ;
- du développement du secteur des télécommunications et des technologies ;
- de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire ;
- de la formation et du renforcement des capacités des ressources humaines du secteur ;
- du paiement des contributions financières du Cameroun aux organisations internationales du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

C- INTERVENTIONS DU FST

Les interventions du FST s'opèrent à travers trois (03) guichets distincts et indépendants :

- **Le guichet du service universel** qui a pour but d'assurer le financement des projets et le paiement des prestations réalisées au titre de la fourniture à tous les citoyens des services de communications électroniques de bonne qualité de façon ininterrompue et à des conditions tarifaires abordables ;
- **Le guichet du développement des communications électroniques** dont l'objet est de participer au financement des projets et au paiement de diverses prestations concourant à la promotion et au développement des communications électroniques ;
- **Le guichet du développement des technologies de l'information et de la communication** qui est destiné au financement des projets issus de la stratégie nationale des technologies de l'information et de la communication, de toute activité concourant à la promotion des technologies de l'information et de la communication.

II- EXECUTION BUDGETAIRE DU CAS

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Subvention reçue	57 483 277 722	23 388 958 407	40,69%
Autres recettes		18 708 178 443	
Total	57 483 277 722	42 097 136 850	73,23%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 200,69 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux 'exécution
Achat fournitures hors fournitures de bureau	121 117 112	111 147 076	91,77%
Achat de fournitures de bureau et petit matériel de bureau	152 665 303	63 149 432	41,36%
Carburant et lubrifiants	154 960 000	61 289 998	39,55%
Achat de matériel, outillages et fournitures techniques	12 000 008	6 999 443	58,33%
Achat de matériels informatiques et bureautiques	65 614 289	46 453 563	70,80%
Achat de matériel d'entretien de bureau	15 500 000	11 997 186	77,40%
Achat de mobiliers de bureau pour télécentres communautaires polyvalents et radio communautaires	192 480 306	66 785 668	34,70%
Achat de deux pick-up /suivi programme	48 000 000	24 000 000	50,00%
Acquisition capacités d'au moins 1Gbps pour les stades omnisports de Yaoundé et Ngueme	400 000 000	0	0,00%
acquisition des équipements	1 917 585 957	532 787 927	27,78%
Acquisition énergie solaire	146 013 196	11 314 657	7,75%
acquisition des plateformes	283 366 143	0	0,00%
Affiliation du Cameroun au Consortium ACE	15 500 000 000	0	0,00%
Aménagement et sécurisation des locaux techniques dans les bureaux de poste et les salles de vidéoconférence et téléprésence	60 000 000	46 998 810	78,33%
Audit des investissements réalisés par MTN et ORANGE à Darak et à Bakassi	68 598 700	0	0,00%
Audit privé de la gestion du FST (2009, 2010 et 2011) et (2012,2013 et 2014)	180 377 550	90 188 775	50,00%
Branchement et raccordement au réseau ENEO de certains TCP	30 673 600	0	0,00%
Cérémonie de lancement, d'inauguration et de réception officielle des travaux	89 875 320	19 495 557	21,69%
Participation aux foires, communication et sensibilisation	23 892 640	8 438 249	35,32%
Conception du site web du MINPOSTEL et développement d'un site web e-gov	45 000 000	0	0,00%
conception et mise en place d'un système d'information statistique en vue de la production d'un annuaire statistique édition 2016	276 669 000	166 001 400	60,00%
Construction des boucles optiques urbaines dans certaines agglomérations	12 571 979 215	2 946 234 573	23,43%

Construction de la liaison Kribi-Lagos par câble sous-marin en fibre optique	6 833 333 500	4 066 017 978	59,50%
Autres constructions	886 823 967	384 615 038	43,37%
Elaboration du cahier de charges de la base de données TECHNIPEDIA et du schéma directeur du système d'information du MINPOSTEL	83 000 000	0	0,00%
Entretien des équipements et du matériel des télécommunications	21 010 077	6 899 999	32,84%
Entretien et réparation véhicules	67 995 467	20 992 685	30,87%
Equipement des salles multimédia des délégations régionales du MINPOSTEL	242 553 545	0	0,00%
Etudes	1 350 325 339	374 236 505	27,71%
Formations, séminaires, stages, attribution des bourses	369 545 152	136 826 933	37,03%
Frais de communication et de consommation de la connexion internet	50 023 552	0	0,00%
Frais de publication des AAO, des communiqués et frais de régulation ARMP	20 000 000	19 291 110	96,46%
Frais de réception des enseignants	5 814 662	0	0,00%
Frais de reprographie des documents	5 000 000	2 802 375	56,05%
Edition des contributions scientifiques	5 000 000	0	0,00%
Frais d'édition et de distribution des documents du secrétariat technique	19 000 000	2 918 136	15,36%
Indemnités de mission à l'intérieur	231 827 500	88 697 750	38,26%
Indemnités de mission à l'extérieur	174 158 000	31 228 000	17,93%
Indemnités de session des Membres du comité chargés de l'élaboration des textes du secteur des postes et télécommunications	57 500 000	51 484 250	89,54%
Indemnités de session des membres du comité de pilotage, du secrétariat technique et des membres des comités de suivi et de validation des projets	805 825 000	490 753 750	60,90%
Indemnités de session des Membres de la Commission interne de passation des marchés	153 000 000	86 276 400	56,39%
Indemnités des déguerpis	80 000 000	0	0,00%
Appui à la formation	17 800 000	17 800 000	100%
Honoraires et frais annexes liés à l'accompagnement de l'ouverture du marché de la téléphonie mobile et à la construction des points d'atterrisssements	132 500 000	0	0,00%
Rémunération du cabinet MAAS TELECOM pour le renouvellement des conventions de concession des opérateurs de téléphonie mobile	4 500 000 000	4 500 000 000	100%
Subvention des initiatives, gratifications et prime de rendement du personnel	107 190 000	19 996 000	18,65%
Frais de transport à l'intérieur	17 761 811	2 755 560	15,51%
Frais de transport à l'étranger	233 665 395	54 440 280	23,30%
Frais financiers bancaires et de tenue du compte	100 000 000	0	0,00%
Maintenance des installations pour le TCP d'Abang Minko'o	15 000 000	0	0,00%
Maitrise d'œuvre des travaux de construction des boucles optiques urbaines	801 004 594	348 114 525	43,46%
maîtrise d'œuvres autres constructions	400 000 000	10 399 482	2,60%
Maitrise d'œuvre du projet National Broadband Network	70 000 000	0	0,00%
Maitrise d'œuvre du projet Backbone national à fibre optique phase III	78 098 017	0	0,00%
Maitrise d'œuvre du projet e-post	820 000 000	525 619 178	64,10%
Maitrise d'œuvre pour la mise en place d'une solution hybride pour la desserte en internet haut débit des TCP, lycées et collèges	16 809 200	0	0,00%
Maitrise d'œuvre pour la réalisation du Réseau national des télécommunications d'Urgence	400 000 000	0	0,00%
Maîtrise d'œuvre raccordement par fibre optique et renforcement des réseaux	185 007 512	64 991 250	35,13%
Organisation de la 9 ^{ème} session ordinaire de la conférence des plénipotentiaires de l'UPAP	214 270 000	201 345 000	93,97%
Participation du Cameroun à l'ITU Telecom World et contribution auprès de l'UIT et de l'UAT	110 379 326	0	0,00%
Mise à niveau du matériel, du logiciel et du segment spatial du HUB Skyedge I de Zamengoé	75 073 943	0	0,00%
Organisation retraite en vue de la finalisation et la validation des projets de textes du secteur	43 000 000	0	0,00%
Païement de la bande passante (CAMPOST)	2 420 780	0	0,00%
Interconnexion des services du CHU de Yaoundé à la plateforme de la télémédecine du CHU du projet panafricain	28 195 832	0	0,00%
Raccordement par fibre optique, par liaison radio électrique de certains sites	1 616 018 509	429 517 310	26,58%
Réfection et aménagement des salles télémédecines,	10 100 000	0	0,00%
Réhabilitation de la station côtière de Douala pour la couverture VHF	530 000 000	0	0,00%
Aménagement du bâtiment devant abriter le Centre de Formation et de Recherche en Cyber sécurité, Cyberdéfense et investigation numérique et le dispositif de sécurité	83 511 359	0	0,00%
Travaux de connexion haut débit des administrations publiques	400 000 000	0	0,00%
Travaux de réalisation de couverture en réseau mobile des zones frontalières et enclavées et de couverture en réseaux de téléphonie mobile GSM des zones rurales	2 657 367 344	309 695 112	11,65%
Total	57 483 277 722	16 460 996 920	28,64%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 17,58%			

III- ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS

Les dépenses effectuées par le fonds ont permis d'effectuer :

- la construction des télécentres communautaires polyvalents ;
- l'acquisition, l'installation et la configuration de Kits hybrides et accessoires auprès des opérateurs ;
- la construction de la liaison Kribi-Lagos pour l'atterrissement du câble Main One ;
- la construction des boucles optiques urbaines ;
- la construction d'un amphithéâtre de 700 places à l'ENSPT de Yaoundé ;
- le raccordement en fibre optique du stade omnisport de Yaoundé, du stade de NGUEME, de l'hôtel Mont Febe ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de retransmission des matchs à Yaoundé et à Limbé ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de laboratoires de l'ENSPT ;
- l'organisation de la 9^{ème} session ordinaire de la conférence des plénipotentiaires de l'UPAP ;
- la conception et la mise en place d'un système d'information statistique en vue de la production d'un annuaire statistique des télécommunications et TIC au Cameroun ;
- le paiement de la rémunération du cabinet MAAS TELECOM, cabinet commis pour le renouvellement des conventions de concession des opérateurs de téléphonie mobile ORANGE et MTN Cameroon.

IV- PERSPECTIVES DU FST POUR L'ANNEE 2017

Pour l'année 2017, le FST a pour objectif d'entreprendre les actions suivantes :

- appuyer le projet d'expérimentation de la diffusion numérique ;
- réhabiliter la station côtière de Douala pour la couverture en VHF ;
- réaliser les travaux de connexion haut débit des administrations publiques ;
- assurer la couverture en réseaux de téléphonie mobile GSM des zones rurales, frontalières et enclavées ;
- mettre en place un centre de formation et de recherche en cyber sécurité, en cyber défense et en investigation numérique ;
- finaliser la conception et la mise à jour du site web du MINPOSTEL.

11. FONDS SPECIAL DES ACTIVITES DE SECURITE ELECTRONIQUE

Créé par décret n° 2012/309 du 25 juin 2012 dans le cadre de la réforme du système de cyber sécurité et cybercriminalité ainsi que du système de communication et commerce électronique au Cameroun, le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique en abrégé « FSE » est placé auprès du Ministre chargé des télécommunications.

La Loi de Finances de l'exercice 2016 a autorisé un plafond de ressources de **FCFA 1000000000 (un milliard de FCFA)** pour le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CAS

Le fonds spécial des Activités de Sécurité Electronique a pour mission de financer le développement des activités de sécurité des réseaux, de promouvoir les activités de sécurité des réseaux, de financer les études et recherches et de financer la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012/309 du 25 /06/2012 fixant les modalités de gestion du Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique notamment en son article 3 alinéa 1, les ressources du CAS FSE dont le plafond est fixé annuellement par la Loi de Finances sont constituées par :

- les subventions de l'Etat ;
- les contributions annuelles des autorités de certification accréditées, des auditeurs de sécurité, des auditeurs des logiciels de sécurité, des autres prestataires de services de sécurités agréés, à hauteur de 1,5% de leur chiffre d'affaires hors taxes ;

- les dons et legs.

Les dépenses supportées par le CAS FSE comprennent :

- le développement et la promotion des activités liées à la sécurité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information ;
- les études et les recherches en matière de cyber sécurité ;
- la formation et le renforcement des capacités humaines en matière de cyber sécurité.

II- EXECUTION DU BUDGET DU CAS FSE EN 2016

La loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun a fixé pour l'exercice 2016 le plafond du CAS FSE à un montant de **FCFA 1 000 000 000 (un milliard de FCFA)**. De l'exécution des opérations du CAS FSE, il ressort les résultats ci-après :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Report 2015	617 885 001	617 885 001	100,00%
Autres produits et profits divers budget 2016	578 000 000	269 626	0,047%
Total	1 195 885 001	618 154 627	51,69%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00%			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision Budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Production et traduction du document cadre	6 475 000	0	0,00%
Etudes	326 235 000	0	0,00%
Audit du fonds pour les exercices 2013, 2014 et 2015	30 000 000	0	0,00%
Acquisition et installation du module OSCP	250 000 000	0	0,00%
Achat des équipements pour la réhabilitation de la Public Key Infrastructure	41 000 000	0	0,00%
Installation et configuration d'une PKI version 2012	7 000 000	0	0,00%
Acquisition des équipements informatiques	184 312 000	0	0,00%
Achat mobiliers de bureau (tables d'ordinateurs, armoires, table blancs etc.)	5 000 000	0	0,00%
Conception et développement d'un site web	5 000 000	0	0,00%
Sous Total Investissement	855 022 000	0	0,00%
Achat fournitures de bureau	17 500 001	12 499 999	71,43%
Acquisition des sacs antistatiques	4 000 000	0	0,00%
Achat carburant et lubrifiants	6 000 000	3 000 000	50,00%
Frais de mission à l'intérieur	5 000 000	0	0,00%
Achat de fournitures courantes des services hors fournitures de bureau	2 000 000	2 000 000	100,00%
Indemnités des membres du comité et primes	35 000 000	30 475 000	87,07%
Indemnités des membres du Secrétariat technique et primes	21 000 000	18 200 000	86,66%
Indemnités des membres du Comité et secrétariat du projet d'élaboration de la politique	23 175 000	23 175 000	100,00%
Indemnités de session du comité de suivi de la mise en œuvre Projet PKI	3 000 000	0	0,00%
Indemnités de session du comité de suivi de la mise en œuvre de laboratoire de cyber sécurité	3 500 000	0	0,00%
Indemnités des membres de la commission de réhabilitation de la PKI	3 000 000	0	0,00%
Indemnités de session du comité interministériel de suivi de l'identification des infrastructures critiques	14 000 000	0	0,00%
Formations, séminaires et colloques	203 688 000	9 743 780	4,78%
Sous Total Fonctionnement	340 863 001	99 093 779	29,07%
Total	1 195 885 001	99 093 779	8,29%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00%			

Le taux d'exécution des recettes est en valeur relative de **51,69%** contre **8,29%** en ce qui concerne les dépenses. Soit une faible mobilisation des recettes et une sous consommation du budget de 91,71% par rapport au plafond autorisé par la Loi de Finances fixé à **FCFA 1 000 000 000 (un milliard de FCFA)**.

III- ACTIVITES REALISEES PAR LE FSE

Les dépenses effectuées ont permis :

- le lancement des appels d'offres ;
- la lutte contre les cyber-menaces ;
- la mise niveau du centre PKI ;
- l'examen et la validation des projets ;
- le suivi et l'évaluation des projets ;
- l'organisation des séminaires sur le renforcement des capacités ;
- l'élaboration de la politique nationale de sécurité des réseaux et systèmes.

12. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE POSTALE

Créé par décret n° 2004/110 du 10 mai 2004, le CAS pour le développement de l'activité postale est placé auprès du Ministre chargé des postes et télécommunications.

I- EXECUTION DU BUDGET DU CAS

La loi n°2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun a fixé, pour l'exercice 2016, le plafond du CAS pour le Développement de l'Activité Postale à un montant de 1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA).

Au terme dudit exercice, l'exécution des opérations du CAS se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Droits d'entrée	800 000 000	7 000 000	0,88%
Autres produits de prestations fournies		2 000 000	
Subvention reçue	200 000 000	200 000 000	100,00%
Autres recettes		19 529 853	
Total	1 000 000 000	228 529 853	22,85%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Elaboration du plan directeur des infrastructures	65 000 000	64 991 250	99,99%
Elaboration des codes postaux administration centrale	30 000 000	29 025 450	96,75%
Constitution du fichier d'adresse administration centrale	98 500 000	0	0,00%
Evaluation des travaux restant de l'hôtel de poste d'Obala	21 000 000	14 435 213	68,74%
Elaboration des normes d'adressage et de codification	30 000 000	29 067 188	96,89%
Construction du bureau de poste d'Olembé	55 000 000	0	0,00%
Mission du service public postal	277 500 000	0	0,00%
Développement postal	214 316 000	0	0,00%
Formation	10 000 000	0	0,00%
Investissement	801 316 000	137 519 101	17,16%
Achat d'autres fournitures courantes de service administration centrale	7 500 000	0	0,00%
Achat d'autres fournitures courantes de service contrat de gestion	4 108 000	4 105 778	99,95%
Achat de carburant et lubrifiants administration centrale	7 500 000	0	0,00%
achat de carburant et lubrifiants appui à l'audit interne	2 000 000	0	0,00%
Achat de carburant et lubrifiants comptabilité matière	1 500 000	1 500 000	100,00%
Achat de carburant pour les véhicules automobiles commission postale	10 000 000	4 990 000	49,90%
Achat de carburant pour les véhicules automobiles régulation postale	15 000 000	9 980 000	66,53%
Achat de carburant pour véhicules automobiles agence comptable	4 000 000	4 000 000	100,00%
Achat de fournitures courants de service hors fourniture de bureau	1 500 000	1 500 000	100,00%
Achat de fournitures et petit entretien de bureau commission postale	7 500 000	0	0,00%
Achat de fournitures et petit entretien de bureau agence comptable	5 000 000	4 999 936	99,99%
Achat de fournitures et petit entretien de bureau administration centrale	10 000 000	0	0,00%

Achat de fournitures et petit entretien de bureau comptabilité matière	2 000 000	2 000 000	100,00%
Achat de fournitures et petit matériel entretien régulation postale	15 000 000	4 999 652	33,33%
achat de fournitures de bureau l'audit interne	1 000 000	0	0,00%
Achat de fournitures de bureau évaluation contrat de gestion SOFREPOST	3 576 000	3 575 163	99,98%
Achat de matériel informatique et bureautique commission postale	5 000 000	0	0,00%
Frais de réception commission postale	7 500 000	0	0,00%
Frais de réception régulation postale	10 000 000	0	0,00%
Indemnités de session des membres de la commission contrat de gestion	27 000 000	27 000 000	100,00%
Indemnités de mission à l'intérieur agence comptable	4 000 000	0	0,00%
Indemnités de mission à l'intérieur appui à l'audit interne	12 000 000	5 000 000	41,66%
Indemnités des membres de la commission postale	35 000 000	11 350 000	32,43%
Location salle de réunion contrat de gestion	1 000 000	999 673	99,96%
Fonctionnement	198 684 000	86 000 202	43,28%
Total	1 000 000 000	223 519 303	22,35%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances = 0,00 %			

Le tableau ci-dessus révèle un taux d'exécution du budget en recettes de **22,85%**, en nette diminution par rapport à celui de 2015 qui était de **35,4%**. Quant aux dépenses, elles ont enregistré un taux d'exécution de **22,35 %** contre **35,4%** en 2015.

Le budget du Fonds de développement du secteur postal pour le compte de l'exercice 2016 qui s'inscrit dans le cadre du budget triennal 2015-2017 a été exécuté dans un contexte de finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal et de la poursuite des activités de la régulation postale.

II- ACTIVITES REALISEES PAR LE CAS

Les dépenses effectuées ont permis :

- le contrôle des activités de l'opérateur public ;
- la réalisation des études sur site chez certains opérateurs ;
- la finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal ;
- la sensibilisation des opérateurs privés sur les activités de régulation.

III- PERSPECTIVES

Pour l'année 2017, le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Postal a pour objectif d'entreprendre les actions suivantes :

- l'extension du réseau postal et des points d'accès ;
- l'électrification du réseau postal ;
- la finalisation et l'achèvement de la mise en place du cadre réglementaire régissant le développement des activités postales ;
- l'appui au plan de redressement de la CAMPOST ;
- la mise en place d'un système d'archivage des données numériques ;
- le développement de la poste électronique.

13. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS SECURISES DE TRANSPORT

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés a été créé par les dispositions de l'article treizième de la loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2010.

En application de cette loi, le décret n° 2010 /1886 /PM du 02 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport a été pris par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ces textes ont été complétés par l'Instruction N° 026/MINFI/SG/DGTCFM/DT/DER du 06 décembre 2010 précisant les modalités de fonctionnement du compte de dépôt du CAS ouvert au Trésor Public.

I- RESSOURCES ET EMPLOIS DU COMPTE

Les ressources propres du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport dont le plafond est fixé annuellement par la Loi de Finances sont constituées par les frais de délivrance des documents ci- dessous :

A- Pour le transport maritime :

- les certificats de jauge ;
- les rôles d'équipage ;
- les actes de camerounisation ;
- les permis de navigation ;
- les cartes de circulation ;
- les certificats de radiation ;
- les visites de sécurité ;
- les certificats de capacité ;
- les livrets professionnels maritimes ;
- les cartes d'identité des marins ;
- les autorisations provisoires ;
- les inscriptions provisoires ;
- les agréments aux professions de transporteur maritime et para-maritime.

B- Pour les transports terrestres :

- les certificats de capacité ;
- les permis de conduire national et international ;
- les certificats d'immatriculation des véhicules ;
- les cartes de transport public routier ;
- les licences de transport ;
- les agréments aux professions de transporteurs routiers et d'auxiliaires des transports routiers.

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale prévues à l'article 3 du décret suscité sont destinées au paiement de toutes les prestations liées à la production des documents de transport sécurisés, notamment :

- les prestations des opérateurs concessionnaires agréés ;
- la maîtrise d'œuvre pour la production des documents de transports sécurisés ;
- le fonctionnement de la cellule de gestion du compte ;
- les primes d'expertise des personnels et experts de la marine marchande intervenant dans la production des documents de transport sécurisés conformément à la réglementation en vigueur ;
- les primes de rendement aux personnels d'appui à la production et à la collecte des recettes relevant du Ministère chargé des Transports et du Ministère chargé des Finances.

II- EXECUTION DU BUDGET DU COMPTE POUR L'EXERCICE 2016

La loi n° 2015/019 du 21 décembre 2015 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2016 a ouvert les crédits du Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport pour un montant de **FCFA 3 500 000 000 (Trois milliards cinq cent millions de FCFA)**. L'exécution de cette dotation au titre dudit exercice se présente ainsi qu'il suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Documents sécurisés de transport	3 500 000 000	3 208 808 269	91,68 %
Total	3 500 000 000	3 208 808 269	91,68%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00 %			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Prestations des opérateurs concessionnaires agréés	3 318 750 000	2 869 748 270	86,47%
Maîtrise d'œuvre	70 000 000	69 970 176	99,96 %
Audits indépendants	26 250 000	26 249 310	99,99%
Fonctionnement cellule de gestion	26 250 000	26 215 801	99,86%
Primes des experts de la marine marchande	8 750 000	8 750 000	100,00%
Primes de rendement pour le recouvrement	50 000 000	50 000 000	100,00%
Total	3 500 000 000	3 050 933 557	87,16 %
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00%			

Les tableaux ci-dessus présentés retracent l'exécution du budget du compte d'affectation spéciale pour la production des documents de transport sécurisés. Le taux d'exécution en recettes est de 91,68 % contre 96,36 % en 2015 et 114,71 % en 2014. La campagne portant sur la conversion du permis de conduire en carton en permis sécurisé a boosté la production de ce type de documents au cours de l'exercice 2014, relevant ainsi le taux de recouvrement.

Le taux d'exécution en dépenses est de 87,16%. Il faut relever que les factures des opérateurs concessionnaires agréés (OCA) sont présentées trimestriellement. Ce taux de dépenses de 87,16% concerne le paiement des factures des premier et deuxième trimestres, soit la somme de 2 869 748 268 FCFA.

III- PERSPECTIVES DU CAS EN 2017

En somme, pour équilibrer le Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport, il serait souhaitable de relever le plafond annuel du budget à **FCFA 5 000 000 000 (cinq milliards de FCFA)** compte tenu des montants des factures très élevés des OCA.

Pour ce faire, il y a lieu de :

- relever les montants des frais de timbres apposés sur les documents de transport sécurisés (par exemple, le montant du timbre apposé sur un permis de conduire international qui est de FCFA 10 000 pourrait passer à FCFA 50 000) ;
- réduire les coûts de production des documents sécurisés ;
- redynamiser le recouvrement à travers la sensibilisation des responsables tant régionaux que départementaux du Ministère des Finances et celui des Transports à investir rigoureusement dans la procédure de production des documents et la sécurisation des recettes affectées ;
- veiller à la mobilité des AIR dont la longévité au poste est susceptible de développer les stratégies de distraction des recettes.

14. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la redevance payée par les organismes portuaires autonomes est logé auprès de l'Autorité Portuaire Nationale (APN, Etablissement Public Administratif créé par la loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant organisation du secteur portuaire et régi par le décret n° 99/126 du 15 juin 1999.

L'APN assure la mise en œuvre de la politique portuaire nationale telle que définie par l'Etat. A ce titre, elle est notamment chargée :

- de la planification du développement portuaire national;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application des normes de sécurité et de police portuaire selon des modalités fixées par des textes particuliers ;
- du suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de protection de l'environnement portuaire ;

- du suivi des performances portuaires ;
- du suivi de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts portuaires ;
- de la participation, en tant que de besoin, aux négociations des accords à signer par le gouvernement dans le domaine portuaire ;
- de la définition du cadre des régimes de transfert et des conditions d'exercice des activités portuaires.

I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A- RESSOURCES DE L'APN

Aux termes de l'article 20 du décret du 15 juin 1999 sus-évoqué, les ressources de l'APN sont constituées :

- de la redevance payée par chaque organisme portuaire autonome dont le plafond est fixé par la Loi de Finances et le taux par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires portuaires et du ministre en charge des finances en fonction des objectifs et des besoins de l'APN ;
- des subventions éventuelles ;
- des dons et legs ;
- de toute autre ressource qui pourrait lui être affectée.

B- DEPENSES DE L'APN

Les dépenses supportées par l'APN comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

II- EXECUTION DU BUDGET

L'exécution du budget se présente comme suit :

A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Redevance Portuaire	2 100 000 000	1 925 000 000	91,66%
Total	2 100 000 000	1 925 000 000	91,66%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00%			

B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Suivi projets	2 000 000	1 480 000	74,00%
Autres études diverses	10 000 000	8 850 750	88,51%
Application code ISPS	1 000 000	880 000	88,00%
Préparation journées maritimes et portuaire	150 000 000	140 035 000	93,36%
Normes et implémentation	5 000 000	2 535 500	50,71%
Suivi des activités	200 000 000	177 896 243	88,95%
Commission service du trafic maritime	20 000 000	19 824 465	99,12%
Comité FAL	2 000 000	1 329 000	66,45%
Commission d'agrément RSO	20 000 000	6 050 000	30,25%
Agencement et aménagement locaux	15 000 000	4 982 730	33,22%
Fournisseurs	100 000 000	52 906 529	52,91%
Services extérieurs	600 000 000	566 866 480	94,48%
Autres services extérieurs	700 000 000	690 179 612	98,60%
Charges financières	75 000 000	22 537 793	30,05%
Charges exceptionnelles	200 000 000	175 180 401	87,59%
Total	2 100 000 000	1 871 534 503	89,12%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de Finances 2016 = 0,00%			

Les tableaux ci-dessus révèlent un taux d'exécution en recettes de **91,66%** en diminution par rapport à 2015 où il se situait à **100,6%**. Pour ce qui est des dépenses, le taux s'élève à **89,12%** alors qu'en 2015 il était de **79,18%**.

III- ACTIVITES MENEES PAR LE CAS EN 2016

Au cours de l'année 2016, l'exécution du budget-programme de l'APN lui a permis de mener plusieurs actions réparties ainsi qu'il suit :

Programme n° 1 : Planification du développement portuaire national et suivi des projets structurants y afférents :

- suivi des projets structurants en cours de réalisation dans le secteur portuaire au Cameroun :
 - la participation à la négociation du contrat de partenariat pour la construction et l'exploitation du terminal à hydrocarbure du port de Kribi avec le consortium SCDP/BLAZE ;
 - la participation aux travaux des comités en charge de la finalisation des contrats de concession des terminaux à conteneur et polyvalent et du remorquage au port de Kribi ;
 - la participation à la relance du projet de construction du port en eau profonde de Limbé avec notamment : la désignation de l'APN pour actualiser l'étude de faisabilité et la proposition par l'APN d'un système de gouvernance du projet de construction du port de Limbé.

Programme n°2 : Régularisation des activités portuaires, compétitivité et sécurité/sûreté des ports camerounais :

- sur la mise en œuvre de la délégation d'homologuer les tarifs des services portuaires :
 - l'homologation des tarifs de l'Organisme Portuaire Autonome de Kribi, des tarifs des opérateurs des terminaux à conteneur et polyvalent et les tarifs des services nautiques.
- sur l'implémentation du Code ISPS :
 - la validation provisoire du Plan de Sûreté de l'installation portuaire quai 52 ;
 - le lancement de la procédure de Renouvellement des agréments des RSO en activité et d'agrément de nouveaux RSO ;
 - la participation à la descente semestrielle des US Coast Guard au port de Douala.

Programme n°3 : Amélioration des moyens de production et renforcement de la coopération ainsi que du cadre juridique et institutionnel de fonctionnement de l'APN :

- sur la coopération internationale :
 - participation aux travaux des comités finances et études économiques, affaires administratives et juridiques de l'AGPAOC, couronnée par la désignation de l'APN comme Commissaire aux Comptes de l'AGPAOC et Rapporteur de la Commission affaires administratives et juridiques ;
 - communication du Directeur Général de l'APN sur les perspectives de développement du secteur maritime et portuaire du Cameroun au cours des travaux du club des ports du Forum de CRANS MONTANA sur la coopération sud-sud ;
 - signature d'un accord-cadre de coopération entre l'APN et l'IPER.

IV- PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016

Au cours de l'année 2017, l'APN va poursuivre sa marche en vue de rendre le secteur portuaire plus dynamique, compétitif et sûr. Cet objectif qui s'inscrit en droite ligne de la stratégie de l'Etat dans le secteur est perçu comme une composante majeure de la Vision du développement du Cameroun à l'horizon 2035. En effet, les ports du Cameroun traitent un peu plus de 95% du commerce extérieur et revêtent une importance capitale pour son développement économique.

Pour ce faire, elle entreprendra les activités ci-après qui s'inscrivent dans le cadre de son projet de performance pour la période 2016-2018 :

- l'amélioration des infrastructures physiques par le suivi des projets de construction des ports en eau profonde de Limbé et de Kribi, la réhabilitation des infrastructures maritimes, fluviales et lacustres ;
- l'amélioration du cadre institutionnel et l'accroissement de l'efficacité du travail administratif ;
- le renforcement de la coopération et du partenariat avec tous les organismes et organisations nationaux et internationaux en rapport avec les questions maritimes et portuaires en vue de bénéficier de leur expertise et éventuellement d'une assistance technique.

ANNEXE-V
COMPTE GENERAL DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2016

COMPTE GENERAL DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2016

La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a créé un cadre comptable rénové par rapport à l'ancien système organisé par l'ordonnance n°62/OF/4 du 07 février 1962 portant législation financière en République du Cameroun.

En effet, son **Chapitre VI** relatif aux principes de la comptabilité de l'Etat a consacré la tenue d'une comptabilité patrimoniale largement inspirée de la pratique des entreprises.

Ainsi les articles 60 et 63 de ladite loi disposent ce qui suit :

Article 60.- « Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière. »

Article 63.-

« Alinéa 1 ; la comptabilité générale de l'Etat est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations conformément au plan comptable général. Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle est décrite dans le compte général de l'Etat.

Alinéa 2 ; les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action. »

La comptabilité patrimoniale telle que consacrée induit donc la production en fin d'année d'états financiers inspirés de ceux de la comptabilité privée, à la seule différence que ceux-ci sont confectionnés en tenant compte des spécificités de l'Etat.

L'objectif poursuivi par cette dynamique contemporaine prescrite par les normes et standards internationaux en la matière, les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et les directives de la CEMAC en l'occurrence, est de permettre entre autres, l'amélioration de la gestion stratégique de l'Etat par la maîtrise de l'évolution de son patrimoine immobilier et financier, l'amélioration de l'aide interne à la prise de décision sur le financement des politiques publiques, la promotion de la culture de la transparence dans la gestion publique par la publication d'une information financière mieux renseignée, la mise en place une chaîne rationalisée de contrôle et d'audit et le raffermissement de la confiance des investisseurs en la signature de l'Etat.

C'est donc pour satisfaire à cette exigence, qu'en prélude au basculement intégral dans le système de la comptabilité patrimoniale, il est procédé à la production du compte général de l'Etat à titre expérimental depuis l'exercice 2010.

S'agissant de la contexture de celui-ci, il convient de relever que la Directive CEMAC N°03/11-UEAC-195-LM-22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat adoptée par le conseil des ministres de la CEMAC a prévu en son article 7 que « le compte général de l'Etat comprend la balance générale des comptes et les états financiers. »

Le chapitre IV des mêmes directives consacré aux états comptables et financiers a prévu que les états financiers comprennent le tableau de situation nette ou bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'état annexé.

En respect desdites directives, le présent compte général de l'Etat qui est accompagné de la balance des comptes à fin décembre 2016 comprend pour la même période respectivement :

- le bilan provisoire,
- le compte de résultat,
- le tableau de flux de trésorerie.

Le bilan présente une situation nette de **3 050,76** milliards de FCFA au 31 décembre 2016 obtenue par différence entre le total de l'actif de **10 310,53** milliards de FCFA et le total du passif hors situation nette de **7 259,77** milliards de FCFA. Ladite situation nette est constituée du résultat de l'exercice 2016 de **659,80** milliards de FCFA et des résultats des exercices antérieurs reportés à hauteur de **2390,97** milliards de FCFA.

Toutefois, il y a lieu d'insister sur le caractère provisoire de ce dernier car certains postes, en l'occurrence l'actif immobilisé, ne seront exhaustifs qu'au terme du recensement physique du patrimoine immobilier de l'Etat.

Le compte de résultat quant à lui retrace en termes de charges et de produits, les opérations financières de l'Etat. Il présente un solde des opérations de l'exercice excédentaire de **659,80** milliards de FCFA obtenu par différence entre les produits de **2 883,08** milliards de FCFA et les charges de **2 223,28** milliards de FCFA. Au regard de la spécificité de l'Etat, il est présenté en trois parties principales notamment : les charges de fonctionnement nettes, les charges d'intervention nettes et les charges financières nettes.

Le tableau de flux de trésorerie analyse la variation de la trésorerie en opérant une distinction des flux provenant respectivement de l'activité et du financement. L'analyse de ce tableau au 31 décembre 2016 fait ressortir un solde positif de **802,11** milliards de FCFA obtenu par différence entre les encaissements liés à l'activité de **2 883,08** milliards de FCFA et les décaissements liés à l'activité de **2 080,97** milliards de FCFA.

L'article 26 de la Directive CEMAC N°03/11-UEAC-195-LM-22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat dispose que « Le tableau de situation nette ou bilan présente l'actif et le passif de l'Etat. Il fait apparaître de façon distincte :

- à l'actif : l'actif immobilisé, l'actif circulant hors trésorerie, la trésorerie et les comptes de régularisation d'actifs,
- au passif : les dettes financières, les dettes non financières (hors trésorerie), les provisions pour risque et charge, la trésorerie passive et les comptes de régularisation-passif ».

La contexture du tableau de situation nette est prévue par le guide didactique du Plan Comptable de l'Etat en son tome 1. Il dispose que « le format du tableau de situation nette ou bilan est une spécificité tenant compte du fait que celui-ci ne dispose pas de capitaux propres et qui récapitule les éléments d'actif et du passif **sous forme d'un tableau à une entrée** ».

Le positionnement du report à nouveau et du résultat de l'exercice (situation nette) **au bas du tableau** est expliqué par le fait que, contrairement à une entreprise privée, l'Etat ne dispose pas de capitaux propres. De même, son actif le plus important qu'est sa capacité de lever l'impôt ne peut pas être évalué.

Tel est, en substance, le contenu des états financiers de l'exercice 2016 décrits dans le détail dans les lignes qui suivent.

I - BILAN PROVISOIRE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2016

(Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016)

(en milliards de FCFA)

Libellé	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
ACTIF IMMOBILISE (I)	6 111,79	7 631,07
Immobilisations incorporelles	513,62	617,20
Immobilisations corporelles	3 653,39	4 697,03
Immobilisations financières	1 944,78	2 316,84
ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE (II)	1 175,88	1 193,57
Impôts et taxes	957,52	975,20
Douanes	218,36	218,36
Domaines	0,00	0,01
Bulletin de Liquidation de recettes	0,00	0,00
Créances douteuses	0,00	0,00
Stock des valeurs inactives	0,00	0,00
TRESORERIE-ACTIF (III)	431,16	469,67
Disponibilité en banque	409,39	452,88
Disponibilité en caisse	20,90	16,03
Chèques et virements à encaisser	0,87	0,76
COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF (IV)	316,05	530,59
Dépenses à régulariser	172,60	205,28
Frais de justice	219,75	256,22
Rejets de dépenses	0,05	0,06
Rejets fichiers et chèques postaux	3,85	4,07
Remises sur ventes de timbres	3,23	3,35
Débiteurs divers	-137,21	-12,89
Autres dépenses à budgétiser	53,78	74,50
COMPTES DE REGULARISATION (V)	666,03	485,63
Mouvements de fonds	321,65	280,16
Comptes d'imputations provisoires	344,38	205,47
TOTAL ACTIF VI=(I+II+III+IV+V)	8 700,91	10 310,53
DETTES FINANCIERES (VII)	4 241,20	4 890,45
Dette intérieure	838,50	1 024,10
Dette extérieure	3 402,70	3 866,35
DETTES NON FINANCIERES HORS TRESORERIE (VIII)	625,41	627,66
Dettes de fonctionnement dont:	164,91	224,89
Solde	11,24	10,85
Pension	16,37	15,56
Autres dépenses de Personnel	11,69	17,27
Biens et services	125,61	181,21
Dettes d'investissement dont:	372,42	330,01
Investissement	292,89	249,99
Participation	27,66	30,04
Restructuration et réhabilitation	1,51	4,49
Fonds de contrepartie	50,36	45,49
Dettes d'intervention dont:	88,08	72,77

Transferts courants	62,69	45,05
Transferts CTD	18,11	22,40
Subventions	7,28	5,32
TRESORERIE-PASSIF (IX)	1 227,27	1 719,29
Service Financier des EPA	625,51	1 004,21
Service Financier des CTD	27,62	29,17
Services Financiers administrations Publiques	106,62	109,84
Fichier de dépenses à régulariser	28,70	34,40
Autres services Financiers (Dépôts divers)	317,82	310,67
Avances reçues BEAC	121,00	231,00
COMPTES DE REGULARISATIONS (X)	16,98	22,37
Mouvements de fonds	0,01	0,00
Comptes d'imputations provisoires	16,97	22,37
TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (XI=VII+VIII+IX+X)	6 110,86	7 259,77
Report des exercices antérieurs	-1 559,49	-1 758,62
Report à nouveau (Résultats de 2010 à 2016)	3 313,64	4 149,60
Résultat de l'exercice	835,90	659,80
SITUATION NETTE (XII=VI-XI)	2 590,05	3 050,76
TOTAL PASSIF (XIII=XI+XII)	8 700,91	10 310,53

Le total du bilan de l'Etat à fin décembre 2016 est de **10 310,53** milliards de FCFA. La différence entre l'actif et le passif du bilan hors situation nette conduit à déterminer la situation nette de l'Etat. Cette situation dégage un solde excédentaire de **3 050,76** milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

Le résultat de l'exercice est de **659,80** milliards en 2016 contre **835,90** milliards de FCFA en 2015, soit une baisse du résultat de l'Etat d'un montant de **176,10** milliards de FCFA. Toutefois, cette baisse doit être considérée avec réserve en ce sens qu'elle n'intègre ni les amortissements ni les provisions.

Ce résultat ne saurait être assimilé au résultat excédentaire devant être affecté tel qu'il est perçu dans la comptabilité des entreprises (dividendes, augmentation du capital, réserves). Par contre, il est reporté pour être rapproché de celui de l'exercice N-1 et permettre de se prononcer sur l'augmentation ou la diminution du patrimoine de l'Etat.

Une présentation sommaire du bilan regroupe les principaux postes d'actif et de passif tel que présenté dans le bilan simplifié en dessous.

I - 1 - BILAN PROVISoire SIMPLIFIE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2016 (Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016)

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
ACTIF IMMOBILISE (I)	6 111,79	7 631,07
ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE (II)	1 175,88	1 193,57
TRESORERIE-ACTIF (III)	431,16	469,67
COMPTES DE REGULARISATION-ACTIF (IV)	316,05	530,59
COMPTES DE REGULARISATION (V)	666,03	485,63
TOTAL ACTIF VI=(I+II+III+IV+V)	8 700,91	10 310,53
DETTES FINANCIERES (VII)	4 241,20	4 890,45
DETTES NON FINANCIERES HORS TRESORERIE (VIII)	625,41	627,66
TRESORERIE-PASSIF (IX)	1 227,27	1 719,29
COMPTES DE REGULARISATIONS (X)	16,98	22,37
TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (XI=VII+VIII+IX+X)	6 110,86	7 259,77
SITUATION NETTE (XII=VI-XI)	2 590,05	3 050,76
TOTAL PASSIF (XIII=XI+XII)	8 700,91	10 310,53

I - 2 - BILAN – ACTIF

Les postes à l'actif du bilan comprennent l'actif immobilisé, l'actif circulant hors trésorerie, la trésorerie – actif et les comptes de régularisation-actif. Les comptes de stocks n'y figurent pas car l'Etat ne tient pas encore une comptabilité des stocks.

L'actif immobilisé. Il est estimé à un montant global de **7 631,07** milliards de FCFA et se décline en immobilisations incorporelles de **617,20** milliards de FCFA, immobilisations corporelles de **4 697,03** milliards de FCFA et en immobilisations financières de **2 316,84** milliards de FCFA. Toutefois, ces immobilisations doivent être considérées avec réserve car elles ne sont pas exhaustives étant donné qu'elles ne couvrent que la période allant de 2003 à 2016. A ce jour, ces données sont les seules disponibles dans la base de données des services du Trésor.

Afin de disposer de données plus fiables concernant le bilan d'ouverture, il est indispensable qu'il soit procédé à un recensement physique et à une valorisation de tout l'actif immobilisé de l'Etat. Au regard de l'ampleur de la tâche (recensement à effectuer dans tous les ministères), ce travail ne saurait être effectué en une seule année. Il va nécessairement s'échelonner dans un cadre pluri – annuel. Ceci va donc induire la production, comme c'est le cas cette année, d'un actif immobilisé provisoire qui subira des mises à jour annuelles.

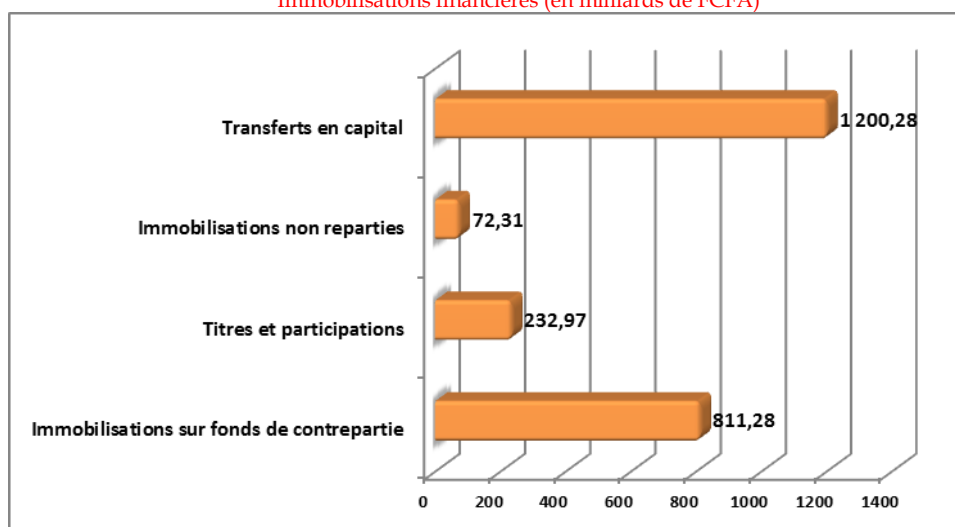
Par ailleurs, le montant total de **7 631,07** milliards de FCFA sus-indiqué correspond à la valeur brute et non à la valeur nette qui devait normalement résulter des amortissements du fait de la dépréciation des biens acquis dans le temps. Par note de service N°11/256NS/MINFI/SG/DGTCFM/DT du 02 Août 2011, Monsieur le Ministre des Finances a créé un comité chargé de la mise en place de la comptabilité patrimoniale au Cameroun. L'activité de ce comité permettra certainement de solutionner les insuffisances et les préoccupations sus relevées.

Les immobilisations financières. Elles sont constituées des immobilisations sur fonds de contrepartie, titres et participations, immobilisations non réparties et des transferts en capital. Elles s'élèvent à un montant global de **2 316,84** milliards de FCFA.

Structure des immobilisations financières de l'Etat (en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Immobilisations sur fonds de contrepartie	811,28	35,02%
Titres et participations	232,97	10,06%
Immobilisations non réparties	72,31	3,12%
Transferts en capital	1 200,28	51,81%
Total	2 316,84	100,00%

Immobilisations financières (en milliards de FCFA)



Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières ci-dessus présentées se déclinent tel qu'il suit dans le tableau des immobilisations de l'Etat au 31 décembre 2016.

I - 2 - 1- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICES 2003 A 2015	EXERCICE 2016	TOTAL
ACTIF IMMOBILISE	6 111,79	1 519,27	7 631,07
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	513,62	103,58	617,20
BREVETS, LICENCES ET AUTRES ETUDES	513,62	103,58	617,20
Brevets, licences, procédés et modèles	2,57	0,25	2,82
Etudes	509,17	103,33	612,49
Renforcement des capacités en ressources humaines	1,87	0,00	1,87
Autres immobilisations incorporelles	0,01	0,00	0,01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 653,39	1 043,64	4 697,03
TERRAINS	35,99	10,23	46,22
Acquisitions, constructions, ventes de terrains	3,48	6,77	10,25
Indemnités de déguerpissement	32,51	3,46	35,97
TRAVAUX/ACQUISITIONS/RENOVATIONS IMMOB.	3 617,40	1 033,41	4 650,82
Travaux de mise en valeur des terres	241,27	45,35	286,62
Acquisitions ou ventes d'immeubles	15,93	0,82	16,75
Construction, agrandissement, réhabilitation d'immeubles	794,59	153,02	947,61
Rénovation et gros entretien des immeubles	105,40	91,61	197,01
Achats, installation et rénovations des équipements d'immeuble	163,87	85,11	248,98
Voiries et réseaux, ouvrages d'art, travaux d'infrastructures	1 201,17	476,92	1 678,09
Achats / ventes de matériels et mobiliers du bureau	58,72	3,34	62,07
Acquisition et rénovation / ou ventes de machines et matériels	825,51	161,62	987,13
Acquisition et rénovation / ou ventes de machines de transport	210,34	15,62	225,97
Autres immobilisations corporelles	0,60	0,00	0,59
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 944,78	372,05	2 316,84
IMMOBILISATIONS SUR FONDS DE CONTREPARTIE	624,88	186,39	811,28
Immob. sur fonds de contrepartie en dépenses réelles	485,85	148,40	634,25
Immob. sur fonds de contrepartie en impôts et taxes	139,03	37,99	177,03
TITRES ET PARTICIPATIONS	211,15	21,81	232,97
Participation dans les entreprises publiques	77,99	21,81	99,80
Participation dans les inst financiers publics privés	102,87	0,00	102,87
Participation dans entreprises privées ou (SEM)	29,18	0,00	29,18
Participation dans les sociétés publiques / privées	1,11	0,00	1,11
Privatisations	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS NON REPARTIES	60,73	11,57	72,31
Dép. d invest. non engagement non engagés sur marchés publics	0,20	0,00	0,20
Dépenses d'investissement sur reports	0,85	0,00	0,85
Immobilisations sur FINEX non identifiées à affecter	0,44	0,00	0,44
Dép. d invest. pour interventions humanitaires à répartir	0,44	0,00	0,44
Immobilisations non identifiées à répartir	58,80	11,57	70,38
TRANSFERT EN CAPITAL	1 048,02	152,27	1 200,28
Transfert en capital aux collectivités locales	62,68	5,45	68,13

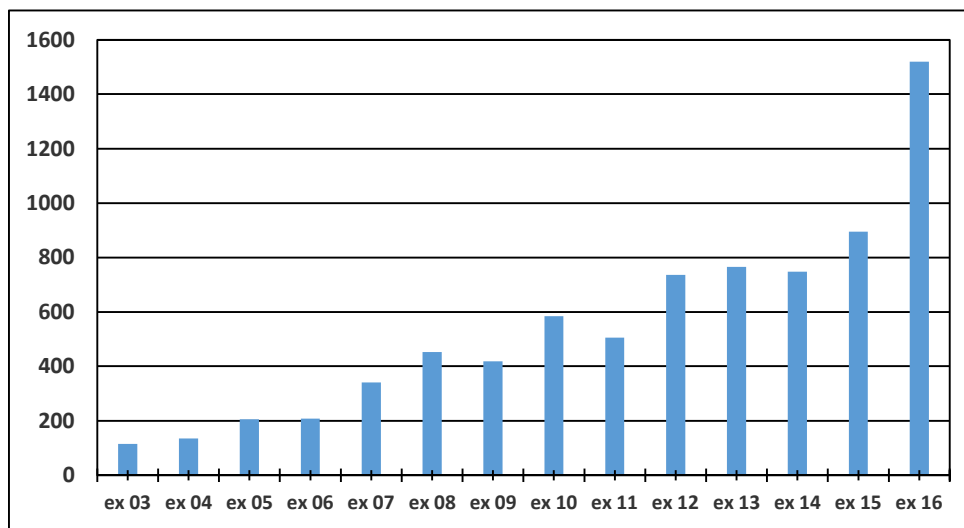
Transfert en capital aux entreprises d'Etat	19,27	0,00	19,27
Transfert en capital aux EPA et autres organismes publics	725,22	137,31	862,53
Autres transferts en capital aux autres unités administratives	64,57	0,56	65,14
Transfert en capital aux entreprises du secteur privé non financier	1,60	0,00	1,60
Transfert en capital aux établissements bancaires	11,71	0,25	11,96
Transfert en capital aux établissements de microfinance	1,30	0,00	1,31
Transfert en capital aux autres institutions financières	25,69	1,86	27,54
Transfert en capital aux autres unités administratives	31,32	0,00	31,32
Transfert en capital aux ONG et associations	87,29	4,91	92,20
Transfert en capital aux établissements culturels et sportifs	0,17	0,00	0,17
Micro-projets parlementaires	14,61	1,44	16,05
Autres transfert en capital aux ménages	1,53	0,00	1,53
Autres Transferts aux ménages	1,03	0,00	1,03
Transferts en capital aux établissements scolaires privés	0,00	0,00	0,00
Transferts en capital aux autres entreprises du secteur non finan	0,00	0,45	0,45
Transferts en capital aux autres institutions à but non lucratif	0,00	0,00	0,00
Transferts en capital aux organisations internationaux	0,03	0,05	0,07
TOTAL GENERAL	6 111,79	1 519,27	7 631,07

Le portefeuille des dépenses d'investissement est passé de **6 111,79** milliards de FCFA à fin 2015 à **7 631,07** milliards de FCFA à fin 2016, soit une augmentation de **1 519,27** milliards de FCFA.

Structure des dépenses d'investissement de 2003 à 2016 par exercice (en milliards de FCFA)

ex 03	ex 04	ex 05	ex 06	ex 07	ex 08	ex 09	ex 10	ex 11	ex 12	ex 13	ex 14	ex 15	ex 16	Total
115,50	135,90	206,30	208,30	340,80	452,70	418,20	584,60	505,00	736,00	765,10	748,40	894,99	1519,28	7631,07

Evolution des dépenses d'investissement de 2003 à 2016 par exercice (en milliards de FCFA)



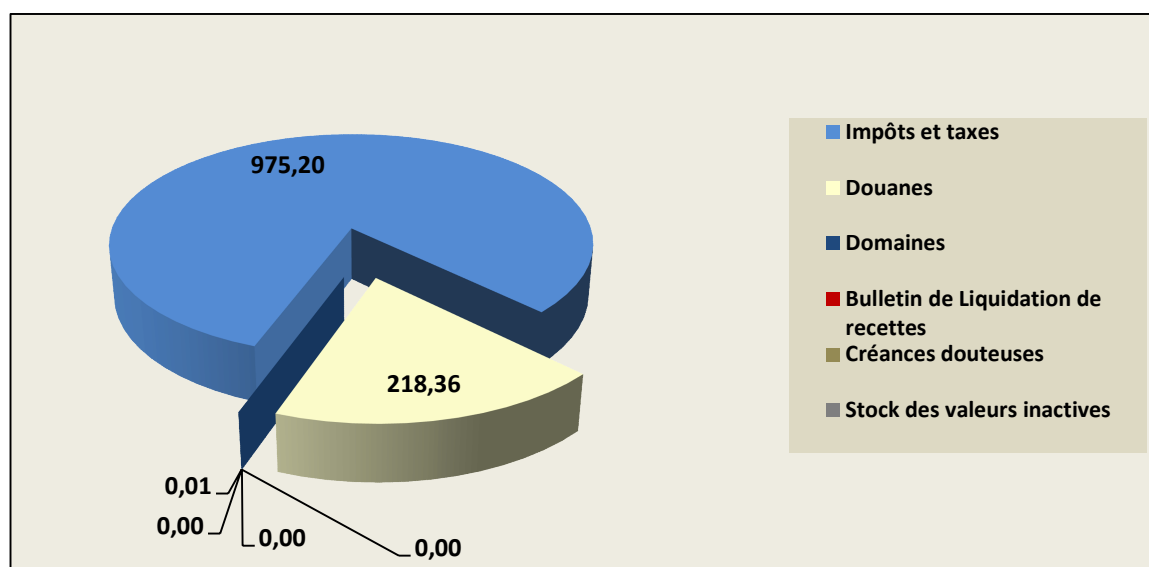
L'actif circulant (hors trésorerie) représente les montants dus à l'Etat par les tiers et s'élève à la somme globale de **1 193,56** milliards de FCFA répartie entre les restes à recouvrer sur impôts et taxes, douanes, domaines respectivement en valeurs absolues de **975,20** milliards de FCFA, **218,36** milliards de FCFA et de **0,01** milliards de FCFA. Leur déclinaison se présente tel que retracé dans le tableau en dessous.

I - 2 - 2- TABEAU DE L'ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Impôts et taxes	975,20	81,70%
Douanes	218,36	18,29%
Domaines	0,01	0,00%
Bulletin de Liquidation de recettes	0,00	0,00%
Créances douteuses	0,00	0,00%
Stock des valeurs inactives	0,00	0,00%
Total	1 193,57	100,00%

Actif circulant en valeurs relatives

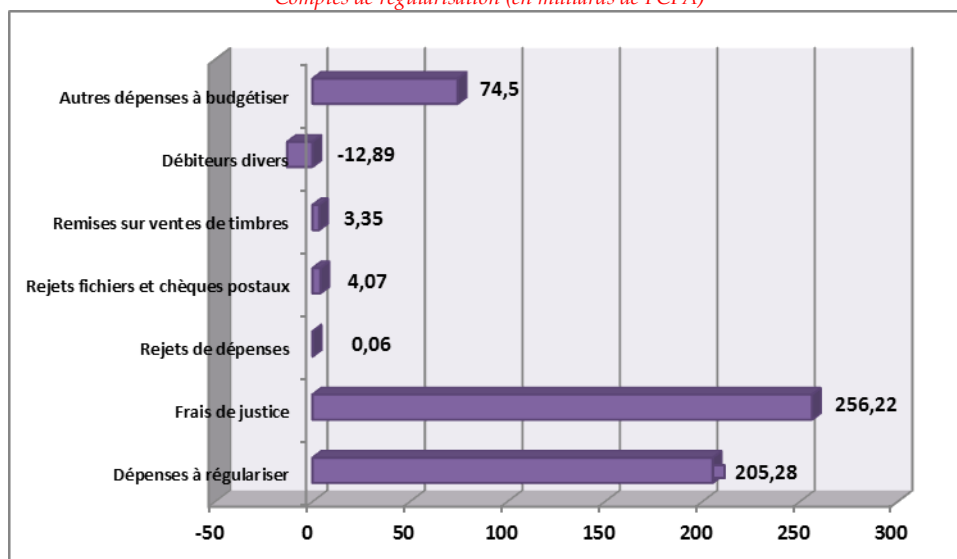


Les comptes de régularisation - actif. Ils sont constitués de comptes non apurés au terme de la période complémentaire de l'exercice 2016 c'est-à-dire au 29 février 2016. D'un montant total de **530,60** milliards de FCFA, ils sont constitués de dépenses à régulariser, frais de justice, rejets de dépenses, remises sur vente des timbres, débiteurs divers et autres dépenses à budgétiser qui sont constitués de tiers redevables vis-à-vis du Trésor Public.

Structure des comptes de régularisation-actif (en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Dépenses à régulariser	205,28	38,69%
Frais de justice	256,22	48,29%
Rejets de dépenses	0,06	0,01%
Rejets fichiers et chèques postaux	4,07	0,77%
Remises sur ventes de timbres	3,35	0,63%
Débiteurs divers	-12,89	-2,43%
Autres dépenses à budgétiser	74,5	14,04%
Total	530,59	100,00%

Comptes de régularisation (en milliards de FCFA)



Les comptes de régularisation. Le montant global des comptes de régularisation est passé de 666,03 milliards de FCFA en 2015 à 485,63 milliards de FCFA en 2016, soit une diminution de 180,4 milliards de FCFA.

I - 2 - 3-TRESORERIE-ACTIF AU 31 DECEMBRE 2016

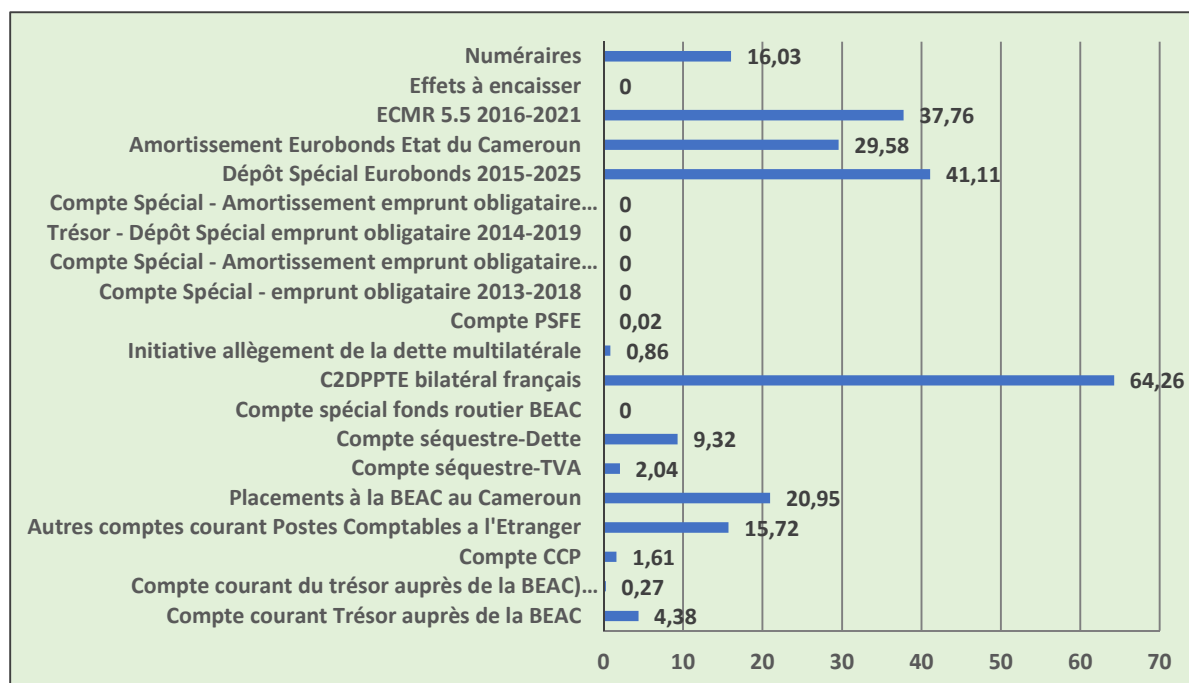
La trésorerie-actif. Le montant global de la trésorerie-actif est de 469,67 milliards de FCFA se décompose en disponibilités en banque de 452,88 milliards de FCFA, disponibilités en caisse de 16,03 milliards de FCFA et en effets à encaisser de 0,76 milliards de FCFA. L'encaisse issue des relevés bancaires et des procès-verbaux de contrôle interne de caisses est de 243,91 milliards de FCFA contre le montant balance de 469,67 milliards de FCFA, soit un écart de 225,76 milliards de FCFA.

Structure des comptes de disponibilités au 31 décembre 2016 (en milliards de FCFA)

Nature	Montant balance	Montant réel	Ecart	Taux
DISPONIBILITES EN BANQUE	452,88	227,88	225,00	93,43%
Compte courant Trésor auprès de la BEAC	4,38	4,38	0,00	1,80%
Compte courant du trésor auprès de la BEAC) PPTE/HIPC	0,27	0,27	0,00	0,11%
Compte CCP	1,61	1,61	0,00	0,66%
Autres comptes courant Postes Comptables à l'Etranger	10,43	15,72	-5,29	6,45%
Placements à la BEAC au Cameroun	20,95	20,95	0,00	8,59%
Compte séquestre-TVA	433,4	2,04	431,36	0,84%
Compte séquestre-Dette	-199,61	9,32	-208,93	3,82%
Compte spécial fonds routier BEAC	-72,69	0	-72,69	0,00%
C2DPPTTE bilatéral français	144,81	64,26	80,55	26,35%
Initiative allègement de la dette multilatérale	0,86	0,86	0,00	0,35%
Compte PSFE	0,02	0,02	0,00	0,01%
Compte Spécial - emprunt obligataire 2013-2018	0	0	0,00	0,00%
Compte Spécial - Amortissement emprunt obligataire 2013-2018	0	0	0,00	0,00%
Trésor - Dépôt Spécial emprunt obligataire 2014-2019	0	0	0,00	0,00%
Compte Spécial - Amortissement emprunt obligataire 2014-2019	0	0	0,00	0,00%
Dépôt Spécial Eurobonds Etat du Cameroun 2015-2025	41,11	41,11	0,00	16,85%
Amortissement Eurobonds Etat du Cameroun	29,58	29,58	0,00	12,13%
ECMR 5.5 2016-2021	37,76	37,76	0,00	15,48%
EFFETS A ENCAISSER	0,76	0	0,76	0,00%
NUMERAIRES	16,03	16,03	0,00	6,57%
Total	469,67	243,91	225,76	100,00%

* Source montants réels (relevés bancaires à fin décembre 2016).

Trésorerie-active montants réels (en milliards de FCFA)



I - 3 - BILAN - PASSIF

Le passif du bilan est composé de quatre postes respectivement : les dettes financières, les dettes non financières, les comptes provisoires et la trésorerie passive.

La dette financière. D'un montant global de **4 890,45** milliards de FCFA, elle se décline en dette intérieure d'un montant total de **1 024,10** milliards de FCFA et extérieure de **3 866,35** milliards de FCFA.

Elle est passée de **4 241,21** milliards de FCFA en 2015 à **4 890,45** milliards de FCFA en 2016, soit une augmentation de **649,24** milliards de FCFA.

Le montant total du stock de la dette publique de l'Etat se présente tel que détaillé dans le tableau ci-dessous.

I - 3 - 1 - TABLEAU DU STOCK DE LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DECEMBRE 2016

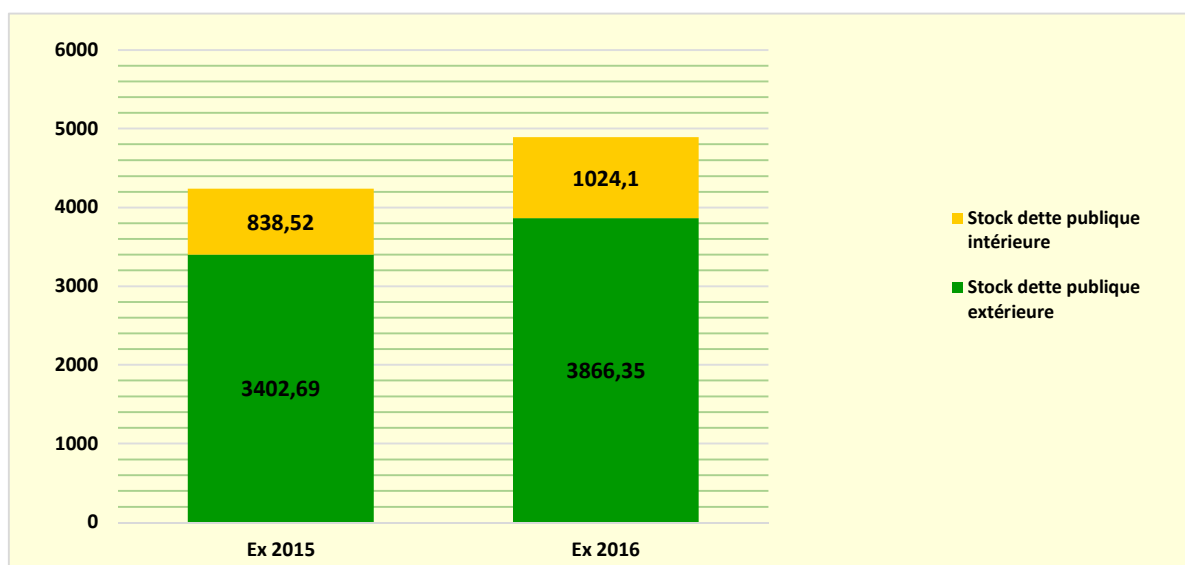
Stock de la dette (en milliards de FCFA)

Nature	Montant
I - STOCK DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE :	3 866,35
Dettes multilatérales	1 115,22
Dettes bilatérales	1 966,43
Dettes commerciales	784,70
II - STOCK DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	1 024,10
A - Titres publics	415,97
- BTA	98,47
- OTA 2 ANS 2013+2014 (10 milliards)	0,00
- Emprunts Obligataires ECMR 5,9% net (résidents) 2013	40,00
- Emprunts Obligataires ECMR 5,5% net (résidents) 2014	112,50
- Emprunts Obligataires ECMR 5,5% net (résidents) 2016	165,00
B - Dette structurée	502,49
B1 - Dette structurée bancaire	278,14
B1-1 - Dette bancaire titrisée	85,56
- Dette bancaire titrisée	85,56
- Avances statutaires	0,00
B1-2 - Dette bancaire non Titrisée	192,58

B1-2-1 - ECOBANK	35,00
- SIC-COFFOR	0,00
- PLAN D'URGENCE	35,00
B1-2-2 - BGFI	41,72
- PLAN D'URGENCE	17,05
- JAPOMA	24,00
- PROMOTE	0,67
B1-2-3 - CREDIT FONCIER	51,36
- LOGEMENTS SOCIAUX	20,55
- SIC ETAT SIEGE	30,81
B1-2-4- BAC	40,00
- PLAN D'URGENCE	40,00
B1-2-5- UBA	24,50
- STADE OLEMBE	24,50
B2 - Dette structurée non bancaire	224,35
B2-1 - Dette titrisée	139,93
-Dette ASAC titrisée	0,00
-Dette croisée et B.T.P titrisée	19,87
-Droits sociaux ex CAMAIR (16/09/08)	0,00
- SONARA	120,06
B2-2 -Dette non titrisée	84,42
-Dette B.T.P non titrisée	2,35
B2-3 - Dette vis-à-vis des Ent. Publ.et Parapubliques	82,07
- BENEFICIAL (priva.SOCAR)	0,28
- SCDP	0,10
- CNPS	77,08
- Dont Immeuble Ministériel	2,74
- ALUCAM	2,95
- Autres conventions	1,66
C.DETTE NON STRUCTUREE	105,64
. Dette commerciale (non ordonnancée)	29,17
. Loyers (non ordonnancée)	-1,63
. Indemnisations et expropriations	-0,87
. Reconstitution de la trésorerie CAMPOST (Dette Postale)	7,78
. Emoluments de justice	-1,06
. Dette sociale	1,27
. Dette locative (avis de crédit)	1,79
.Indemnisations (instance Trésor)	0,50
. ONADEF	0,54
. CHU	0,35
. Dette du personnel enseignant du supérieur	0,00
. Vacations personnel Educatif	6,00
. Compagnie Nationale de Réassurance (CNR)	0,00
. SODECAO	0,35
. SUBVENTIONS	0,15
. CONTRIBUTIONS	0,89
. Fonds de contrepartie	0,51
. Dette judiciaire (condamnations)	0,00
. Correspondants (Communes et EPA)	0,03
. Dettes des missions diplomatiques	6,64
. Rappels en mémoire	9,85
. Dette salariale (rompus)	0,79
. Actifs (disponibilité)	0,79
. Pensionnaire	0,16
AUTRES	54,15
TOTAL GENERAL	4 890,45

Source : CAA

Stock de la dette de 2015 et 2016 (en milliards de FCFA)



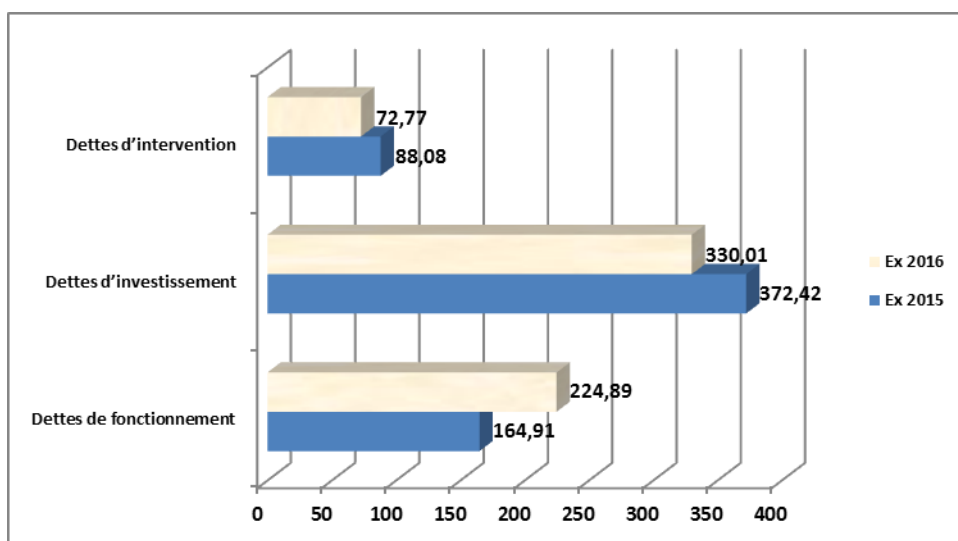
Les dettes non financières à court terme. Elles sont passées de **625,41** milliards de FCFA en 2015 à **627,67** milliards de FCFA en 2016, soit une augmentation de **2,26** milliards de FCFA par rapport à l'exercice 2015. Elles se décomposent en dettes de fonctionnement de **224,89** milliards de FCFA, investissement de **330,01** milliards de FCFA et en dettes d'intervention de **72,77** milliards de FCFA.

I - 3 - 2 - TABLEAU DES DETTES NON FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliards de FCFA)

Libellé	Exercice 2015	Exercice 2016	Ecart
Dettes de fonctionnement dont:	164,91	224,89	59,98
Solde	11,24	10,85	-0,39
Pension	16,37	15,56	-0,81
Autres dépenses de Personnel	11,69	17,27	5,58
Biens et services	125,61	181,21	55,60
Dettes d'investissement dont:	372,42	330,01	-42,41
Investissement	292,89	249,99	-42,90
Participation	27,66	30,04	2,38
Restructuration et réhabilitation	1,51	4,49	2,98
Fonds de contrepartie	50,36	45,49	-4,87
Dettes d'intervention dont:	88,08	72,77	-15,31
Transferts courants	62,69	45,05	-17,64
Transferts CTD	18,11	22,40	4,29
Subventions	7,28	5,32	-1,96
Total	625,41	627,67	2,26

Dettes non financières de 2015 et 2016 (en milliards de FCFA)

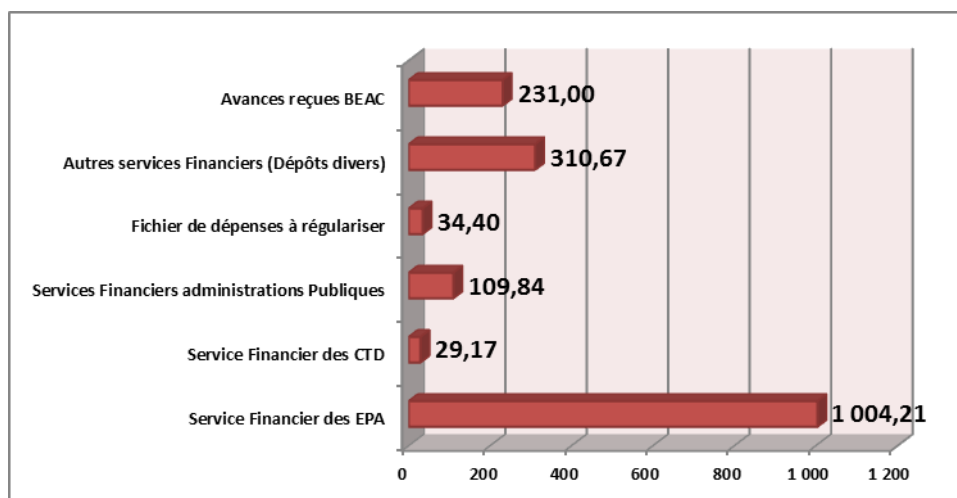


Trésorerie-passif. Elle est constituée des services financiers effectués par le Trésor Public au profit des correspondants classiques du Trésor que sont les établissements publics administratifs, les collectivités territoriales décentralisées, les administrations centrales, les particuliers, les fichiers de dépenses à régulariser et les avances reçues. Les divers engagements à honorer par le Trésor Public au profit de ces divers déposants et correspondants s'élèvent à la somme globale de **1 719,29** milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

Structure trésorerie-passif (en milliards de FCFA)

Libellé	Montant	Taux
Service Financier des EPA	1 004,21	58,41%
Service Financier des CTD	29,17	1,70%
Services Financiers administrations Publiques	109,84	6,39%
Fichier de dépenses à régulariser	34,40	2,00%
Autres services Financiers (Dépôts divers)	310,67	18,07%
Avances reçues BEAC	231,00	13,44%
Total	1 719,29	100,00%

Trésorerie-passif (en milliards de FCFA)



Le compte de régularisation. Il est constitué des opérations en attente d'imputation définitive d'un montant de **22,37** milliards de FCFA.

II- COMPTE DE RESULTAT DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2016 **(Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016)**

L'article 27 de la Directive CEMAC N° 03/11- UEAC- 195- LM -22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat : « Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître les produits et les charges. Les charges sont classées selon qu'elles concernent le fonctionnement ; les interventions et les opérations financières. La différence entre les produits et les charges permet de déterminer le résultat de l'exercice ».

Au regard des dispositions ci-dessus, le compte de résultat au 31 décembre 2016 se présente ainsi qu'il suit :

		(en milliards de FCFA)	
LIBELLE		EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Biens et services	574,95	647,8
	Dépenses de personnel	900,54	929,31
	Impôts et taxes	126,83	1,15
	Total des charges de fonctionnement direct (I)	1 602,32	1 578,26
	Subventions services publics	158,13	106,82
	Total des charges de fonctionnement indirect (II)	158,13	106,82
	Total des charges de fonctionnement (III=I+II)	1 760,45	1 685,08
	Ventes de produits et prestations de services	175,65	32,57
	Recettes impôts et taxes	1 421,61	1 419,39
	Recettes douanières	847,77	884,22
	Autres recettes	25,76	17,74
	Total des produits hors recettes pétrolières (IV)	2 470,79	2 353,92
	Recettes pétrolières	592,72	456,92
	Total des produits pétroliers (V)	592,72	456,92
	Total des produits de fonctionnement (VI)=V+IV	3 063,51	2 810,84
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE HORS RECETTES PETROLIERES (VII=IV-III)		710,34	668,84
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE Y COMPRIS RECETTES PETROLIERES (VIII=VI-III)		1 303,06	1 125,76
CHARGES ET PRODUITS D'INTERVENTION	Pensions civiles	173,4	194,85
	Subventions aux ménages	7,85	0
	Frais de contentieux et de condamnation de l'Etat	1,21	3,19
	Transferts aux collectivités locales	17,89	18,98
	Transferts pour gouvernance des élections	74,49	16,94
	Provisions pour élections	2,5	0
	Remboursements TVA	15,77	0
	Transferts aux autres unités administratives	6,04	0,63
	Cotisations aux organisations internationales	6,28	6,63
	Transferts aux fonds routiers	68,22	50,73
	Autres transferts	79,63	64,88
	Total des charges d'intervention (IX)	453,28	356,83
	Contributions reçues des tiers	62,77	52,91
	Total des produits d'intervention (X)	62,77	52,91
MARGE D'INTERVENTION NETTE (I=X-IX)		-390,51	-303,92
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	Frais bancaires	13,23	0,12
	Intérêts et commissions emprunts d'ajustements structurels bilatéraux	20,81	72,11
	Intérêts et commissions emprunts d'ajustements structurels multilatéraux	10,28	7,87
	Intérêts et commissions des créances à plus de deux ans auprès des entreprises publiques	14,55	11,87
	Autres charges financières	37,73	89,4
	Total des charges financières (XI)	96,6	181,37
	Intérêts des obligations	0	0

Intérêts des autres titres	0	0
Dividendes des actions et participations	19,94	19,3
Rémunération des dépôts bancaires	0,01	0,03
Total des produits financiers (XII)	19,95	19,33
MARGE CHARGES FINANCIERES NETTES (XIII=XII-XI)	-76,65	-162,04
TOTAL PRODUITS (XV=VI+X+XII)	3 146,23	2 883,08
TOTAL CHARGES (XVI=III+IX+XI)	2 310,33	2 223,28
SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVII=XV-XVI)	835,90	659,80

Le compte de résultat présente un solde des opérations de l'exercice excédentaire de **659,80** milliards de FCFA obtenu par différence entre les produits de **2 883,08** milliards de FCFA et les charges de **2 223,28** milliards de FCFA. Compte tenu des spécificités de l'Etat, le rapprochement entre les charges et les produits ne peut donner lieu à la même interprétation que dans le cas d'une entreprise privée.

Une présentation sommaire du compte de résultat présente séparément les charges et les produits y afférents par nature tel que dans le compte de résultat simplifié en dessous.

II - 1 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2016

Période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
Charges de fonctionnement direct (I)	1 602,32	1 578,26
Charges de fonctionnement indirect (II)	158,13	106,82
Charges de fonctionnement (III=I+II)	1 760,45	1 685,08
Produits hors recettes pétrolières (IV)	2 470,79	2 353,92
Produits pétroliers (V)	592,72	456,92
Produits de fonctionnement (VI)=V+IV	3 063,51	2 810,84
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE HORS RECETTES PETROLIERES (VII=IV-III)	710,34	668,84
MARGE DE FONCTIONNEMENT NETTE Y COMPRIS RECETTES PETROLIERES (VIII=VI-III)	1 303,06	1 125,76
Charges d'intervention (IX)	453,28	356,83
Produits d'intervention (X)	62,77	52,91
MARGE D'INTERVENTION NETTE (I=X-IX)	-390,51	-303,92
Charges financières (XI)	96,60	181,37
Produits financiers (XII)	19,95	19,33
MARGE CHARGES FINANCIERES NETTES (XIII=XII-XI)	-76,65	-162,04
PRODUITS (XV=VI+X+XII)	3 146,23	2 883,08
CHARGES (XVI=III+IX+XI)	2 310,33	2 223,28
SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVII=XV-XVI)	835,90	659,80

Les charges de fonctionnement nettes de **1 125,76** milliards de FCFA sont obtenues à travers une différence entre les dépenses de fonctionnement directes et indirectes de **1 685,08** milliards de FCFA et les produits de fonctionnement de **2 810,84** milliards de FCFA. Les dépenses de personnel de **929,31** milliards de FCFA constituent le poste le plus important desdites charges, suivi des dépenses sur biens et services de **647,80** milliards de FCFA. Au niveau des produits de fonctionnement, les recettes des impôts et taxes de **1 419,39** milliards de FCFA, suivies par les recettes douanières de **884,22** milliards de FCFA et les recettes pétrolières de **456,92** milliards de FCFA.

Les charges d'intervention nettes quant à elles présentent un solde négatif de **303,92** milliards de FCFA obtenu par différence entre les produits d'intervention de **52,91** milliards de FCFA et les charges d'intervention de **356,83** milliards de FCFA. Les postes les plus importants de ces charges sont constitués par les pensions civiles de **194,85** milliards de FCFA, les transferts aux collectivités locales

de **18,98** milliards de FCFA, les autres transferts de **64,88** milliards de FCFA et les transferts au fond routier de **50,73** milliards de FCFA.

Les charges financières nettes présentent un solde négatif de **162,04** milliards de FCFA obtenu par différence entre les charges financières de **181,37** milliards de FCFA et les produits financiers de **19,33** milliards de FCFA.

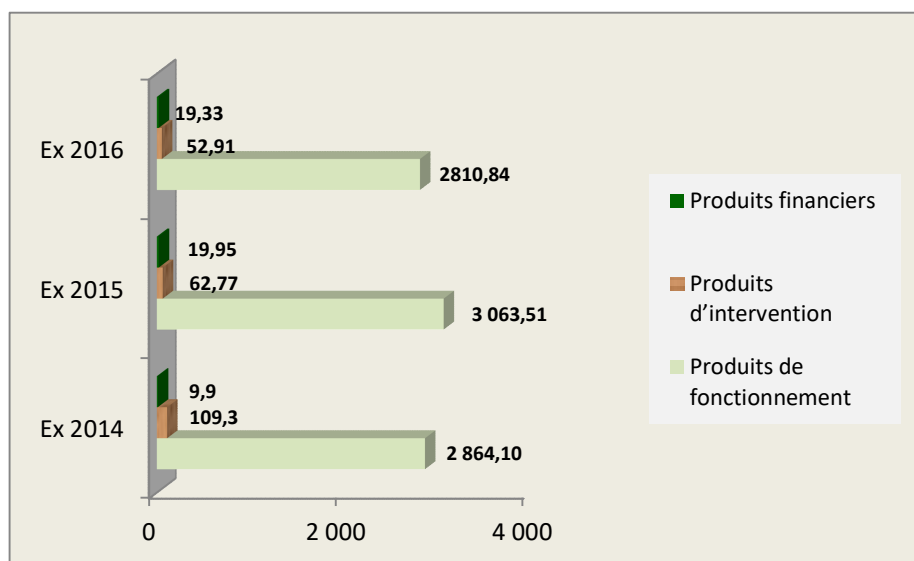
Les produits sont passés de **3 146,23** milliards de FCFA en 2015 à **2 883,08** milliards de FCFA en 2016, soit une diminution de **263,15** milliards de FCFA.

La moyenne des produits de l'Etat tirée des trois derniers exercices est de **3 004,20** milliards de FCFA. Elle se décline en produits de fonctionnement de **2 912,82** milliards de FCFA, d'intervention de **74,99** milliards de FCFA et en produits financiers de **16,39** milliards de FCFA.

Structure des produits de 2014 à 2016 (en milliards de FCFA)

Libellé	Ex 2014	Ex 2015	Ex 2016	Total	Moyenne	Taux
Produits de fonctionnement	2 864,10	3 063,51	2 810,84	8 738,45	2 912,82	96,95%
Produits d'intervention	109,3	62,77	52,91	224,98	74,99	2,50%
Produits financiers	9,9	19,95	19,33	49,18	16,39	0,55%
Total	2 983,30	3 146,23	2 883,08	9 012,61	3 004,20	100,00%

Evolution des produits de l'Etat de 2014 à 2016 par exercice (en milliards de FCFA)



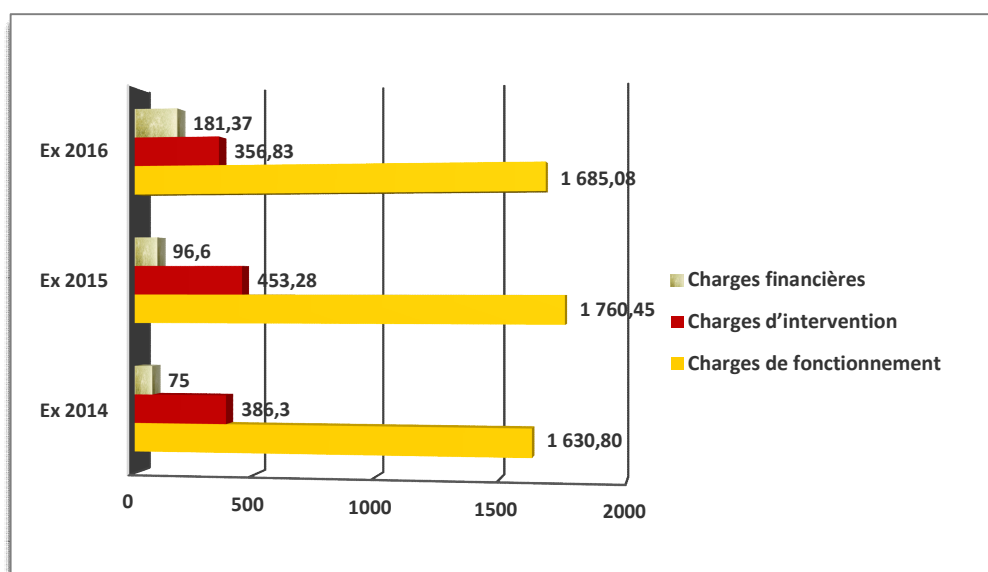
Les charges sont passées de **2 310,33** milliards de FCFA en 2015 à **2 223,28** milliards de FCFA en 2016, soit une diminution de **87,05** milliards de FCFA.

La moyenne des charges de l'Etat tirée des trois derniers exercices est de **2 208,58** milliards de FCFA. Elle renvoie aux charges de fonctionnement de **1 692,11** milliards de FCFA, d'intervention de **398,81** milliards de FCFA et en charges financières de **117,66** milliards de FCFA.

Structure des charges de 2014 à 2016 (en milliards de FCFA)

Libellé	Ex 2014	Ex 2015	Ex 2016	Total	Moyenne	Taux
Charges de fonctionnement	1 630,80	1 760,45	1 685,08	5 076,33	1 692,11	76,62%
Charges d'intervention	386,3	453,28	356,83	1 196,42	398,81	18,06%
Charges financières	75	96,6	181,37	352,97	117,66	5,32%
Total	2 092,10	2 310,33	2 223,28	6 625,72	2 208,58	100,00%

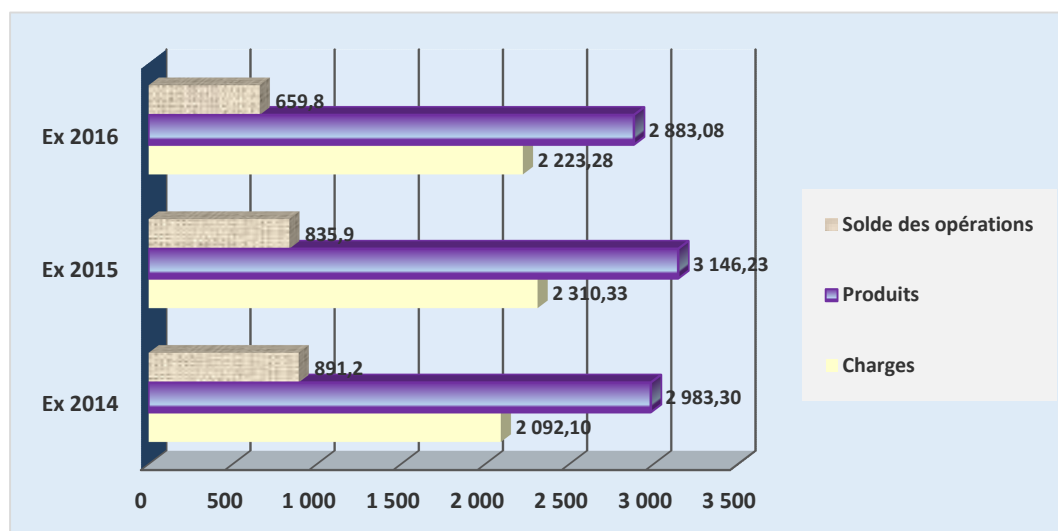
Evolution des charges de 2014 à 2016 par exercice (en milliards de FCFA)



Structure des charges, produits et soldes des opérations de 2014 à 2016 (en milliards de FCFA) par exercice

Libellé	Ex 2014	Ex 2015	Ex 2016	Total	Moyenne
Charges	2 092,10	2 310,33	2 223,28	6 625,71	2 208,57
Produits	2 983,30	3 146,23	2 883,08	9 012,61	3 004,20
Solde des opérations	891,20	835,90	659,80	2 386,90	795,63

Evolution des charges, produits et soldes des opérations de l'Etat de 2014 à 2016 par exercice (en milliards de FCFA)



Les produits de l'exercice 2016 se déclinent ainsi qu'il suit :

II - 2 - TABLEAU DES PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliards de FCFA)

Compte	Libellé	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	Ecart (N-(N-1))
I	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	3 063,51	2 810,84	-252,73
I	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT -RECETTES FISCALES (IMPÔTS ET DOUAN)	2 269,38	2 303,60	34,22
	Produits de fonctionnement-impôts et taxes	1 421,61	1 419,39	-2,24
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	230,19	217,07	-13,11
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	367,08	351,82	-15,26
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	84,41	68,69	-15,72
725	IMPOTS SUR LES GAINS EN CAPITAL ET LES PLUS VALUES DE CESSION	1,30	1,81	0,51
726	IMPOTS SUR LES SALAIRES ET LA MAIN DOEUVRE	0,00	0,00	0,00
727	IMPOTS SUR LA PROPRIETE	0,00	0,00	0,00
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	49,47	50,24	0,76
7301	Taxe sur la valeur ajoutée (tva)	523,74	557,13	33,38
7311	Taxe sur les produits pétroliers (ISPP)	103,77	105,58	1,81
7312	Vignettes sur tabacs produits manufacturés	0,74	0,54	-0,20
7321	Taxe à l'essieu	2,21	2,20	-0,01
7323	Taxe sur les contrats d'assurance	0,00	0,00	0,00
7324	Taxe d'inspection des produits de la pêche	0,04	0,02	-0,01
7325	Taxe d'inspection sanitaire vétérinaire commerce local	0,24	0,24	0,00
7326	Taxe visite véhicules destinés au transport produits pêche	0,00	0,00	0,00
7331	Redevance forestière annuelle	8,56	9,25	0,69
7332	Droit d'exploitation de la pêche	0,01	0,02	0,01
7333	Droits constitution et fusion sociétés	0,00	0,00	0,00
7334	Autorisation des spectacles	0,00	0,00	0,00
7335	Droits collecte substances précieuses	0,00	0,00	0,00
7336	Redevances superficielles sur les activités minières	0,93	1,35	0,43
7337	Droit d'exploit des productions animales	0,04	0,05	0,02
7338	Taxe sur les jeux de hasard et de divertissement	0,01	0,06	0,05
7339	Droits fixes d'attribution, de renouvellement ou de transfert des actes du secteur minier	0,09	0,23	0,14
7342	Droit timbre permis licences chasse/pêche	0,05	0,05	0,00
7343	Droit Timbre permis capture d'animaux non protégés	0,01	0,01	-0,01
7344	Droits timbre permis col. Dépouilles/animaux	0,00	0,00	0,00
7345	Taxe de collecte peaux et dépouilles	0,00	0,00	0,00
7346	Droit timbre permis recherche scientifique	0,00	0,00	0,00
7347	Droit timbre certificats d'immatriculation appareils de jeux hasard	0,01	0,02	0,00
7348	Droit de timbre permis port d'armes	0,00	0,00	0,00
7349	Licences de transport	0,00	0,00	0,00
7341	Droit de timbre sur les automobiles	0,00	0,00	0,00
7351	Taxes d'abattage	6,52	6,40	-0,12
7352	Taxes d'entrée d'usine	0,02	0,00	-0,02
7353	Autres droits et taxes secteur forestier	0,37	0,06	-0,31
7355	Taxes à l'extraction des carrières	0,40	0,48	0,08
7356	Redevance à la production des eaux	0,00	0,03	0,02
7357	Autres droits et taxes du secteur minier	0,19	0,03	-0,16
7358	Taxe ad valorem sur les recettes minières	0,36	0,08	-0,28
7380	Timbre cartes d'identité, séjour résidents	0,93	0,88	-0,05
7381	Enregistrements. sur minutes, brevets/originaux ou sur déclaration	0,25	0,26	0,01
7382	Timbre de dimension et timbre gradué	14,52	15,05	0,53
7383	Timbres en débet	0,01	0,01	0,00
7384	Timbres sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00

7385	Timbres sur les cartes grises	0,01	0,01	0,00
7386	Timbres passeports laissez-passer	15,56	19,88	4,32
7387	Timbres connaissements contrats transport	1,67	1,64	-0,03
7388	Timbre d'aéroport	4,11	5,03	0,93
7389	Timbres sur la publicité	0,92	1,30	0,38
7391	Pourcentage CAC TVA affectés Etat	0,00	0,00	0,00
7392	Pourcentage CAC TVA à l'import Etat	0,00	0,01	0,01
7397	Taxes domaniales	0,00	0,00	0,00
7398	Pourcentages attribués à l'Etat sur taxes p/c col. loc.	0,00	0,00	0,00
7399	Part état sur maj. pénalités et f p sur imp.	2,87	1,88	-0,99
	Produits de fonctionnement-Douanes	847,77	884,22	36,46
7302	TVA à l'importation	325,54	326,05	0,51
7318	Droits d'accise (impôts)	170,16	198,33	28,17
7319	Droits d'accise (douane)	14,61	12,66	-1,95
7361	Précompte à l'importation (1%)	21,41	28,76	7,35
7362	Droits de douanes à l'importation	288,21	280,21	-8,00
7363	Droits de douanes sur le pétrole	0,01	12,90	12,90
7364	Redevance informatique	6,25	5,68	-0,57
7365	Taxe d'inspection sanitaire. vétérinaire. à l'importation	0,61	0,44	-0,17
7366	Taxe de circulation des viandes	0,00	0,00	0,00
7369	Autres taxes budgétaires commerce extérieur	3,83	2,85	-0,98
7371	Droit unique sortie marchandise hors bois	4,74	4,84	0,10
7372	Droit unique de sortie sur les bois	10,96	10,29	-0,67
7373	Surtaxe à l'export produit forestiers	1,33	1,12	-0,21
7374	Taxe d'inspection sanitaire et .vétérinaire .à l'exportation.	0,06	0,04	-0,02
7375	Taxe informatique douanes	0,00	0,00	0,00
7376	Taxe d'inspection. sanitaire .vétérinaire. transit international.	0,05	0,04	0,00
7377	Taxe de conditionnement sur le bois	0,00	0,00	0,00
I	Produits de fonctionnement-Recettes non fiscales	794,13	507,24	-286,95
	Recettes des domaines et des services	175,65	32,57	-143,12
7101	Frais de visas	0,15	0,09	-0,06
7102	Frais de délivrance des actes judiciaires et extrajudiciaires des dossiers	0,20	0,13	-0,07
7103	Frais de constitution des dossiers	0,24	0,10	-0,14
7104	Contributions aux frais de scolarité	14,00	10,00	-4,00
7105	Frais d'examens et de concours	0,00	0,01	0,01
7107	Déclarations d'importation	0,27	0,18	-0,09
7109	Frais de scolarité dans les écoles de formation	0,00	0,00	0,00
7110	Certificats médicaux et médicaux légaux	0,03	0,04	0,01
7111	Frais d'inscription et de formation dans les centres de formation professionnelle d'employés de bureau et des métiers industriels	0,00	0,00	0,00
7112	Contribution pour agréments des bureaux ou offices privés de placement des travailleurs	0,00	0,01	0,01
7113	Contribution au titre des agréments des entreprises de travail temporaire	0,00	0,00	0,00
7115	Frais d'établissement des permis de conduire	0,00	0,00	0,00
7116	Frais d'établissement des cartes grises	0,00	0,00	0,00
7117	Droits sur la délivrance des relevés (cadastraux)	1,32	1,43	0,11
7118	Droits sur les travaux topographiques et cadastraux	1,19	0,81	-0,37
7119	Frais de délivrance des cartes bleues	0,00	0,00	0,00
7114	Frais de scolarité de l'école Nationale des Assistants des Affaires Sociales	0,00	0,00	0,00
7120	Droits sur la délivrance des cartes de contribuable	0,00	0,00	0,00
7121	Droits sur les décisions de justice	0,40	0,33	-0,07
7124	Frais agrément phytosanitaires	0,00	0,00	0,00
7125	Prélèvements sur les rémunérations des officiers ministériels	2,78	2,65	-0,13
7126	Immatriculation au registre du commerce	0,05	0,03	-0,02

7122	Frais de délivrance des passeports et laissez-passer	0,00	0,00	0,00
7123	Frais de délivrance des cartes d'identité et de séjour	0,00	0,00	0,00
7141	Vente de cartouches dans les cartoucheries	0,00	0,00	0,00
7145	Vente du programme général des échanges	0,00	0,00	0,00
7146	Vente des produits de fermes	0,00	0,00	0,00
7147	Interventions dans les cliniques vétérinaires	0,00	0,01	0,00
7148	Vaccinations (vétérinaires)	0,01	0,02	0,00
7149	Vente des cartes géologiques	0,00	0,00	0,00
7144	Prises de vues aériennes	0,00	0,00	0,00
7142	Frais de séjour dans les centres d'accueil du MINDEF	0,00	0,00	0,00
7151	Recettes relatives à la vente des produits pétroliers	0,00	0,00	0,00
7153	Ventes aux enchères des produits fauniques	0,02	0,02	0,00
7154	Frais de cession des insignes et des médailles (médaille d'honneur du travail)	0,01	0,01	0,00
7156	Produits de la vente des articles fabriqués par les unités de formation professionnelle, les ateliers artisanaux, les ateliers de prothèses et d'orthèse	0,01	0,01	0,00
7150	Recettes relatives à la vente d'or	0,00	0,00	0,00
7152	Recettes des forages	0,00	0,00	0,00
7155	Produits des activités des centres de promotion de la femme	0,00	0,00	0,00
7169	Agrément des activités touristiques et hôtelières	0,06	0,00	-0,06
7168	Recettes de garage administratif	0,00	0,00	0,00
7170	Agrément des activités de télécommunication	142,50	0,00	-142,50
7171	Utilisation de la main d'œuvre pénale	0,04	0,05	0,01
7172	Prestations des hôpitaux militaires	0,00	0,00	0,00
7173	Visite des musées, expositions, sites et monuments historiques, parcs nationaux	0,01	0,02	0,00
7174	Recettes des stades et des rencontres sportives	0,00	0,01	0,01
7176	Recettes des Centres de Jeunesse et d'animation	0,00	0,00	0,00
7177	Inscription au fichier Import/Export	0,03	0,05	0,02
7178	Inspection des appareils de pression à gaz	0,40	0,44	0,04
7179	Recettes des services de l'environnement et des forêts	0,03	0,03	0,00
7175	Recettes des spectacles et manifestations culturelles	0,00	0,00	0,00
7180	Frais de passage sur les bacs	0,00	0,00	0,00
7181	Hospitalisations	0,00	0,00	0,00
7182	Consultations	0,00	5,00	5,00
7183	Accouchements	0,00	0,01	0,00
7184	Recouvrement des coûts de la Santé et des médicaments essentiels	0,00	0,00	0,00
7185	Morgues	0,00	0,01	0,01
7187	Recette du péage	5,83	5,54	-0,29
7188	Recettes de pesage	2,03	1,78	-0,25
7189	Visites techniques	0,01	0,01	0,00
7186	Recettes du Centre National de Réhabilitations des Handicapés	0,00	0,00	0,00
7191	Revenu des immeubles publics loués	0,74	0,48	-0,27
7192	Revenu des logements occupés par fonctionnaires et agents	0,06	0,08	0,02
7193	Frais de location des engins et équipements (du MINDEF)	0,00	0,00	0,00
7195	Loyers des terrains	0,54	0,59	0,05
7196	Autres revenus des domaines - Redevance foncière	2,69	2,59	-0,10
7194	Location des salles de spectacle	0,00	0,00	0,00
	Produits de fonctionnement-recettes pétrolières	592,72	456,92	-135,80
7411	Redevance SNH	384,63	316,00	-68,62
7412	Droits de passage du Pipeline	36,20	31,95	-4,25
7413	Impôts sur les sociétés pétrolières	171,89	108,97	-62,93
	Produits de fonctionnement-Autres recettes non fiscales	25,76	17,74	-8,03
75	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13,18	10,17	-3,01
7710	Amendes pour infraction à la réglementation routière	0,33	0,44	0,11
7711	Amendes pénales	0,48	0,52	0,04

7712	Amendes civiles	0,11	0,10	-0,01
7713	Restitution du corps du délit en matière d'atteinte aux biens publics	0,83	0,33	-0,50
7714	Amendes pour infraction à la réglementation des changes	0,00	0,00	0,00
7715	Amendes suite aux contrôles métrologiques	0,52	0,43	-0,09
7716	Amendes consécutives aux contrôles phytosanitaires	0,00	0,00	0,00
7717	Amendes établissements classés dangereux, insalubres	0,13	0,08	-0,05
7718	Produits .amendes, transactions, dommages intérêt MINEF	0,71	0,33	-0,38
7719	Autres amendes	0,45	0,25	-0,20
772	Autres produits et profits divers	9,02	5,08	-3,94
	II-PRODUITS D'INTERVENTION	62,77	52,91	-9,85
761	Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques	44,67	44,65	-0,01
762	Cotisations aux caisses de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques	0,01	0,01	0,00
763	Dons de la coopération multilatérale mondiale	0,00	7,03	7,02
764	Dons de la coopération multilatérale de l'UE	0,00	0,00	0,00
765	Dons de la coopération bilatérale des pays de l'UE et des autres pays d'Europe	0,00	0,00	0,00
766	Dons de la coopération bilatérale des pays de l'UE et des autres pays d'Europe	0,00	0,00	0,00
767	Dons de la coopération bilatérale des pays d'Asie	0,00	0,00	0,00
768	Dons de la coopération bilatérale des pays d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie	0,00	0,00	0,00
769	Dons exceptionnels de la coopération internationale	18,09	1,23	-16,86
	PRODUITS FINANCIERS	19,95	19,33	-0,62
7451	Rémunération des dépôts bancaires	0,01	0,03	0,02
7456	Dividendes des actions et participations	19,94	19,30	-0,64
7452	Intérêts des obligations	0,00	0,00	0,00
7454	Intérêts des autres titres	0,00	0,00	0,00
	TOTAL PRODUITS (IV=I+II+III)	3 146,23	2 883,08	-263,15

Les charges y afférentes se présentent tel qu'il suit dans le tableau des charges de l'Etat au 31 décembre 2016.

II - 3 - TABLEAU DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliards de FCFA)

Compte	Libellé	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	Ecart (N-(N-1))
I	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 760,45	1 685,08	-75,34
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES	1 602,32	1 578,26	-24,05
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT-BIENS ET SERVICES	574,95	647,80	72,87
6100	Four. bureau/petit entretien (hors carburant)	1,97	1,85	-0,12
6101	Achats fournitures petit entretien bureau	42,26	40,26	-2,00
6102	Achat de matériels courants informatiques et bureautiques	13,08	13,48	0,40
6103	Achats de mobilier de bureau	4,11	4,18	0,07
6104	Achats autres fourmit. cour. des services	29,92	36,28	6,35
-	TOTAUX 610	91,34	96,05	4,71
6110	Documentation techniques, abonnements presse, livres	2,40	0,90	-1,50
6111	Fournitures et prestations de service pour édition, impression	8,17	8,98	0,80
6112	Pièces de rechange	0,37	0,16	-0,22
6113	Achats de vaccins ou tests et autres préventions	0,47	0,37	-0,10
6114	Fournitures pédagogiques et scolaires ou paquets minima des écoles	1,76	2,02	0,26
6115	Frais d'alim. spécifiques (centres sociaux)	9,04	6,91	-2,12
6116	Achats médicaments et fournitures médicales	5,15	3,57	-1,58
6117	Frais habillement spécifiques aux activités des services	9,83	10,55	0,72
6118	Achat mat, intrants agricoles, produits vétérinaires	0,44	0,23	-0,21
6119	Achats petits matériel, outillages et fournitures techniques spécifiques à la fonction	12,47	6,58	-5,89
-	TOTAUX 611	50,10	40,27	-9,84
6121	Carburant et lubrifiants véhicules automobiles	39,36	31,85	-7,50

6122	Carburant et lubrifiants des avions et aéronefs	1,85	0,28	-1,56
6123	Carburant et lubrifiants des navires, vedettes	0,08	0,07	-0,01
6125	Carburant et lubrifiants des machines	0,16	0,17	0,01
6129	Carburant et lubrifiants des engins spéciaux	0,50	0,01	-0,49
-	TOTAUX 612	41,95	32,39	-9,55
6131	Frais transport agents mission à l'intérieur	3,21	0,92	-2,30
6132	Frais de transport mission à l'étranger	13,19	14,71	1,53
6133	Frais de relève	2,71	2,51	-0,20
6135	Frais transport/transit manutention mat/ march	0,47	0,90	0,43
6136	Frais colisage/acheminement paquets minima	0,17	0,20	0,03
-	TOTAUX 613	19,75	19,23	-0,52
6141	Abonne/ consommation d'eau	7,42	14,62	7,19
6142	Abonnements et consommation d'électricité	8,43	51,98	43,55
6143	Branchement/raccord compteurs	0,04	0,04	0,00
6144	Consommation gaz autres énergies	0,02	0,02	0,00
6145	Carburant groupes électrogènes	0,19	0,17	-0,02
6146	Fournitures/cons. énergie solaire	0,08	0,00	-0,08
-	TOTAUX 614	16,18	66,83	50,65
6152	Locations de véhicules	0,08	0,14	0,06
6153	Loyers immeubles services publics	6,14	7,14	1,01
6154	Baux administratifs loge. fonction	3,33	3,46	0,13
6157	Locations des salles de congrès, de conférences, de séminaires ou de spectacles	0,02	0,14	0,12
6156	Locations des matériels techniques	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 615	9,57	10,89	1,32
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	4,53	3,76	-0,78
6162	Entretien des ascenseurs	0,58	0,26	-0,32
6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes.	2,32	6,38	4,05
6164	Entretien et maintenance machines et matériels techniques	0,87	0,79	-0,09
6165	Entretien matériels télécommunication	0,63	0,53	-0,10
6166	Entretien, réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	10,38	9,67	-0,72
6167	Entretien courant des avions, navires, bacs et autres véhicules spéciaux	4,77	1,52	-3,25
6168	Grosses réparations des bâtiments et nettoyage industriel	1,76	1,09	-0,67
6169	Sécurité incendie	0,17	0,23	0,06
-	TOTAUX 616	26,01	24,22	-1,81
6171	Indemnité de mission à l'intérieur	36,96	34,67	-2,29
6172	Indemnité de mission à l'étranger	7,56	9,16	1,60
6173	Frais de représentation, frais d'hôtel des cabinets	5,93	5,86	-0,07
6174	Frais de réception	6,87	6,54	-0,33
6175	Fêtes officielles et cérémonies	8,54	8,69	0,16
6177	frais de participation aux foires, expositions et	49,77	58,50	8,73
-	TOTAUX 617	115,63	123,43	7,80
6180	Assurances	1,69	4,35	2,66
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, télex, téléphones portables	24,00	22,07	-1,93
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	0,67	0,70	0,03
6183	Abonnements et consommation de radiocommunication	0,09	0,07	-0,02
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	0,40	0,25	-0,15
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	4,30	7,67	3,37
6186	Honoraires et frais annexes	2,48	4,34	1,86
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	37,97	27,16	-10,81
6188	Services extérieurs de gardiennage	0,94	1,04	0,10
6189	Autres rémunérations des prestations extérieures	130,79	166,42	35,63
-	TOTAUX 618	203,33	234,07	30,75
6191	Entretien routier	0,41	0,00	-0,41

6192	Entretien des voiries urbaines et des équipements de voirie	0,12	0,28	0,16
6193	Entretien des ouvrages d'art	0,32	0,00	-0,32
6197	Entretien des installations hydrauliques	0,02	0,01	-0,01
6198	Entretien des installations portuaires et des aéroports militaires	0,18	0,14	-0,04
6199	Entretien des autres infrastructures	0,04	0,01	-0,03
-	TOTAUX 619	1,09	0,43	-0,64
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT-PERSONNELS	900,54	929,31	28,77
6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la Fonction Publique	830,98	857,89	26,90
6217	Indemnités liées au statut général	0,02	0,00	-0,02
6218	Avantages en nature liés à la fonction	0,02	0,00	-0,02
-	TOTAUX 621	831,02	857,89	26,86
6227	Indemnités liées aux statuts particuliers	0,04	0,00	-0,04
6228	Avantages en nature liés à la fonction	0,00	0,00	0,00
6229	Prise en charge des nouveaux postes à créer	0,01	0,00	-0,01
-	TOTAUX 622	0,05	0,00	-0,05
6232	Elèves officiers pendant la durée légale	0,00	0,40	0,40
6233	Elèves des écoles de formation professionnelle	0,00	0,60	0,60
	TOTAUX 623	0,00	1,00	1,00
6252	Décisionnaires et auxiliaires	0,00	0,00	0,00
6254	Cotisations CNPS sur traitements des contractuels	0,00	0,14	0,14
6251	Contractuels	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 625	0,00	0,14	0,14
6261	Heures supplémentaires	1,84	1,95	0,12
6262	Gratifications	2,48	2,56	0,08
6263	Indemnités spécifiques	8,65	9,19	0,54
6264	Indemnités forfaitaires de tournées et de risques	2,22	2,56	0,35
6265	Indemnité de billetterie	0,01	0,01	0,00
6266	Indemnités de permanence	0,15	0,17	0,02
6267	Primes de rendement	5,34	5,52	0,19
6268	Primes pour travaux spéciaux	19,52	21,86	2,35
6269	Primes spécifiques	12,22	6,41	-5,81
-	TOTAUX 626	52,43	50,24	-2,18
6271	Rémunération des techniciens étrangers	0,37	0,14	-0,23
6272	Rémunération du personnel sous contrat en poste à l'étranger (ambassades, représentations)	3,02	3,08	0,06
6273	Recrutements spéciaux	3,29	4,58	1,30
6274	Rémunération des gens de maison	0,80	0,82	0,02
-	TOTAUX 627	7,48	8,63	1,15
6282	Prise en charge d'enseignants	0,74	1,55	0,81
6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	0,72	0,93	0,21
6288	Prise en charge de personnels occasionnels et saisonniers	1,20	1,48	0,28
6281	Prise en charge de chercheurs	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 628	2,66	3,96	1,30
6292	Assistance décès	1,00	1,11	0,11
6293	Prime d'alimentation des militaires	4,18	4,70	0,51
6294	Aides et secours exceptionnels au personnel	1,72	1,65	-0,07
-	TOTAUX 629	6,90	7,46	0,55
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT -IMPÔTS ET TAXES	126,83	1,15	-125,68
6310	Impôts et versements assimilés	71,90	0,97	-70,93
6312	Taxes douanières	54,93	0,19	-54,75
-	TOTAUX 631	126,83	1,15	-125,68
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT INDIRECTES-SUBVENTIONS	158,13	106,82	-51,29
6512	Subventions aux entreprises d'Etat	1,55	1,55	0,00

-	TOTAUX 651	1,55	1,55	0,00
6521	Subventions de fonctionnement aux EPA et autres organismes	44,71	42,39	-2,32
6524	Subventions de fonctionnement aux ONG et associations	1,69	2,14	0,45
6525	Subventions de fonctionnement aux formations sanitaires	11,23	11,25	0,03
6526	Subventions de fonctionnement aux universités et grandes écoles	31,13	33,66	2,53
6527	Subventions de fonctionnement aux établissements scolaires	3,29	3,02	-0,27
6528	Subventions de fonctionnement aux établissements sociaux	10,00	10,08	0,08
6529	Subventions de fonctionnement aux établissements culturels et sportifs	1,00	0,95	-0,05
-	TOTAUX 652	103,05	103,48	0,44
6532	Subventions en capital aux entreprises d'Etat	51,45	0,00	-51,45
6536	Subventions en capital aux universités et grandes écoles	1,28	1,70	0,43
6539	Subventions en capital aux établissements culturels et sportifs	0,80	0,08	-0,72
6531	Subventions en capital aux EPA et autres organismes	0,00	0,00	0,00
6533	Subventions en capital aux entreprises privées	0,00	0,00	0,00
6534	Subventions en capital aux ONG et associations	0,00	0,01	0,01
-	TOTAUX 653	53,53	1,79	-51,73
II	CHARGES D'INTERVENTION	453,28	356,84	-96,43
	CHARGES D'INTERVENTION-TRANSFERT COURANT	378,97	301,97	-76,97
6611	Pensions civiles	173,40	194,85	21,46
6616	Frais d'hospitalisation d'urgence et d'évacuation sanitaire	4,04	4,79	0,75
6617	Aides et secours	21,21	0,62	-20,59
6618	Contribution aux frais de transport des élèves et étudiants	0,14	0,05	-0,09
6615	Capital décès	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 661	198,79	200,31	1,53
6621	Transferts aux collectivités locales	17,89	18,98	1,10
6622	Transferts au fonds routier	68,22	50,73	-17,48
6623	Transferts au fonds forestier	2,00	2,00	0,00
6624	Transferts au fonds d'affectation spécial	4,15	3,55	-0,60
6627	Transferts aux fonds spéciaux	0,69	0,80	0,11
6628	Autres transferts courants autres unités administratives	74,49	16,94	-57,55
6629	Transferts aux autres unités administratives	6,04	0,63	-5,42
-	TOTAUX 662	173,48	93,63	-79,84
6641	Cotisation à des organisations internationales	6,28	6,63	0,35
6642	Contributions au capital des organisations internationales	0,02	0,00	-0,02
6643	Contributions diverses	0,40	1,40	1,00
-	TOTAUX 664	6,70	8,04	1,34
	CHARGES D'INTERVENTION-AUTRES TRANSFERTS	74,31	54,86	-19,46
6711	Rapatriements sanitaires	0,28	0,06	-0,22
6712	Frais funéraires	1,79	1,37	-0,43
6713	Frais de contentieux et frais de condamnation de l'Etat	1,21	3,19	1,99
6714	Frais de régulation	3,28	1,00	-2,29
6716	Provisions pour élections	2,50	0,00	-2,50
6717	Frais de condamnation de l'Etat	0,84	0,77	-0,07
6718	Remboursement TVA	15,77	0,00	-15,77
-	TOTAUX 671	25,67	6,39	-19,30
6721	Bourses d'études	5,60	5,58	-0,01
6723	Indemnités versées aux conseillers	0,02	0,02	0,00
6724	Concours, récompenses et distinctions honorifiques	0,16	0,14	-0,02
6726	Indemnités versées aux assesseurs des tribunaux	0,09	0,10	0,00
6729	Subventions aux ménages	7,85	0,00	-7,85
6722	Indemnités versées aux parlementaires	0,00	0,06	0,06
-	TOTAUX 672	13,72	5,90	-7,82
6731	Pertes de change	0,18	8,16	7,98

-	TOTAUX 673	0,18	8,16	7,98
6901	Provisions de fonctionnement	34,74	34,42	-0,32
-	TOTAUX 690	34,74	34,42	-0,32
	CHARGES FINANCIERES	96,60	181,37	84,79
6402	Intérêts et commissions des emprunts d'ajustement structurel multilatéraux à long et moyen terme	10,28	7,87	-2,41
-	TOTAUX 640	10,28	7,87	-2,41
6410	Frais bancaires	13,23	0,12	-13,11
6411	Intérêts et commissions des emprunts d'ajustement structurel bilatéraux	20,81	72,11	51,30
6416	Intérêts et commissions des emprunts sectoriels bilatéraux directs auprès d'autres organismes	20,75	34,40	13,65
-	TOTAUX 641	54,79	106,63	51,84
6423	Intérêts et commissions des créances à plus de 2 ans auprès des Entreprises Pint	14,55	11,87	-2,67
-	TOTAUX 642	14,55	11,87	-2,67
6431	Intérêts et commissions sur la dette commerciale bancaire extérieure	0,00	0,00	0,00
6430	Intérêts des bons du Trésor non négociables	0,00	37,92	37,92
-	TOTAUX 643	0,00	37,92	37,92
6443	Intérêts et commissions des créances à plus de deux ans auprès des entreprises et autres opérateurs économiques à l'intérieur	15,77	11,79	-3,98
6441	Intérêts et commissions des emprunts à LMT auprès des institutions financières et du système bancaire	0,00	0,00	0,00
-	TOTAUX 644	15,77	11,79	-3,98
6481	Intérêts et commissions des avances reçues	1,21	5,29	4,09
-	TOTAUX 648	1,21	5,29	4,09
	TOTAL GENERAL CHARGES	2 310,33	2 223,28	-87,05

III- **TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2016**

L'article 28 de la Directive CEMAC N°03/11-UEAC-195-LM-22 du 19 décembre 2011 relative au Plan Comptable de l'Etat dispose que « le tableau des flux de trésorerie fait apparaître les entrées et les sorties de trésorerie en trois catégories : les flux de trésorerie liés à l'activité, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Ce tableau permet de présenter les besoins de financement de l'Etat ».

Au regard des dispositions qui précèdent, le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2016 se présente ainsi qu'il suit :

(en milliards de FCFA)		
LIBELLE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
FLUX DE TRESORERIE NETS LIES A L'ACTIVITE (I)	911,11	802,11
ENCAISSEMENTS	3 146,23	2 883,08
Ventes de produits et prestations de service	175,65	32,57
Recettes impôts et taxes	1 421,61	1 419,39
Recettes douanières	847,77	884,22
Recettes pétrolières	592,72	456,92
Autres recettes non fiscales	25,76	17,74
Produits d'intervention	62,77	52,91
Produits financiers	19,95	19,33
DECAISSEMENTS	-2 235,12	-2 080,97
Biens et services	-657,52	-409,17
Dépenses de personnel	-902,15	-942,29
Autres dépenses de personnel	-65,12	-63,55
Charges d'intervention	-499,47	-440,96
Restructuration et réhabilitation	56,68	49,04
Charges financières	-161,62	-270,55
Autres dépenses	0,00	0,00
Comptes de régularisation des dépenses	-5,92	-3,49
FLUX DE TRESORERIE NETS LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	-393,40	-787,90
Acquisitions d'immobilisations	-393,40	-787,90
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	340,05	626,54
ENCAISSEMENTS	2 252,07	2 608,98
Compte de ressources à moyen et long termes	631,93	460,27
Dépôts des correspondants	946,64	1 290,49
Débiteurs divers et avances consenties	501,91	677,79
Encaissements à repartir	171,59	180,43
DECAISSEMENTS	-1 912,02	-1 982,46
Compte de ressources à moyen et long termes	-383,08	-217,28
Retraits des correspondants	-860,82	-906,91
Débiteurs divers et avances consenties	-498,47	-685,28
Décaissements à repartir	-169,65	-172,99
FLUX NETS DES OPERATIONS NON VENTILEES (IV)	-809,68	-602,14
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV=VII-VI)	48,08	38,61
TRESORERIE EN DEBUT DE PERIODE (VI)	382,21	430,29
Banques	362,54	409,39
Numéraires	19,67	20,90
TRESORERIE EN FIN DE PERIODE (VII)	430,29	468,91
Banques	409,39	452,88
Numéraires	20,90	16,03

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de l'ensemble des éléments qui constituent la trésorerie de l'Etat : les flux de trésorerie liés à l'activité de l'Etat, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement et les flux de trésorerie liés aux opérations de financement. Il permet d'appréhender le besoin de financement de l'Etat.

Concernant les flux de trésorerie nets liés à l'activité de l'Etat, il est noté un excédent de trésorerie de **802,11** milliards de **FCFA** obtenu par différence entre les encaissements de **2 883,08** milliards de **FCFA** et les décaissements de **2 080,97** milliards de **FCFA**.

Les flux de trésorerie nets liés à l'investissement quant à eux présentent un besoin de financement de **787,90** milliards de **FCFA** obtenu par différence entre les acquisitions d'immobilisations de **787,90** milliards de **FCFA** et les cessions d'immobilisations qui présentent une valeur nulle au 31 décembre 2016.

L'excédent de trésorerie sus-évoqué de **802,11** milliards de **FCFA** réalisé sur les flux liés à l'activité a été utilisé pour couvrir les besoins de trésorerie des dépenses d'investissement. Toutefois, pour les flux liés à l'activité et les flux liés à l'investissement, il se dégage un montant total des besoins de financement de **14,21** milliards de **FCFA**.

Le besoin de financement total sus-indiqué de **14,21** milliards de **FCFA** justifie toutes les actions qui ont été menées dans le cadre de la gestion de la trésorerie de l'Etat. Les fonds ont été mobilisés pour un montant total de **2 608,98** milliards de **FCFA** constitués respectivement des emprunts, des bons du trésor, des dépôts des correspondants et des remboursements des diverses avances consenties par l'Etat aux tiers. Le coût de la trésorerie (remboursements) quant à lui s'est élevé à la somme de **1 982,46** milliards de **FCFA**, ce qui a permis de dégager un flux net de **626,54** milliards de **FCFA** de trésorerie liés aux opérations de financement.

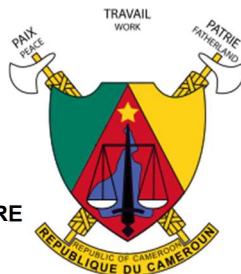
Enfin, il est noté une variation positive de la trésorerie de l'Etat de **38,62** milliards de **FCFA** obtenue à partir de la différence entre la trésorerie à fin décembre 2015 de **430,29** milliards de **FCFA** et la trésorerie à fin décembre 2016 de **468,91** milliards de **FCFA**.

SOMMAIRE

ETAT ANNEXE SUR LE SOLDE BUDGETAIRE..... 1

ETAT ANNEXE SUR LES DEPENSES SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS (FINEX) 4

ETAT ANNEXE SUR LE SOLDE BUDGETAIRE



ETAT ANNEXE SUR LE SOLDE BUDGETAIRE

Le présent état annexé a pour objet d'expliquer à la représentation nationale le calcul du solde budgétaire tel que prévu par la loi.

Cette explication est importante au regard des évolutions actuelles en matière de comptabilité publique, qui tendent à rapprocher la comptabilité publique de la comptabilité privée avec pour risque de confondre le résultat budgétaire au résultat comptable utilisé par l'entreprise privée.

En comptabilité publique, le solde budgétaire s'obtient par la différence entre les recettes « budgétaires définitives » et les dépenses budgétaires définitives. Le mot « budgétaire » doit être pris dans son sens légal à savoir, les recettes et les dépenses qui découlent des autorisations prises en forme parlementaire. Il s'en suit que certaines dépenses exécutées par le Gouvernement ne sont pas des dépenses budgétaires. Il en va de même de certaines recettes encaissées. Ces recettes et dépenses ne sauraient par conséquent être intégrées dans le calcul du solde budgétaire.

Au plan juridique, il convient de se référer aux dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 en son article 13 qui dispose que : « (...) *l'excédent ou le déficit budgétaire est déterminé par le solde de l'ensemble des ressources et des charges (...) exception faite des tirages sur emprunts* ».

Par ailleurs le décret n° 2013/160 du 15 mai 2013 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique en son article 124 dispose que : « *A la fin de chaque année, le ministre chargé des Finances produit dans la loi de Règlement, le résultat de l'exécution du budget qui retrace la mise en œuvre des Autorisations Parlementaires par le Gouvernement* ».

Au cours de ces derniers exercices, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, dans le cadre de l'avis sur le projet de loi de règlement, a procédé à des retraitements du solde budgétaire suivant le tableau ci-après :

EXERCICES	SOLDES BUDGETAIRES	
	Base loi de règlement	Base CDC (révisé)
2012	26 292 530 983	- 33 259 645 735
2013	48 355 683 282	- 24 083 707 344
2014	107 403 383 502	79 925 213 201
2015	91 301 450 852	47 666 907 333

Le gouvernement de la République a pris acte de cet important travail d'analyse comptable et financière de la Chambre des Comptes qui va dans le sens de l'amélioration permanente de la gestion financière de l'Etat.

En effet, il est important que toutes les dépenses et recettes budgétaires soient définitivement imputées au budget de l'Etat, non seulement pour respecter les caractères d'autorisation du budget mais surtout pour ressortir l'ensemble des charges effectives de l'Etat. Cela permet certainement de mieux effectuer les cadrages budgétaires futurs, mais aussi de garantir le pilotage optimal de la Trésorerie de l'Etat.

D'importantes mesures sont entrain d'être prises pour remédier ces manquements dans le sillage de réformes en cours : transposition des Directives CEMAC dans le droit interne camerounais ; systématisation du recours aux collectifs budgétaires (lois de finances rectificatives).

En ce qui concerne les dépenses à régulariser de l'exercice 2016, elles sont essentiellement constituées de certaines dépenses de l'Etat relatives au fonctionnement la Justice notamment, les frais et émoluments de justice qui s'élèvent à la somme de Francs CFA 22 291 339 840 et les Dépenses Militaires Spéciales(DMS) engagées dans le cadre de la lutte contre Boko Haram et la gestion de la crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest en fin d'année 2016.

En conclusion, tout en respectant la qualité des analyses effectuées par la Chambre des Comptes qui dénotent de la volonté d'accélérer les réformes nécessaires dans le cadre de la constatation des droits et créances de l'Etat, le Gouvernement de la République ne peut pour le moment que respecter le cadre légal et réglementaire existant sous le prisme du principe de légalité. Cependant, un effort substantiel devra continuer à être fait pour régulariser toutes les dépenses non ordonnancées mais payées par le Trésor public dans le cadre des avances consenties au Budget de l'Etat.

**ETAT ANNEXE SUR LES DEPENSES SUR
FINANCEMENTS EXTERIEURS (FINEX)**



ETAT ANNEXE SUR LES DEPENSES SUR FINANCEMENTS EXTERIEURS (FINEX)

Le présent état annexé explique l'exécution du budget de l'Etat en investissement sur financements extérieurs au cours de l'exercice 2016.

Si le reporting de l'exécution sur ressources intérieures est assez aisé parce que facilité par le système informatique et l'existence d'un système formel de remontée de l'information budgétaire constitué des comités locaux de suivi d'investissement public et des services déconcentrés du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère des Finances, le reporting de l'exécution des projets sur financements extérieurs est rendu difficile par la complexité des opérations de financement et des modes opératoires qui s'y rattachent.

Par ailleurs, les projets sont fortement influencés par les bailleurs de fonds dont les projets respectent les procédures extérieures, et rendent difficile la budgétisation tant a priori qu'à posteriori sous forme de régularisations budgétaire et comptable.

Les difficultés liées au reporting des dépenses exécutées sur financements extérieurs rejaillissent sur l'élaboration du projet de loi de règlement car la multiplicité des statistiques reçues et issues de l'exécution des projets imposent des retraitements budgétaires dans un contexte non seulement de Budget-programme mais aussi d'expérimentation de la comptabilité patrimoniale, qui oblige l'ensemble des acteurs à la sincérité budgétaire.

Au cours de l'exercice 2016, la représentation nationale a autorisé des dotations budgétaires dans les divers programmes pour un montant FCFA de 525 milliards en ce qui concerne les dépenses sur financements extérieurs (FINEX). Il ressort de l'exécution du budget que ces dotations ont connu des réalisations de FCFA 351 155 335 000 soit un taux de réalisation de 66% en valeur absolue.

Au regard des chiffres ci présentés, il se dégage un gap important avec les données physico-financières produites par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire qui cumulent à la somme de francs CFA 466 milliards.

Le présent état annexé a pour but d'expliquer à la représentation nationale ces chiffres qui pourraient prêter à équivoque dans la compréhension de l'exécution du budget en général et du budget d'investissement en particulier. Le budget d'investissement étant aussi bien un élément essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des populations qu'un instrument d'amélioration des conditions d'exercice et de la productivité du secteur privé, créateur des emplois et de la richesse.

Le tableau ci-après présente la situation statistique des dotations budgétaires relatives à l'investissement public sur FINEX au 31/12/2016 dont les paiements effectifs s'élevaient à 450 milliards à cette date.

Tableau n°1 : statistiques des dotations budgétaires en FINEX au 31/12/2016

N°	PROJET	Cumul 2016 XAF (en milliers de FCFA)
1	1500 LOGEMENTS SOCIAUX	7 996 177
2	ABATTOIRS & ENTREPOTS FRIGORIFIQUES	5 132 801
3	AEP 4 VILLES	25 858 572
4	AEP D'URGENCE	11 177 269
5	BAMENDA - ENUGU	4 779 922
6	BATCHENGA - NGAOUNDERE	163 742
7	BIODIVERSITE	41 066
8	CAMPAGNE COTONIERE	8 525 441
9	DENSIFICATION 11 CENTRES	2 017 534
10	DEVELOPPEMENT KRIBI	1 233 963
11	Facilitation Transport & Transit - CEMAC	6 631 421
12	FERC 10	86 007
13	FERC 8	31 081
14	FERC 9	98 846
15	FOUMBAN - MAGBA	480 686
16	Inondations Urgence	13 907 118
17	Intégration Urbaine	175 987
18	INTERCONNEXION ELECTR	193 559
19	KETTA - DJOUM I	4 908 284
20	KETTA - DJOUM II	84 280
21	MATERIELS SECURITE	4 191 383
22	PACA	1 474 843
23	PADMIR	269 278
24	PAMIR	433 817
25	PC CSI	574 848
26	PDFVM	397 966
27	PDRI-CL	1 423 264
28	PDSN	4 724 009
29	PDUE	896 671
30	PER II	30 159
31	PID-BID PALU	34 783
32	PNDP II	1 009 811
33	PNDP III	10 578 074
34	PRESIBALT	108 417
35	PSFE	1 210 995
36	REFORCEMENT SECURITE	568 414
37	Réforme & Transport Electricité	151 000
38	REHABILITATION 14 SYSTEMES	11 911 718
39	REHABILITATION 52 CENTRES	2 151 539
40	SWAP SANTE SIDA	216 105
41	Transport Multimodal	52 289
42	SYSTEME TELECOMMUNICATION	15 637 268
	TOTAL	151 572 407

A l'analyse, il ressort que le projet de loi de règlement est en retrait de l'exécution physico-financière de 95 milliards de francs CFA. Ce retrait se justifie par plusieurs raisons à savoir :

- le Ministère des Finances dans le cadre de l'exécution du budget est lié par le principe de la spécialité des crédits budgétaires. Ce principe impose de ne pas enregistrer les opérations de dépenses au delà des autorisations parlementaires. Ce

principe est par ailleurs implémenté par un système informatique de plus en plus performant qui empêche tout engagement au delà des prévisions préenregistrées.

- les dépenses qui sont exécutées sur financements extérieurs sont parfois relatives à des projets validés pour le compte des exercices antérieurs qui connaissent des décaissements au cours de l'exercice courant. Dans ce cas, le Gouvernement ne peut que constater une amplification de l'exécution du budget au niveau du ministère des finances et en prendre acte. Il appartient au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de présenter les résultats constatés sur le terrain dans l'annexe dédiée, ce qui est généralement fait. Le tableau suivant présente l'ensemble des FINEX qui ont été exécutés mais non inscrits dans le budget 2016.

Tableau n°2 : Exécution financière des FINEX au 31/12/2016

FINEX DU PIB 2016 (En milliers)	DOTATION CP	PAIEMENT EFFECTIF	% PAIEMENT AU 31 DEC 2016
Total Chapitre 07 MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION	80 000	0	0,00
Total Chapitre 08 MINISTERE DE LA JUSTICE	60 000	93 000	155,00
Total Chapitre 10 MINISTERE DE S MARCHES PUBLICS	1 000 000	0	0,00
Total Chapitre 13 MINISTERE DE LA DEFENSE	3 500 000	4 072 160	116,35
Total Chapitre 15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	10 250 000	6 486 003	63,28
Total Chapitre 16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	74 000 000	0	0,00
Total Chapitre 18 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	300 000	73 000	24,33
Total Chapitre 19 MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	1 400 000	132 300	9,45
Total Chapitre 22 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4 000 000	13 589 275	339,73
Total Chapitre 23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	10 000 000	0	0,00
Total Chapitre 25 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	13 350 000	1 177 554	8,82
Total Chapitre 26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	450 000	183 333	40,74
Total Chapitre 28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2 300 000	1 741 080	75,70
Total Chapitre 29 MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	2 500 000	1 701 642	68,07
Total Chapitre 30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	36 025 000	21 597 094	59,95
Total Chapitre 31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 575 000	1 846 948	51,66
Total Chapitre 32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	66 600 000	135 115 484	202,88
Total chapitre 33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	1 600 000	5 048 373	315,52
Total Chapitre 35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	3 700 000	6 415 620	173,40
Total Chapitre 36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	140 650 000	137 381 692	97,68
Total Chapitre 37 MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES	2 900 000	846 404	29,19
Total Chapitre 38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	46 098 000	25 435 361	55,18
Total Chapitre 39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	2 000 000	0	0,00
Total Chapitre 40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	65 452 000	40 276 543	61,54
Total Chapitre 42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	300 000	0	0,00
Total Chapitre 43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	100 000	8716	8,72
Total Chapitre 45 MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	31 150 000	44 748 313	143,65
Total Chapitre 46 MINISTERE DES TRANSPORTS	1 500 000	2 231 000	148,73
Total Chapitre 50 MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	160 000	202 087	126,30
TOTAL GENERAL	525 000 000	450 402 981	85,79

- certains projets prévus dans le budget courant connaissent une vitesse d'exécution au delà des prévisions budgétaires courantes, soit du fait de la volonté du bailleur, soit de la qualité du pilotage dudit projet. Dans ce cas, les prévisions budgétaires sont explosées au plan physique sans possibilité pour le budget de l'Etat de prendre en charge lesdites dépenses; ce dernier étant encadré par le principe de l'annualité budgétaire et de la spécificité des crédits.

En conclusion, il y a lieu de continuer l'ensemble des réflexions en cours tant au Ministère des finances qu'au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire pour améliorer le suivi des projets sur financements extérieurs. Les premières tendances en termes de solutions vont dans le sens de la mise sur pied des plateformes pour mieux retracer ces opérations spécifiques ainsi qu'une meilleure anticipation lors du cadrage budgétaire annuel qui tiennent effectivement compte de la réalité et de la flexibilité des opérations sur financements extérieurs. Il y a lieu dans le futur et au regard de l'importance accru des financements extérieurs, d'envisager la pratique de collectifs budgétaires pour rattraper pendant l'exécution du budget les écarts positifs ou négatifs constatés, afin de crédibiliser d'avantage les données financière et budgétaire.